



une BELLE HISTOIRE
d'avance

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI HUIT DÉCEMBRE À DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE et Estelle BERETTI

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Luisa PAPE représentée par Philippe GUY

Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON

Marion COLIN représentée par Clara BIANCO

Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSÉ :

MOUVEMENTS EN COURS DE SÉANCE :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Muriel SARRADIN

LE QUORUM EST ATTEINT.

ADOPTION PV 20 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix l'adoption du PV du 20 octobre 2025. »

Monsieur Fabien GUTIERREZ

« Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Concernant le procès-verbal, à la délibération numéro 15, il a été indiqué que j'avais voté contre, alors que je souhaitais uniquement prendre la parole, parole que vous n'aviez d'ailleurs accordée à aucun des conseillers. Si vous pouviez rectifier ce point, je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Monsieur GUTIERREZ, à la caméra, lorsque nous avons demandé le vote contre, vous avez levé la main. Cela a été noté par les services. »

Monsieur Fabien GUTIERREZ

« J'ai bien vu que c'était effectivement ce qui était inscrit au PV. Tel n'était pas mon souhait, puisque je souhaitais prendre la parole. Mais j'ai bien vu que c'était ce qui était inscrit. »

Monsieur le Maire

« Nous corrigeons donc. »

Monsieur Fabien GUTIERREZ

« Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

Le PV est adopté à l'unanimité

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR de la séance

Monsieur le Maire

« Je mets l'ordre du jour au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Ah, vous êtes contre. D'accord. Je vous remercie. »

L'ordre du jour est adopté à la majorité. Richard CORVAISIER vote contre.

VŒU À FAIRE ADOPTER : ENCADREMENT DES LOYERS

Monsieur le Maire

« Ensuite, un vœu a été présenté par Monsieur CORVAISIER. J'ai une petite précision à donner sur ce sujet. Monsieur CORVAISIER, vous avez proposé l'inscription d'un vœu du Conseil Municipal à notre ordre du jour. Malheureusement, je ne pourrai pas inscrire ce vœu à notre ordre du jour pour des raisons réglementaires. En effet, vous n'ignorez pas que nous ne sommes pas ici dans le domaine des compétences du Conseil Municipal, mais dans celles du Conseil de Métropole. Notre règlement intérieur prévoit expressément dans son article 22 que seuls peuvent être inscrits à l'ordre du jour les vœux entrant dans le champ de compétences du Conseil Municipal. Vous me direz que votre vœu s'adresse au président de la Métropole, mais vous conviendrez aussi qu'il s'adresse à Madame le préfet, puisque nous changeons de préfet. Toutefois, le questionnement sur un éventuel encadrement des loyers à Castelnau mérite réflexion et surtout explication de ce qu'est la procédure et comment elle peut se mettre en place. Je vous répondrai donc en fin de Conseil Municipal sur le contenu de votre proposition.

Monsieur CORVAISIER. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Vous ne serez pas surpris, Monsieur le Maire, que je ne partage pas du tout votre analyse. J'ai un peu de mémoire, et les conseillers présents ici en ont également. Il ne me semble pas que la ZFE était une compétence de la Métropole. Pourtant, cela ne nous a pas empêchés de déposer un vœu il y a peut-être un peu plus d'un an de cela. Vous voyez, Monsieur le Maire, il n'y a aucune objection dans le règlement intérieur à ce que ce vœu soit présenté à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Cela concerne les Castelnaudviens, cela concerne les locataires castelnaudviens. Je peux peut-être comprendre que vous soyez fébrile sur ce sujet, ou que vous ayez des difficultés à envisager un débat démocratique. Cependant, c'est tout de même la moindre des choses d'accepter un vœu qui s'inscrit tout à fait dans le cadre, non seulement du règlement intérieur, mais aussi dans l'esprit de ce que doit être un Conseil Municipal. Je ne comprends pas votre position.

Cela interroge beaucoup sur l'image que vous vous faites d'un maire. Un maire n'est pas une personne qui fait les lois, c'est quelqu'un qui exécute les lois, qui les met en œuvre, qui garantit le débat démocratique. Je vous demande, Monsieur le Maire, de revenir sur cette position et d'accepter tout simplement que nous puissions en débattre et voter cette disposition, afin que chaque Conseiller Municipal puisse s'exprimer, d'autant plus que, visiblement, vous êtes prêt à aborder ce sujet. Abordons-le correctement dans le cadre de nos règles. Il n'y a aucune raison réglementaire, Monsieur le Maire, pour que vous n'acceptiez pas ce vœu. Je vous le dis, en plus, lorsque ce sont des sujets qui vous intéressent, vous n'hésitez pas à utiliser cette faculté. Ce serait inadmissible et vraiment ridicule pour un maire de refuser ce vœu. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CORVAISIER, je comptais le faire en fin de Conseil Municipal, mais je vais vous donner les raisons. Je vais vous répondre. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Elles ne sont pas valables, vos raisons, Monsieur le Maire. Je n'y peux rien. »

Monsieur le Maire

« Non, écoutez. Laissez-moi parler. Ce sont des raisons légales, tout simplement. Je vais répondre à votre proposition d'encadrement des loyers.

La loi ÉLAN du 23 novembre 2018 a instauré, dans les zones dites tendues, un encadrement du niveau des loyers à la mise en location et au renouvellement de bail, à titre expérimental et pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 25 novembre 2023. La loi dite 3DS du 21 février 2022 a prolongé l'expérimentation pour trois années supplémentaires, soit jusqu'au 25 novembre 2026, afin de faciliter une évaluation appropriée du dispositif. Le dispositif expérimental d'encadrement des loyers parvient donc à son terme en 2026. Sa prolongation n'est pas, à ce jour, envisagée par le Parlement. La loi du 25 juin 2025 a certes étendu l'expérimentation jusqu'en juin 2030, mais uniquement pour les zones tendues, départements et régions d'outre-mer.

Quelles sont les conditions préalables à cet encadrement ? Un écart important doit être constaté entre le niveau moyen de loyer dans le parc locatif privé et le loyer moyen dans le parc locatif social. La commune doit avoir un niveau de loyer médian élevé. Elle doit également avoir un faible taux de logements commencés par rapport au logement existant sur les cinq dernières années. De plus, la commune doit avoir des perspectives limitées de production pluriannuelle de logements inscrites au PLH et de faibles perspectives d'évolution de celles-ci. La commune doit être soumise à la taxe sur les logements vacants (TLV). La demande doit être formulée par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ce qui me faisait dire tout à l'heure que nous étions dans une compétence métropolitaine. Enfin, si toutes ces conditions sont réunies, le territoire doit être délimité par décret ministériel.

En quoi consiste le dispositif ? L'encadrement des loyers permet de limiter le niveau des loyers dans les secteurs en forte tension immobilière et de prévenir des loyers abusifs. Les logements concernés sont donc les locations vides et meublées, les résidences principales ou à usage mixte (professionnel et résidence principale), ainsi que le bail mobilité. Chaque année, le préfet fixe, par arrêté, un loyer de référence hors charges, un loyer plancher et un loyer plafond à ne pas dépasser. Le loyer de référence est déterminé en fonction de quatre critères : la zone géographique, le nombre de pièces, la date de construction, et si le logement est vide ou meublé. Les loyers sont indiqués au mètre carré de surface habitable et hors charges.

Pourquoi un encadrement des loyers à Montpellier ? À Montpellier, le dispositif expérimental d'encadrement des loyers est en vigueur depuis le 1er juillet 2022 et jusqu'au 23 novembre 2026. Il résulte d'une délibération du Conseil de Métropole du 15 septembre 2020. La demande faite en 2020 par la Métropole concernait le seul territoire de la ville de Montpellier, sans extension possible aux autres communes de la Métropole. Le territoire est en effet défini par le décret 2021-1144 du 2 septembre 2021. L'encadrement des loyers s'applique pour les baux signés depuis le 1er juillet 2022, les premières mises en location, les changements de locataires, les renouvellements de bail et les baux mobilité. Ne sont pas concernés les logements gérés par un organisme de HLM ou SEM, les logements conventionnés, l'ANAH, les logements soumis à la loi de 1948, les contrats de location saisonnière meublée de tourisme et les logements meublés exploités ou gérés avec service.

La mise en place du dispositif pour la Ville de Castelnaud nécessiterait plusieurs points :

- Une volonté de la Métropole d'examiner les conditions d'extension du périmètre de l'expérimentation effectuée sur la ville de Montpellier.
- La mise en place d'un observatoire local des loyers administrés par l'Agence départementale du logement de l'Hérault, l'ADIL 34.
- Une délibération du conseil de Métropole pour étendre le périmètre de l'expérimentation à la Ville de Castelnaud.
- Un courrier de la Métropole à destination du ministère pour demander l'extension du périmètre à la Ville de Castelnaud dans le cadre du dispositif expérimental. Le dossier de candidature s'appuie obligatoirement sur les données de l'observatoire local des loyers administrés par l'ADIL 34.
- Un décret ministériel d'extension du périmètre à la Ville de Castelnaud-le-Lez.
- Un arrêté préfectoral de fixation des loyers pour la Ville de Castelnaud-le-Lez.

Tout cela alors qu'à ce jour, l'opération montpelliéraine s'exerce toujours dans le cadre d'une expérimentation. Cette expérimentation fait apparaître des effets positifs, mais également des phénomènes de contournement autour de la location des garages ou de surloyers payés de la main à la main, sans compter une dégradation du parc bâti liée au manque de moyens de certains propriétaires pour financer l'entretien de grosses réparations. Tout cela alors que les conditions préalablement exposées ne paraissent pas réunies. Tout cela également alors que le terme de l'expérimentation est fixé au 25 novembre 2026, et qu'il n'est donc plus possible de rentrer dans le dispositif actuel compte tenu des délais des différentes procédures préalables.

Je vous rejoins toutefois sur votre conclusion. Il convient en effet que la Ville de Castelnaud bénéficie d'un marché locatif juste, transparent et accessible dans l'intérêt des habitants, des familles et de tous ceux qui contribuent à la vitalité de notre commune. Nous attendrons les résultats complets de l'expérimentation en cours. Si ces résultats montrent l'utilité réelle de ces dispositifs, si les données de l'observatoire de l'ADIL démontrent une situation problématique, et si le dispositif venait à être prolongé au-delà du 25 novembre 2026, croyez bien qu'une fois réélu, je soumettrai la candidature de notre commune à la Métropole.

Je pense vous avoir fourni la réponse la plus claire possible. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Vous avez bien compris, en effet, que c'était un processus long et plus nous le déclencherons tardivement, plus son résultat sera tardif. Comme d'habitude, j'allais dire avec vous, votre solution est d'attendre les autres éventuellement. Cependant, ce ne sont pas les autres qui vont s'occuper des problématiques des loyers des Castelnaudais. Le seul argument que j'entends est l'échéance de novembre 2026. Étant entendu que si je le propose aujourd'hui, c'est parce que nous avons eu un rapport parlementaire qui a été déposé il y a quelques semaines, en septembre, de mémoire. Les conclusions, d'ailleurs, ne sont pas du tout celles que vous avez citées. Ce n'est pas si dramatique pour les propriétaires et évidemment, c'est très protecteur pour les locataires. Vous avez fait une analyse de la situation sur Montpellier qui ne se base sur aucun élément objectif ou alors, je suis preneur de ces éléments objectifs, Monsieur le Maire.

Par rapport à cette échéance et à ce rapport parlementaire, il indique clairement le souhait de pérenniser cet outil, jugé efficace et sans effet néfaste pour le dynamisme de l'immobilier. Il est donc fort probable que cette échéance de novembre 2026 soit repoussée. C'est la raison pour laquelle il est important de ne pas attendre que tout le monde se réveille. Nous pouvons tout à fait être en capacité de faire cette proposition aujourd'hui. D'ailleurs, le fait que vous engagiez la discussion de cette manière prouve bien que c'est un sujet qui nous concerne tous ici. Cela prouve également que ce vœu pourrait être voté aujourd'hui, car il n'y a strictement rien d'irrégulier à demander au président de la Métropole d'engager la démarche pour intégrer ce dispositif. Je pense que nous pourrions aujourd'hui voter ce vœu, ou alors c'est tout simplement que vous refusez que le Conseil Municipal exerce ses droits démocratiques. »

Monsieur le Maire

« Nous passons à l'ordre du jour. Je vous ai donné les explications. Madame NÉGRIER, j'ai répondu à Monsieur. C'est un vœu. Logiquement, il n'y a pas de débat. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Monsieur le Maire, ce vœu s'inscrit dans la continuité de propositions que nous avons faites. Monsieur FERRAND en avait fait une question orale. J'en avais également fait une question en CCAS et vous n'avez jamais vraiment travaillé ce sujet. »

Monsieur le Maire

« La preuve que non ! Je viens de vous donner tous les éléments techniques. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Vous n'avez jamais accepté nos arguments ni d'en débattre. »

Monsieur le Maire

« Madame, il y a des éléments techniques et des éléments législatifs. Je viens de vous les apporter. Cela ne se fait pas en claquant des doigts. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais Monsieur le Maire, l'encadrement des loyers aurait pu faire l'objet d'un débat lors de votre mandature. »

Monsieur le Maire

« Un choix a été fait par la Métropole. Je viens de le rappeler. L'expérimentation se déroule sur Montpellier et vous avez un cahier des charges très précis pour y répondre. Voilà. Je pense avoir apporté toutes les réponses. Elles sont techniques aujourd'hui. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Rien ne s'oppose à ce que nous fassions ce vœu-là, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Nous avons demain le dernier conseil de Métropole. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je trouve cela quand même très méprisant vis-à-vis des locataires castelnauviens. »

Monsieur le Maire

« Pas du tout. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Mais si, mais si, cela l'est complètement. Vous êtes en train de leur dire : " Ne vous inquiétez pas, nous nous en occuperons plus tard ", et nous savons très bien que plus tard, avec vous, ce ne sera jamais. Si cela ne vous posait pas de problème, nous voterions aujourd'hui ce vœu. »

Monsieur le Maire

« Quand le texte de loi sera voté, on le respectera. Monsieur CORVAISIER, c'est bon. Très bien. »

1. DÉCISIONS DU MAIRE
2. BUDGET 2025 – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
3. BUDGET 2026 – CONTRIBUTIONS DIRECTES - VOTE DES TAUX APPLICABLES EN 2026
4. BUDGET 2026 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026
5. BUDGET 2026 – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
6. FINANCES – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SELARL BLEU SUD LIQUIDATEUR DE L'ENTREPRISE GIBERT & MULA SAS
7. MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EXERCICE 2024
8. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

9. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE – FIXATION DES TARIFS
10. ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DÉNOMMÉ « LES ARCADES » – 1756 AVENUE DE L'EUROPE
11. ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) D'UN LOCAL D'ACTIVITÉ AVEC TERRASSES ET TERRAIN ATTENANT AMÉNAGÉ AU 976 AVENUE DE L'EUROPE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024/12-25 DU 16 DÉCEMBRE 2024
12. FEUILLE DE ROUTE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ 2026/2030
13. GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURES SCOLAIRES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUE ET DIDACTIQUES
14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE-COLLÈGE FRÉDÉRIC BAZILLE
15. Vie ASSOCIATIVE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE OCCITANIE POUR L'ANNÉE 2026 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2026
16. Budget PRIMITIF 2026 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
17. APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU SOPHIE MILLIET
18. APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU AUBIN GAUTIER-PELISSIER
19. RECENSEMENT DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS
20. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MÉDECINE PRÉVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT
21. MISE À JOUR DES CONDITIONS DE MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION EN CAS DE MALADIE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE
22. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
23. PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024
24. DÉNOMINATIONS D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL « ESPACE JOSEPH-SCHMITT »
25. PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET DE CRÉATION D'UN OUVRAGE AFIN DE SUPPRIMER LE PASSAGE A NIVEAU N° 39

N° 2025/12-01 COMMUNICATION AU CONSEIL DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, communique au Conseil Municipal les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Conseil Municipal, depuis le 1^{er} octobre 2025.

DÉCISION N°2025-10-304

Signature d'une convention pour l'accueil de groupes d'enfants du service Petite Enfance, à l'écolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole, du 06 octobre 2025 au 26 juin 2026, hors vacances scolaires. Le tarif forfaitaire annuel est fixé à 194 €.

DÉCISION N°2025-10-305

Signature du marché de travaux n° 2025070 relatif à l'aménagement du chemin périphérique au bâtiment du Grand Parc Laporte avec la société COLAS France, pour un montant global et forfaitaire de 26 945.80 Euros HT.

DÉCISION N°2025-10-306

Signature d'une convention de partenariat avec l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Montpellier pour des actions de sensibilisation auprès du service Petite Enfance, le 04/11/2025 dans les établissements d'accueil du jeune enfant, à titre gratuit.

DÉCISION N°2025-10-307

Signature d'une convention d'exposition avec la fondation Mécènes du Sud, et l'artiste Valentine Gardinnet dans le cadre des expositions contemporaines de la saison du Kiasma. La ville prendra en charge les frais de monstration liés à l'exposition pour un montant de 4 400 € TTC.

DÉCISION N°2025-10-308

Signature d'un contrat de cession avec Le théâtre du Kronope pour représentation dans le cadre du festival « Les dimanches du théâtre classique » le 12 octobre 2025. Le montant du contrat est de 5 169,50€ TTC.

DÉCISION N°2025-10-309

Signature d'une convention de mise à disposition des locaux à usage de bar-restauration du Kiasma avec la société La Nipote pour l'exploitation (sans exclusivité) de l'espace bar du Kiasma pour les spectacles suivants de la saison 2025-2026 : Alice au pays des merveilles 07/10/25 ; L'ami du président 25/11/25 ; Zzaj, la burlesque histoire du jazz 09/12/25 ; Le petit prince 18/12/25 ; Dans la peau de Cyrano 13/01/26 ; La raison du plus fou 03/02/26 ; Peau d'âne – la fête est finie 19/02/26 ; The loop 24/03/26 ; Ivanov (printemps des comédiens) 02/06/26 ; Ivanov (printemps des comédiens) 03/06/26. Une redevance de 10€ TTC pour la journée d'exploitation sera versée par l'occupant.

DÉCISION N°2025-10-310

Signature du marché n° 2025068 relatif à la prestation de services concernant les droits et avantages marketing du club de Montpellier Hérault Sport Club Volley-Ball (MHSCVB), pour montant global et forfaitaire de 59 600 € HT.

DÉCISION N°2025-10-311

Signature du marché de travaux n° 2025071 relatif à la réfection des faux plafonds et circulation du Palais des Sports avec la société FPI SARL, pour montant global et forfaitaire de 11 131,50 Euros HT.

DÉCISION N°2025-10-312

Signature d'une convention de mise à disposition du Bouldrome municipal Henri Salvador à l'association BDS MOMA SPORT CLUB pour l'organisation d'une animation de pétanque le 14 octobre, consentie à titre onéreux.

DÉCISION N°2025-10-313

Signature d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie Portes Sud pour des séances d'ateliers d'éveil corporel dans les EAJE de la Ville du 01/11/2025 au 31/12/2026 pour 20 séances maximum. Le prix de la séance d'une heure s'élève à 60 euros TTC.

DÉCISION N°2025-10-314

Signature de l'avenant 01 du marché de travaux n° 2025040, Lot 09 : Électricité CFO - CFA - pour la construction du restaurant scolaire « Les Petits Princes », d'une salle de classe et d'un dortoir, ayant pour objet la correction de l'erreur de plume du montant total en toutes lettres de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur, « arrêté à la somme de soixante-seize mille quatre cent trente-huit Euros et quatre-vingt-deux centimes TTC » au lieu de « soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-treize centimes TTC ».

DÉCISION N°2025-10-315

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux dans l'enceinte de l'école Jean Moulin avec l'association les Mots pour le dire pour la période du 1er octobre 2025 au 31 août 2026 les mardis de 09h00 à 13h00 et certains mercredis des vacances scolaire. La mise à disposition est accordée à titre gratuit.

DÉCISION N°2025-10-316

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux dans l'enceinte de l'école Jean Moulin avec l'association Coup de pouce pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Les locaux peuvent être mutualisés avec d'autres associations. La mise à disposition est accordée à titre gratuit.

DÉCISION N°2025-10-317

Mise à disposition des espaces sportifs extérieurs en libre accès au bénéfice de l'ensemble des administrés à titre gracieux des terrains de beach-volley de la Plaine de jeux Jean-Fournier à compter du 1^{er} octobre 2025 avec réservation préalable obligatoire via l'application numérique « 7 Smash ».

DÉCISION N°2025-10-318

Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Méditerranée Métropole pour une cotisation annuelle de 513 € pour l'année 2025.

DÉCISION N°2025-10-319

Signature de l'avenant 01 des marchés n° 2025048 à 2025051 relatifs aux lots 01 à 04 – Opération Travaux de Mise en accessibilité de l'école élémentaire « Jean Moulin » à Castelnau-le-Lez comme indiqué ci-dessous :

| N° marché Intitulé du lot | Entreprise | Montant HT marché initial | Montant HT de l'avenant | Nouveau montant HT du marché | Écart en % De l'avenant |
|---|---|---------------------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Marché 2025048 Lot 01 : Démolition - Gros-Œuvre - Enduits de façades | Mandataire du groupement : OPUS BÂTIMENT SAS 34160 SAINT-BAUZILLE- DEMONTMEL | 65 341,05 | 645,07 | 65 986,12 | + 0,99 % |
| Marché 2025049 Lot 02 : Ossature bois – Couverture - ITE | ENVIRONNEMENT BOIS SAS 34130 MUDAISON | 97 277,03 | 2 827,00 | 100 104,03 | + 2,91 % |
| Marché 2025050 Lot 03 : Menuiseries Extérieures - Serrurerie | VENTE INDUSTRIE PRÉVENTION PLUS SAS 34170 CASTELNAU-LE-LEZ | 79 088,15 | - 7 392,20 | 71 695,95 | - 9,35 % |

| | | | | | |
|---|--|-----------|--------|-----------|----------|
| Marché 2025051 Lot 04 : Plâtrerie – Menuiseries intérieures – Revêtements de sols durs et souples -Peinture | OPUS BÂTIMENT SAS 34160 SAINT-BAUZILLE DEMONTMEL | 54 584,11 | 985,92 | 55 570,03 | + 1,81 % |
|---|--|-----------|--------|-----------|----------|

DÉCISION N°2025-10-320

Signature du contrat de maintenance avec la Société LOGITUD SOLUTIONS pour les progiciels SIÈCLE, SIÈCLE IMAGE, SCRUTIN, SIÈCLE COMEDEC. Coût annuel : SIÈCLE : 1897,65 € HT ; SIÈCLE IMAGE : 661,86 € HT ; SCRUTIN : 334,57 € HT ; SIÈCLE COMEDEC : 627,56 € HT.

DÉCISION N°2025-10-321

Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Joël Bizet à Monsieur Michel SEGORB et Madame Anne PONSONNAILLE pour organiser les 18 et 19 octobre 2025 une réunion familiale. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-322

Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Côté Lez avec l'association FCPE ÉCOLE COLLÈGE pour organiser une réunion : « Point rentrée avec les adhérents ». La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-323

Signature d'un contrat de mandat et de fourniture de prestations de vente aux enchères publiques en ligne. Les frais de mise en place du back office et de formation à distance s'élève à 400€ HT.

DÉCISION N°2025-10-324

Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Joël Bizet à Madame et Monsieur HUGÉUX les 06 et 07 décembre 2025 pour fêter un anniversaire. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-325

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec le groupe d'élus Ensemble pour Castelnau pour l'utilisation de la salle Paganini le 13 octobre 2025 pour y organiser une réunion. La mise à disposition est accordée à titre gratuit.

DÉCISION N°2025-10-326

Signature d'un contrat de mise à disposition du logiciel BigCaptain pour la gestion d'organisations sportives et de gestion financière en ligne pour un total annuel de 3225,00 € HT.

DÉCISION N°2025-10-327

Attribution de l'allocation parents employeurs du 3^{ème} trimestre 2025.

DÉCISION N°2025-10-328

Décision d'ester en justice concernant le recours en annulation contre le retrait de l'arrêté du PC n° 034 057 18 M00062 M4 – SNC Marignan résidences et désignation du cabinet Gil et Cros pour défendre les intérêts de la commune au titre de la garantie protection juridique.

DÉCISION N°2025-10-329

Signature d'une convention avec l'Éducation Nationale de mise à disposition de deux éducateurs sportifs municipaux, pour l'année scolaire 2025-2026 dans le cadre du sport scolaire. Les éducateurs sportifs seront mis à disposition des écoles à titre gratuit conformément au planning des activités proposées par la direction de la Réussite Educative de la Ville afin d'apporter leur concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, à la construction des domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans toutes les dimensions éducatives et motrices.

DÉCISION N°2025-10-330

Signature de l'avenant 01 en plus-value au marché n° 2025041 Lot 10 – Opération Construction du restaurant scolaire « Les Petits Princes », d'une salle de classe et d'un dortoir comme indiqué ci-dessous :

| N° marché Intitulé du lot | Entreprise | Montant HT marché initial | Montant HT de l'avenant | Nouveau montant HT du marché | Écart en % De l'avenant |
|--|--|------------------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Marché 2025041 Lot 10 : CVC - Plomberie | ABADIE CHAUFFAGE SAS 34170 CASTELNAU-LE-LEZ | 99 936.84 | 1 654.21 | 101 591.05 | + 1.66 % |

DÉCISION N°2025-10-331

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'Association Castelnau en scènes pour l'utilisation de l'auditorium Maurice Ravel, la salle polyvalente Espace Lagoya, la salle Paganini, l'espace traiteur, les bars et halls, du 18 au 22 octobre 2025 pour y organiser le festival de théâtre Festilez et une exposition d'art amateur. La mise à disposition est accordée à titre payant pour la somme de 833,33 € HT.

DÉCISION N°2025-10-332

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec Mon Syndic pour l'utilisation de l'espace Paganini, le 22 octobre 2025 pour y organiser une assemblée de copropriété de la résidence Cantegril. La mise à disposition du Kiasma est accordée à titre payant pour la somme de 200 € TTC.

DÉCISION N°2025-10-333

Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Côté Lez à la Gendarmerie Nationale de Castelnau-le-Lez pour organiser le 11 Novembre 2025 un cocktail de départ à la retraite. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-334

Décision annulée

DÉCISION N°2025-10-335

Signature de l'avenant 01 en plus-value au marché n° 2025059 avec l'entreprise CITEOS TRAVESSET, installation et remise en état des bornes arrêt minute de la ville de Castelnau-le-Lez, d'un montant de 2 650.00€ HT.

DÉCISION N°2025-10-336

Signature d'un avenant au contrat de prestation de service avec l'association Beau Nez d'Ane pour une journée de découverte de la mini ferme à la crèche Charlotte Ferrères afin de modifier la date d'intervention au 06/11/2025 de 9h à 16h30.

DÉCISION N°2025-10-337

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « D-Coïncé du diaphragme » pour l'utilisation de l'auditorium Maurice Ravel les 3 et 4 novembre 2025 pour y organiser un spectacle one woman show « 50 nuances de WAW ». La mise à disposition est accordée à titre payant pour la somme de 1 571,67 € HT.

DÉCISION N°2025-10-338

Signature de l'avenant 01 en plus-value du marché n° 2025033 Lot 02 – Opération Construction du restaurant scolaire « Les Petits Princes », d'une salle de classe et d'un dortoir comme indiqué ci-dessous :

| N° marché Intitulé du lot | Entreprise | Montant HT marché initial | Montant HT de l'avenant | Nouveau montant HT du marché | Écart en % De l'avenant |
|---------------------------------------|---|------------------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Marché 2025033 Lot 02 : Étanchéité | SET ÉTANCHÉITÉ SARL 34430 SAINT-JEAN-DE VÉDAS | 35 486.00 | 3 967.73 | 39 453.73 | + 11.18 % |

DÉCISION N°2025-10-339

Demande de subvention à la Région Occitanie au titre de l'aide à la saison 2026 pour les actions du Kiasma. Le financement sollicité est de 15 000 €.

DÉCISION N°2025-10-340

Signature du marché de travaux n° 2025073 relatif à la reprise du sol et des murs du couloir du Palais des Sports avec la société KROMATIK PEINTURE SAS pour un montant global et forfaitaire de 9 731 Euros HT.

DÉCISION N°2025-10-341

Signature du marché de travaux n° 2025074 relatif à la peinture de la cage d'escalier et de l'étage du hall de l'hôtel de ville avec la société KROMATIK PEINTURE SAS pour montant global et forfaitaire de 12 997 Euros HT.

DÉCISION N°2025-10-342

Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Côté Lez avec CITYA ARENA le 18 novembre 2025 pour organiser l'assemblée générale de copropriété de la Résidence « LA GALINE ». La mise à disposition est accordée à titre payant pour un montant de 200 € TTC.

DÉCISION N°2025-10-343

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'association « Les chantiers du droit à la construction » pour l'utilisation de l'auditorium Maurice Ravel et la salle polyvalente Espace Lagoya les 26 et 27 novembre 2025 pour y organiser des rencontres professionnelles et un spectacle théâtral. La mise à disposition est accordée à titre payant pour un montant de de 1 815,83 € HT.

DÉCISION N°2025-10-344

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'Association Locura Flamenca Production pour l'utilisation de l'auditorium Maurice Ravel, l'espace Lagoya, les loges et les espaces bar et hall, le 22 novembre 2025. La mise à disposition est accordée à titre payant pour un montant de 833,33 € HT.

DÉCISION N°2025-10-345

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec le Lions Club Castelnau-le-Lez Sextantio pour l'utilisation de l'Espace Lagoya et l'espace bar le 15 novembre 2025 dans le cadre du loto annuel. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DÉCISION N°2025-10-346

Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Côté Lez et de la salle Joël Bizet avec l'association FCPE Lycée Georges Pompidou pour l'organisation de la réunion mensuelle du Conseil Local :

- Salle Espace Côté Lez : les 13 novembre 2025, 13 Janvier 2026, 13 mars 2026, 02 juin 2026.
- Salle Joël Bizet : le 05 mai 2026.

La mise à disposition de l'Espace Côté Lez et de la salle Joël Bizet est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-347

Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Côté Lez avec l'association CASTELNAU PÉTANQUE le 14 novembre 2025 pour organiser l'assemblée générale de l'association. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-348

Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Côté Lez avec l'association AVENIR CYCLISTE CASTELNAUVIEN pour organiser une réunion mensuelle, le 1^{er} lundi de chaque mois de 20h00 à 22h00 du 01/09/25 au 31/07/2026 :

- Salle Espace Côté Lez : Les lundis : 01/09/2025, 06/10/2025, 03/11/2025, 01/12/2025, 01/06/2026
- Salle Joël Bizet : Les Lundis : 05/01/2026, 02/02/2026, 02/03/2026, 06/04/2026, 04/05/2026, 06/07/2026

La mise à disposition de salles est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-349

Décision annulée

DÉCISION N°2025-10-350

Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Côté Lez avec l'association JOGGING CASTELNAU MARCHE NORDIQUE HANDISPORT le 21 novembre 2025 pour organiser une réunion d'accueil des nouveaux arrivants au club. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-351

Signature d'une convention de mise à disposition de la Salle Joël Bizet avec l'ASSOCIATION DU DEVOIS le 21 novembre 2025 pour organiser une réunion d'information sur les nuisances aériennes. La mise à disposition de salle est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-10-352

Signature d'une convention de partenariat avec le lycée Georges Pompidou, concernant des permanences Information Jeunesse dans l'enceinte du lycée pendant par la pause méridienne par un animateur du point info jeunes de la ville pour informer et accompagner les jeunes dans leurs démarches.

DÉCISION N°2025-10-353

Décision annulée

DÉCISION N°2025-10-354

Décision annulée

DÉCISION N°2025-10-355

Signature d'une convention de partenariat avec le collège Frédéric Bazille, concernant des ateliers menés dans l'enceinte du collège pendant par la pause méridienne par un animateur du point info jeunes de la ville pour des actions éducatives et d'accompagnement sur des thématiques d'information jeunesse.

DÉCISION N°2025-10-356

Signature d'un avenant au contrat de prestation de service avec Zepetra pour des séances de motricité lors des matinées d'éveil du RPE afin d'ajouter les locaux de l'École de Cirque Zepetra comme lieu où peuvent être proposés les ateliers d'expérimentations motrices. Ces ateliers sont alors proposés au tarif spécifique de 60 € TCC la séance de 45 mn.

DÉCISION N°2025-10-357

Signature d'un contrat avec la Société BERGER LEVRAULT pour la mise à disposition du droit à l'utilisation du Coffre-fort numérique gérant l'envoi des bulletins de paie.

DÉCISION N°2025-10-358

Signature d'un contrat avec la Société LOGITUD SOLUTIONS pour la Solution Suffrage WEB. Pour un coût annuel de 1 083,17 € HT.

DÉCISION N°2025-10-359

Signature d'un contrat avec la Société LOGITUD pour la Solution MUNICIPAL WEB pour un coût annuel de 4 850 € HT.

DÉCISION N°2025-10-360

Signature d'un contrat avec la Société LOGITUD SOLUTIONS pour les services de Géo Verbalisation Electronique pour un montant annuel de 5 221,31 € HT.

DÉCISION N°2025-10-361

Décision annulée

DÉCISION N°2025-11-362

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'Association Natyamandir Danses de l'Inde, pour l'utilisation de l'auditorium Maurice Ravel, la salle polyvalente Espace Lagoya, l'espace bar et hall le 8 novembre 2025 pour y organiser le spectacle de danse indienne Le Diwali Dance Festival pour un montant de 2.881,67 € HT.

DÉCISION N°2025-11-363

Désignation de Monsieur Bruno ROUDIER comme représentant de la Ville au sein de l'association « Ace - Les ombrières du Palais » et pour signer tous les éléments relatifs aux affaires de l'association.

DÉCISION N°2025-11-364

Signature d'une convention de mise à disposition de deux véhicules municipaux à l'association Castelnaud basket, pour les besoins de ses activités associatives. La mise à disposition s'effectue selon le calendrier sportif du club de septembre 2025 à fin mai 2026 pour les matchs Nationale 3 féminine et masculine et championnat Occitanie jeunes, la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DÉCISION N°2025-11-365

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec l'Établissement Français du Sang Occitanie, pour l'utilisation de l'Espace Lagoya le 17 novembre 2025. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DÉCISION N°2025-11-366

Décision annulée

DÉCISION N°2025-11-367

Signature d'une convention de mise à disposition de l'Espace Côté Lez avec l'association CASTELNAU KARATÉ ACADEMIE le dimanche 16 novembre 2025 pour proposer un verre de l'amitié suite au stage de karaté organisé au Palais des Sports. La mise à disposition de la salle est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-11-368

Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle au sein du Clos des Verdures à l'Éducation Nationale – Inspection Académique – circonscription de Castelnaud-le-Lez le vendredi 28 novembre 2025 pour organiser une formation. La mise à disposition de la salle est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-11-369

Signature d'une convention de mise à disposition du Kiasma avec le Comité de jumelage de Castelnaud-le-Lez, pour l'utilisation de la salle de réunion Paganini pour l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire le mardi 25 novembre 2025. À ce titre, le Kiasma est mis à disposition gracieusement au Comité de jumelage de Castelnaud-le-Lez.

DÉCISION N°2025-11-370

Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Joël Bizet avec l'association CASTELNAUTOS-MOTOS, pour organiser une réunion mensuelle conviviale le 05 décembre 2025. La mise à disposition de salles est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-11-371

Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Joël Bizet avec l'association JOGGING CASTELNAU MARCHE NORDIQUE HANDISPORT, le 13 janvier 2026 pour organiser la fête des rois. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-11-372

Signature d'une convention de mise à disposition de La salle Joël Bizet – 515 avenue de la Monnaie, avec l'association « Amicale des Chtimis de Montpellier et environs », le Dimanche 25 janvier 2026 pour organiser l'Assemblée Générale de l'association suivie du partage de la galette. La mise à disposition de salle est accordée à titre gracieux.

DÉCISION N°2025-11-373

Signature d'un contrat de cession avec l'association L-EVENTSPROD dans le cadre d'une prestation d'animation « féerie de Caylus » le vendredi 12 décembre 2025 place Martin Luther King. Le tarif de la prestation s'élève à 420€ TTC.

DÉCISION N°2025-11-374

Décision annulée

DÉCISION N°2025-11-375

Décision annulée

DÉCISION N°2025-11-376

Signature d'un contrat de droit d'utilisation au progiciel des gammes Sédit GF et Sédit GRH incluant les prestations d'assistance et de maintenance avec la société BERGER-LEVRAULT pour un coût annuel de 6746.54 € HT.

DÉCISION N°2025-11-377

Signature du marché n° 2025075 relatif aux travaux de peinture et des sols souples de la crèche Nymphéas avec la société KROMATIK PEINTURE SAS d'un montant global et forfaitaire de 18 442.00 Euros HT

DÉCISION N°2025-11-378

Signature du marché n°2025076 relatif aux travaux de peinture et sol souple de la maison de l'enfance avec la société KROMATIK PEINTURE SAS le marché pour un montant global et forfaitaire de 17 267.00 Euros HT.

DÉCISION N°2025-11-379

Signature d'un contrat de prestation de service avec l'association « Un chemin qui chatouille » pour les actions « Sur les chemins de la parentalité » du 01/11/2025 au 30/06/2026. Le prix de la prestation s'élève à 110 € TTC de l'heure.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions du Maire.

Monsieur le Maire

« Vous avez reçu la première délibération : les communications au Conseil des décisions du maire. C'est une prise d'acte. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Ah non, il n'y a pas de vote, c'est vrai, pardon. Nous ne répondons pas aux questions sur les décisions du maire. C'est une règle. »

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

N° 2025/12-02 BUDGET 2025 – ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Comme chaque année, la Décision Modificative examinée au Conseil Municipal de décembre permet d'ajuster, avant la fin de l'exercice, les crédits votés au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire.

Au niveau de la section de fonctionnement, il convient d'inscrire :

- le contrat de nettoyage pour le 4^{ème} trimestre 2025 (321 000 €)
- les admissions en non-valeur et créances éteintes (environ 6 000 €).
- Un complément pour la redevance spéciale de collecte des déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères (les crédits inscrits au BP s'élèvent à 96 900 € alors que la proposition tarifaire pour 2025 s'élève à 132 000 €)

Ces inscriptions de dépenses supplémentaires s'équilibrent avec :

- une diminution des crédits de dépenses qui avaient été prévus pour les Bus du Savoir (-48 000 €)
- la recette à percevoir de la Métropole et la Tam pour le nettoyage (280 00 €)
- les redevances d'occupation du domaine public encaissées qui se sont élevées à 35 000 € à ce jour

Au niveau de la section d'investissement, il convient d'inscrire au chapitre 21 le complément de crédits nécessaires à l'acquisition des Arcades. Le prix de vente est de 3 000 000 € avec une réserve de 230 000 € pour les frais de notaire (estimés à 7,5 % du prix de vente). Sachant que 2,268 M€ de crédits avaient déjà été inscrits au BS en vue d'une acquisition immobilière.

L'équilibre est effectué avec les diminutions de crédits au chapitre 23 qui avaient été prévus pour le Pump Track (400 000 €) et pour la Maison des Proximités Europe (615 000 €), la vente de ce bien n'étant finalisée que début 2026 et les crédits de paiement réinscrits au BP 2026.

On note une diminution de 35 000 € du chapitre des Dotations, fonds divers et réserves : + 88 000 € de FCTVA et -123 000 € de Taxe d'Aménagement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2025 :

Fonctionnement

Dépenses

| Chapitre | DM1 |
|---------------------------------------|------------|
| 011 Charges à caractère général | 309 000,00 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 6 000,00 |
| <hr/> | |
| Total Dépenses | 315 000,00 |

Fonctionnement

Recettes

| Chapitre | DM1 |
|---|------------|
| 70 Prod. services, domaine, ventes diverses | 315 000,00 |
| <hr/> | |
| Total Recettes | 315 000,00 |

Investissement

Dépenses

| Chapitre | DM1 |
|-----------------|------------|
|-----------------|------------|

| | |
|--------------------------------|---------------|
| 21 Immobilisations corporelles | 980 000,00 |
| 23 Immobilisations en cours | -1 015 000,00 |

| | |
|----------------|------------|
| Total Dépenses | -35 000,00 |
|----------------|------------|

Investissement

Recettes

| Chapitre | DM1 |
|--|------------|
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | -35 000,00 |

| | |
|----------------|------------|
| Total Recettes | -35 000,00 |
|----------------|------------|

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« J'ai vu Monsieur CORVAISIER et après, Monsieur BROTHIER et Monsieur KOEHLIN. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour la parole. Je me rappelle très bien qu'au mois de juin, vous nous aviez présenté le transfert du marché de nettoyage, actant les dysfonctionnements actuels. Je vous avais alors alerté en disant : " Attention, nous récupérons ce marché de nettoyage précédemment géré par la Métropole, au titre d'une convention avec la Métropole qui nous donne une dotation de 1 070 000 euros par an ". Dans cette convention, il était précisé que si jamais le marché que Castelnaud allait passer était supérieur, c'était pour les Castelnaudais. Nous en avons maintenant la traduction concrète. En effet, si nous portons cela sur une année, nous aurons un coût supplémentaire d'environ 350 000 euros chaque année. Cela signifie que le marché de nettoyage coûtera 350 000 euros supplémentaires par rapport à ce qu'il coûtait précédemment. Et cela ne prend en compte que le coût du marché, car à ce coût, il faut ajouter les coûts induits, c'est-à-dire la passation du marché, la gestion administrative et financière, et surtout le contrôle de ces éléments. Je vois que Monsieur le directeur général des services semble vouloir intervenir, donc j'espère qu'il pourra compléter ce propos, cela m'intéresse profondément. Je le dis clairement : c'est un cadeau empoisonné qui a été fait la dernière fois. Il faudra absolument que le suivi de ce marché soit rigoureux. En 2026, il sera nécessaire de réinterroger ce type de fonctionnement, car il est hors de question que des Castelnaudais soient mis à contribution de manière inadaptée par rapport à des prestations qui étaient précédemment gérées par la Métropole. »

Monsieur François BROTHIER

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur cette délibération qui normalement consiste à ajuster le budget de l'année en cours, qui se termine dans trois semaines – nous parlons donc de l'année 2025. Cette délibération est symptomatique du manque de planification et de vision de votre politique. Vous nous proposez d'ajouter dans le budget 2025, trois semaines avant la fin de l'année et trois mois avant la fin de votre mandat, l'acquisition d'un terrain construit pour plus de trois millions d'euros. Trois millions d'euros, c'est considérable, ce n'est plus un ajustement.

De plus, cette dépense ne figure même pas dans le rapport d'orientation budgétaire que nous avons voté il y a six semaines, au mois d'octobre. Votre politique d'acquisition de terrains relève du grand n'importe quoi. On a l'impression que vous jouez au Monopoly avec l'argent des contribuables.

Quelques rappels de ce grand n'importe quoi depuis moins de deux ans. Vous avez acheté la maison Pujol pour y faire une maison de la parentalité. Malheureusement, le terrain a été classé inondable. Vous avez donc détruit cette maison et la ville se retrouve avec un terrain non constructible, entouré d'immeubles,

le tout pour quatre millions d'euros au total. Vous avez acheté le terrain de Speedy sur l'avenue de l'Europe. Malheureusement, une fois encore, ce terrain a été classé inondable par l'État. On ne peut rien y faire, sauf peut-être un square, pour un coût de plus d'un demi-million d'euros. Vous avez acheté un terrain chemin du Clos l'Armet pour y faire une halle des sports, en pensant que le terrain allait pouvoir être constructible. Pas de chance une fois encore, les commissaires enquêteurs ont donné un avis défavorable et la Métropole a retiré l'OAP au Sablassou. Le terrain reste inconstructible. La ville ne peut rien y faire, elle est propriétaire du terrain et a dépensé près de 300 000 euros en plus. En juin 2025, c'est très récent, je dis bien en juin 2025, il y a donc moins de six mois, vous avez proposé au Conseil Municipal d'augmenter en urgence le budget de 2 268 000 euros pour acquérir un autre terrain, plus grand encore, sur le chemin du Clos l'Armet, pour y faire un complexe sportif. Pas de chance une fois de plus, le retrait de l'OAP Sablassou par la Métropole ne permet pas d'y construire. Heureusement pour les contribuables castelnaudais, cette fois, vous n'avez pas eu le temps de faire cette bêtise à 2 268 000 euros. Au Conseil Municipal du 20 octobre 2025, il y a donc six semaines seulement, cette acquisition à Sablassou n'apparaissait plus dans le rapport d'orientation budgétaire, pas plus qu'une quelconque autre acquisition en 2025 et 2026. Aujourd'hui, le 8 décembre 2025, Monsieur le Maire, vous nous demandez de valider un budget supplémentaire pour l'année en cours, qui se termine dans trois semaines, pour une acquisition de 3 230 000 euros alors que cette dépense n'était pas prévue dans le rapport d'orientation budgétaire discuté il y a six semaines. En six semaines, vous avez trouvé une nouvelle acquisition dans votre jeu de Monopoly.

Monsieur le Maire, nous refusons de jouer au Monopoly avec l'argent des contribuables de Castelnau. Nous voterons contre cette délibération et nous dénonçons cette politique sans vision, dépensière et complètement inconséquente. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FAIVRE et Madame BARBIER. Ah, pardon. Monsieur KOECHLIN, en premier, oui. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par Monsieur BROTHIER, mais je voudrais quand même souligner que pour l'ensemble les Arcades, pour rajouter des éléments, il avait été projeté de construire une tour avec un architecte qui avait déjà travaillé, et aussi avec un investissement potentiel. Je me demande si cette acquisition n'est pas une espèce de rendu, en fait, pour le fait que cette tour n'a pas pu être construite. Est-ce que c'est quelque chose qui passe comme cela ? On ajuste l'évaluation des domaines maintenant. C'est dans le budget 2025. Est-ce que le rendez-vous chez le notaire est déjà pris d'ici la fin de l'année ? Ou sera-t-il en 2026 ? Je pense qu'il y a des éléments sur ce point qui sont très problématiques. Ensuite, je voulais revenir sur d'autres éléments de la délibération modificative, plutôt sur des éléments de fonctionnement, puisqu'ils transparaissent dans les décisions du maire. Dans la décision 310... »

Monsieur le Maire

« Non, mais attendez, cela n'a rien à voir avec la délibération. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Excusez-moi, il s'agit d'une modification budgétaire, car les décisions... »

Monsieur le Maire

« Non, cela n'a rien à voir, c'était sur l'autre déclaration. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Non, cela n'a pas rien à voir, dans la mesure où c'est du fonctionnement et que cela impacte la DM, forcément, puisque ce sont des décisions qui n'étaient pas inscrites au budget. »

Monsieur le Maire

« Mais si, forcément. Ne dites pas n'importe quoi. Les décisions sont inscrites au budget, sinon, je ne pourrais pas les prendre. Arrêtez de dire n'importe quoi. N'essayez pas de revenir en arrière sur une question. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je pose une question simple, vous pouvez avoir une réponse très simple. Sur la décision 310, c'est une question simple, vous pouvez répondre simplement. Je ne cherche pas de polémique. Je cherche juste à éclaircir des sujets qui me paraissent importants. Cette décision attribuée au club de volley 70 000 euros, liés à une opération de marketing pour porter les couleurs de la ville pendant les événements sportifs du club. Il me semble que c'est une question qui a été très largement discutée au conseil et pour laquelle on nous a expliqué plusieurs fois que la convention entre le club professionnel et la Ville de Castelnaud pour l'utilisation du gymnase sous-entend que le club porte les couleurs de la ville. Or, je constate dans cette décision du maire, prise aussi en fin d'année pour l'année prochaine, qu'en fait, nous payons une prestation au club de 70 000 euros pour quelque chose qui aurait dû faire partie de la convention entre le club et la ville pour l'utilisation de gymnase. C'est ainsi que cela nous avait été présenté. Si vous avez une réponse par rapport à cela, merci. »

Monsieur le Maire

« C'est dans les conventions. Après, Frédéric FAIVRE. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Oui, merci, Monsieur le Maire. J'avais également un grand étonnement à lire que nous intégrions dans ces dépenses au titre du budget 2025 un projet dont nous n'avons pas parlé, ni d'Ève ni d'Adam, lors du dernier Conseil Municipal. Les Arcades n'y figuraient pas. Ce projet d'acquisition représente un investissement de trois millions, qui est plus élevé que tous les autres investissements prévus dans le budget 2026. Il est passé complètement hors des radars, si j'ose dire, car cet investissement de trois millions ne figurait ni dans le budget 2025 ni dans le DOB, discuté il y a moins de deux mois. Il ne figurera pas non plus dans le budget présenté en 2026. Nous avons l'impression que vous souhaitez le passer en catimini. Vous allez nous expliquer que c'est une opportunité, une opportunité très flash, un peu comme une comète que nous n'avons pas vu arriver et que nous ne voyons pas passer. On nous demande de voter sans présentation du projet ce correctif au budget. Il est bien évident que je ne peux pas voter pour, donc je m'abstiendrai sur cette délibération qui, a priori, est technique. Il ne faut pas exagérer sur la façon de gérer la commune. Merci. »

Monsieur le Maire

« La MJC appréciera et la PM également. Madame BARBIER, excusez-moi. »

Madame Carine BARBIER

« Je voudrais intervenir sur la question de l'acquisition de ce bâtiment des Arcades. Nous en avons discuté en Commission urbanisme. Si j'ai bien compris, d'après ce que vous nous avez expliqué en Commission, vous avez pris connaissance de la mise en vente de ce bâtiment très tardivement, en octobre ou début novembre. Il est étonnant que le propriétaire ne s'adresse pas à la mairie en priorité pour discuter de la vente de ce bâtiment. Personnellement, je pense que – et je l'ai toujours défendu lors de l'enquête publique sur le périmètre de l'avenue de l'Europe et sur la constitution des tours – ces lieux à proximité des stations de tram doivent être dédiés à des équipements publics ou à des espaces verts, et certainement pas à des immeubles de dix étages à vocation privée. En cohérence avec cette position – je ne vais pas en faire des tonnes – et au regard des besoins de la MJC, je suis favorable à l'achat de ce bâtiment. Je considère que c'est une opportunité. Je ne sais pas si cet achat doit se faire aujourd'hui absolument ou s'il y a un délai pour le faire.

En tout cas, sur le principe, j'y suis favorable, car c'est une position que nous avons défendue depuis longtemps dans le cadre de l'aménagement de la ville et de l'importance d'avoir des équipements publics sur cette avenue, où se concentre l'essentiel de la population, facilement accessible par les transports en commun, notamment le tram, et non par des véhicules particuliers. Cependant, le problème est que cette délibération est la 10e ou la 11e délibération du Conseil Municipal et là, vous nous demandez de voter une décision modificative à ce sujet. La difficulté est que je ne peux pas voter une décision modificative sur un budget sur lequel je vote contre. Ceci dit, je voulais poser cet élément, car je voterai pour la délibération concernant ce bâtiment et j'appelle à voter pour. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie, Madame BARBIER. Je vous remercie de votre logique. Thierry, avez-vous des éléments de réponse à apporter ? »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Oui, rapidement. Dans le DOB, il était bien prévu une acquisition immobilière pour 2,2 millions. Des crédits étaient également prévus pour un poste de police. Une opportunité est survenue, car c'était vraiment une indiscretion concernant ces trois millions, et nous l'avons saisie. Cela permettra effectivement de conserver les locaux pour la MJC. Je rejoins Madame BARBIER, c'est un excellent choix. Les membres de la MJC nous en seront tout à fait reconnaissants. Je ne vois pas comment vous envisagez de faire partir les gens de la MJC des Arcades, ils y sont très attachés. Ensuite, nous avons ce problème du poste de police qui se posait. Nous avons cette opportunité, nous l'avons saisie. Je pense que c'est une gestion tout à fait sereine. Je ne vois pas comment nous pourrions nous opposer à quelque chose qui va dans l'intérêt général des Castelnaudaisiens, tout simplement. »

Monsieur le Maire

« Merci, Thierry. Je mets au vote. Qui est contre ? 6. Qui s'abstient ? 6. Le reste pour ? Merci. »

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 22 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 6 (Jean KOEHLIN, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Estelle BERETTI)

Contre : 6 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

N° 2025/12-03 BUDGET 2026 – CONTRIBUTIONS DIRECTES – VOTE DES TAUX APPLICABLES EN 2026

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026, présenté au Conseil Municipal du 20 octobre 2025, il a été envisagé une baisse des taux de fiscalité à hauteur de 2,83 %. L'état 1259 n'a pas encore été transmis par l'État, mais le produit estimé avec ce niveau de taux permet l'équilibre du budget primitif 2026.

Cette baisse sera appliquée dans la même proportion (-2,83 %) aux trois taux fixés actuellement à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,01 %
- taxe d'habitation : 16,36 %

Les taux pour 2026 pourraient ainsi être fixés ainsi fixés à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,58 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 111,76 %
- taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires : 15,90 %

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une baisse dans la même proportion (-2,83 %) des trois taux, et de les fixer comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,58 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 111,76 %
- taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires : 15,90 %

Amendement N° 1 présenté par Monsieur Frédéric FAIVRE

Il est proposé que le maintien des taux d'imposition votés en 2025 soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,01 %
- taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires : 16,36 %

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement N° 1 présenté par Monsieur Frédéric FAIVRE

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Pour : 9 (Jean KOECHLIN, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI)

Abstention : 0

Contre : 26 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Amendement N° 2 présenté par Monsieur François BROTHIER

Il est proposé les taux d'imposition suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,95 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires maintenue à 16,36 % et la majoration de 60 % est supprimée.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement N° 2 présenté par Monsieur François BROTHIER

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Pour : 3 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO)

Abstention : 0

Contre : 32 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER,

Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Le conseil Municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale.

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Lors du débat budgétaire pour 2026, présenté au Conseil Municipal du 20 octobre, une baisse des taux de fiscalité à hauteur de 2,83 % a été envisagée. L'état 1259 n'a pas encore été transmis par l'État, mais le produit estimé avec ce niveau de taux permet d'équilibrer le budget primitif en 2026. Je souhaitais faire un petit préambule qui nous aidera et nous évitera de perdre beaucoup de temps par la suite. La taxe foncière de Castelnaud était déjà, parmi les communes de l'Hérault et de l'Occitanie de 20 000 à 50 000 habitants, en dessous du taux moyen pratiqué – source : Direction générale des finances publiques. Je constate que certains sourient, peut-être que cela a perflué. Avec le nouveau taux voté, Castelnaud sera moins cher que Montpellier, Baillargues, Juvignac, Lattes, Pérols et Villeneuve-lès-Maguelone, c'est-à-dire moins cher que la ville-centre et les communes de la première couronne. Cela peut être en exaspérer certains, mais c'est un fait. Après avoir rectifié certaines affirmations et rétabli cette vérité sur l'imposition à Castelnaud, je pourrais vous expliquer rapidement pourquoi nous prenons cette décision. La période écoulée a vu les principaux investissements réalisés, 75 millions tout de même, excusez-moi du peu, sur six ans. Dans la même période, l'endettement a fortement baissé. Nous avons un des taux d'endettement par habitant très bas, 600 euros par habitant. Je rappelle qu'il était à 2 000 euros en 2006, 1 488 euros en 2016. À 600 euros, nous sommes beaucoup plus bas que l'ensemble des autres communes de France. Nous avons une gestion rigoureuse, prudente et économe. Puisque nous en sommes à rappeler quelques vérités, je tiens à dire que je suis surpris par diverses déclarations. Certains parlent de 12 millions de reports. En fait, d'où viennent ces 12 millions ? Je n'en ai aucune idée, puisque, après de multiples vérifications, les reports s'élèvent à quatre millions. Cela fait un petit écart de huit millions. Je crois qu'il faudrait être un peu cancre pour prétendre de telles choses. D'autres parlent d'augmentation de la taxe foncière en omettant de dire que Castelnaud n'a pas augmenté ses taux et que les augmentations sont exogènes – l'IPCH, qui correspond à l'inflation, et les taxes sur les ordures ménagères ne relèvent pas de la taxe foncière. Également, il n'y a pas de hausse des charges à caractère général, car le coût du nettoyage est en partie contrebalancé par le reversement de la Métropole et la TAM. Pour les ouvertures de crèches, nous pouvons penser que celles-ci sont nécessaires, et elles sont contrebalancées par des recettes CAF. Qui voudrait ne pas renforcer la police municipale. Après ce petit préambule, nous pouvons passer au taux. La baisse des taux sera appliquée dans la même proportion, -2,83 % aux trois taux fixés actuellement. La taxe foncière sur les propriétés bâties passerait de 54,11 à 52,58, la taxe foncière sur les propriétés bâties de 115,01 à 117,76, la taxe d'habitation diminue de 16,36 à 15,90. Il vous est demandé de vous prononcer sur cette baisse des taux. »

Monsieur le Maire

« Honneur aux dames, Aude. Ensuite, Monsieur CORVAISIER, Monsieur FAIVRE, Madame NÉGRIER. Je vais suivre l'ordre. Madame BARBIER et Monsieur BROTHIER. C'est cela ? Je vais le noter. »

Madame Aude RUMEAU

« Merci, Monsieur le Maire, pour la parole. La baisse de la taxe foncière constitue aujourd'hui un levier concret pour soutenir les habitants, préserver leur pouvoir d'achat et renforcer l'attractivité de notre commune. Dans un contexte de hausse généralisée du coût de la vie, cette mesure apporte un soutien réel aux propriétaires, en particulier aux ménages modestes et aux retraités, pour lesquels cet impôt pèse lourdement dans le budget quotidien. Cette décision n'est toutefois pas neutre pour les finances de la commune. Une baisse de près de 3 % représente un manque à gagner d'environ 700 000 euros pour les recettes de la commune. Si cette baisse est possible, notre adjoint aux finances l'a rappelé, c'est grâce à une gestion rigoureuse et responsable menée depuis de nombreuses années. Nous arrivons au terme d'un cycle d'investissement important pour la commune. Il est donc légitime aujourd'hui d'en faire bénéficier directement les habitants. Cette baisse n'est pas le fruit du hasard, elle est réfléchie, chiffrée et assumée. À l'inverse, lorsque certains promettent des baisses d'environ 20 %, ils choisissent la facilité d'un slogan plutôt que la rigueur des chiffres. 20 %, ce n'est pas un geste fiscal, c'est presque cinq millions d'euros de

recettes en moins pour la commune. Soyons clairs, pour compenser une telle baisse, il faudrait réduire la masse salariale municipale d'environ 20 %. Vous vous rendez compte ? Moins d'agents, moins de policiers municipaux, moins d'accompagnement dans les écoles, moins de soutien aux associations, moins de services publics. Voilà la réalité derrière les promesses faciles.

Oui, c'est vous qui faites du violon. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CORVAISIER. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« J'aurais apprécié répondre à Monsieur DEWINTRE lorsque nous parlions du ROB, car c'était dans le ROB qu'il y avait ces fameux reports, mais là, je ne vais pas prendre le temps là-dessus. Concernant les taux, lorsque nous parlons de recettes, cela dépend des dépenses que nous avons à mettre en face, car nous ne pouvons pas prendre des recettes, les diminuer ou les augmenter sans nous poser la question de ce que nous allons faire avec. Vous nous proposez cette diminution qui est loin d'être négligeable, car à taux fixe, nous constatons une diminution de l'ordre de 650 000 euros pour la commune. Nous verrons tout à l'heure avec le budget primitif qu'il y a également la menace DILICO qui pèse sur la commune à hauteur de 680 000 euros. Vous nous présentez donc une mesure à la fin du mandat, juste avant les élections municipales, qui tente de satisfaire un peu la population castelnauduvienne en annonçant une baisse de la taxe foncière. Vous vous êtes bien gardé de le faire plus tôt.

Surtout, ce qui m'inquiète, c'est qu'en face de cela, nous avons des besoins de plus en plus importants. Nous avons une population qui augmente, des problématiques dans les groupes scolaires, des problématiques de places dans les crèches publiques, ainsi que des problématiques concernant l'état de nos voiries, de nos trottoirs et de nos pistes cyclables. Nous faisons face à une absence d'équipements publics et de lieux de rencontre. Nos installations sportives sont difficiles d'accès pour tous les habitants. De plus, il y a un éloignement de certains équipements publics, comme Eurêka, qui n'a toujours pas d'école. Tous ces besoins, à un moment donné, il va bien falloir y répondre. Forcément, nous ne pourrions pas le faire sans un budget à la hauteur. Je trouve que cette mesure est complètement électoraliste et pas du tout adaptée au contexte actuel. Pour ma part, je ne peux pas cautionner une telle mesure sans vision d'avenir. Nous avons ici une proposition qui acte le fait que vous tentez de satisfaire la population dans le cadre des élections, mais cela acte surtout le fait que vous n'avez aucune vision et aucune ambition pour notre ville. »

Monsieur le Maire

« Juste une précision, si cela ne vous dérange pas, Muriel. Tout à l'heure, j'ai fait l'appel et j'ai souhaité un prompt rétablissement à Luisa. J'ai oublié de nommer un secrétaire de séance. Si cela ne vous dérange pas, que Muriel SARRADIN prenne le relais, car d'habitude, c'est Marthe ou Luisa. Cela ne vous dérange pas ? Je vous en remercie.

Frédéric FAIVRE. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Oui, merci, Monsieur le Maire. Je rappelle juste que nous parlons quand même de la principale source de recettes de la commune, de loin. En effet, la seule taxe foncière sur le bâti représente aujourd'hui 22,5 millions d'euros. C'est le principal, si ce n'est le seul levier financier de la commune. Nous parlons donc d'un point important. Si nous étions plus électoralistes que vous, ou aussi électoralistes que vous, nous pourrions également proposer une baisse du taux d'imposition de la taxe foncière. Cependant, cela ne semble pas être la priorité pour les Castelnauduvien·es aujourd'hui. Je tiens à préciser que plus de la moitié des ménages ne paient pas la taxe foncière, donc cela n'aurait pas un impact sur tout le monde. Pour ceux qui la paient, nous parlons d'une population légèrement au-dessus de la moyenne en termes de pouvoir d'achat. Il nous semble que s'il y a des choix à faire, il vaut mieux consacrer l'argent de la commune au pouvoir d'achat des plus démunis. Pour nous, comme le disait d'ailleurs Richard CORVAISIER, le sujet principal n'est pas le niveau du taux de la taxe foncière, mais plutôt le choix d'investissement qui va derrière, dont nous discuterons plus tard lors du vote du budget. Il est également essentiel de prendre en compte les besoins actuels et futurs des Castelnauduvien·es auxquels la ville doit répondre. Nous sommes donc pour le maintien des taux d'imposition en 2026, en particulier pour le maintien de la taxe d'habitation

sur les résidences secondaires. L'argument fort de ce dispositif est d'éviter que les logements présents sur le territoire de la commune ne soient utilisés uniquement pour de la location de courte durée saisonnière. Cela doit inciter les propriétaires ou les futurs acquéreurs à dédier leur logement à de la résidence principale. À Castelnau, nous faisons partie d'une grande Métropole. Pour une grande partie, son parc immobilier se situe en zone urbaine. Des logements vides dans une telle zone sont incompréhensibles, surtout compte tenu de la forte demande de logements à Montpellier et à Castelnau. Cécile NÉGRIER reviendra sur ce sujet. Pourquoi baisser soudainement cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires ? Cela nous semble un mauvais signal.

Par ailleurs, Monsieur DEWINTRE nous avait dit avoir harmonisé la baisse de taux, car, selon vous, il serait compliqué de dissocier les trois taux. Soit, mais vous ne voulez pas vous embarrassez, car ce raboutage uniforme des trois taxes est discutable. La taxe d'habitation et la taxe foncière, comme je l'ai expliqué, ne sont pas de même nature et n'ont pas du tout le même impact, ni pour les Castelnaudais ni pour le budget. Vous insistez sur la taxe foncière, mais la situation financière de la commune n'a pas significativement changé ces dernières années. Cette diminution aurait pu intervenir bien plus tôt dans le mandat. Pourquoi ne l'avoir pas fait avant ? Une baisse qui tombe par surprise pendant l'année électorale. Coïncidence ! Nous vous laissons deviner ce qu'en pensent des Castelnaudais. En choisissant de mettre en œuvre cette mesure pendant une année électorale, la majorité engage en plus la mandature suivante, qui ne pourra pas facilement revenir sur cette décision en 2026. L'impact est quand même, je l'ai calculé, de près d'un million de recettes fiscales en moins. C'est une baisse de 4 % des recettes. Nous sommes à 24 millions prévus pour 2026 contre 25 millions en 2025. C'est une décision qui prive la ville de ressources et qui est susceptible de freiner certains investissements pourtant indispensables pour les Castelnaudais. C'est un petit cadeau de Noël, on va dire, un cadeau très symbolique, car il aura très peu d'impact sur le pouvoir d'achat des propriétaires à Castelnau. Vous avez compris, nous ne voyons pas cette mesure comme prioritaire budgétairement et nous la considérons comme une mesure électoraliste, une mesure inopportune avec la proximité du scrutin municipal. Nous avons donc déposé un amendement dans ce sens pour demander le maintien des taux actuels et nous voterons contre cette délibération. Merci. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Merci, Monsieur le Maire. Depuis bientôt six ans, nous nous exprimons les uns et les autres sur nos vœux et stratégies en matière de contribution directe, et en particulier pour ce qui concerne la taxe foncière. Je pense que tout est désormais clair dans l'esprit des Castelnaudais qui voteront bientôt pour le candidat qui répondra le mieux à leurs ambitions pour notre ville.

Nous avons sur la commune un nombre important de logements qui ne sont pas occupés ou qui le sont irrégulièrement. Si la taxe d'habitation sur la résidence principale a été supprimée depuis le premier janvier 2023, celle sur les résidences secondaires reste due. Notre commune a voté une majoration de la part de la cotisation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires qui lui revient. En 2023, elle l'a portée à 60 %. En 2024, Monsieur le Maire, 1 461 communes ont voté sept majorations, une hausse importante par rapport aux 308 communes qui l'avaient fait en 2023.

Aujourd'hui, n'est-il pas de notre devoir de tout faire pour mettre à disposition des logements supplémentaires sur notre commune ? Nous savons tous ici qu'il en manque, et en particulier des logements sociaux. Nous pensons donc qu'il est indispensable d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour persuader à terme leurs propriétaires de remettre leurs biens sur le marché de la location. Les recettes de taxes, même si elles sont relativement faibles, pourraient permettre une contribution à des projets futurs de logement, quels qu'ils soient. C'est pourquoi je considère également qu'il faut maintenir ce taux et ne pas le baisser. Je vous remercie. »

Madame Carine BARBIER

« Je souhaite ajouter quelques éléments à ce qui vient d'être dit, je suis d'accord avec les intervenants précédents. J'étais déjà intervenue lors du Conseil Municipal précédent concernant cette mesure. Il existe visiblement une rivalité entre Monsieur le Maire, votre majorité municipale, ainsi que le groupe de Monsieur MIRO et Monsieur BROTHIER, qui interviendra après moi, sur le fait de baisser cette taxe foncière et la question de savoir lequel d'entre vous va la réduire le plus possible. Vous proposez une baisse de 2 %, tandis qu'ils envisagent une réduction de 4 % et 20 % sur six ans.

Nous considérons, comme nous l'avons déjà mentionné, que cette mesure est d'abord électoraliste. Je ne reviendrai pas là-dessus, mais elle est en réalité contraire à la règle du respect d'un scrutin équitable pour

les élections municipales. Elle outrepassa les obligations de réserve d'une majorité municipale par rapport à des mesures nouvelles qui n'étaient pas présentes les années précédentes. Pour nous, cette mesure est juridiquement contestable en raison de la nature du scrutin qui aura lieu au mois de mars prochain.

Sur le fond, je suis également favorable à l'amendement proposé, qui consiste à maintenir les taxes, nous en avons déjà discuté lors du Conseil Municipal, pour plusieurs raisons. Il y a tout d'abord, le montant, rappelé tout à l'heure, qui est de l'ordre de 700 000 euros. Ce montant est perdu avec cette baisse de 2 % de la taxe foncière. 700 000 euros, cela représente le budget du CCAS, mais c'est aussi un budget qui aurait servi à développer la politique sociale de la ville et la politique éducative en direction des écoles. Je ne prendrai que cet exemple, car, à mon avis, ce sont également des besoins de dépenses de fonctionnement insuffisants en direction des écoles et du personnel municipal. La dotation par enfant dans les écoles est relativement faible. Nous sommes déjà intervenus pour dire que cette dotation doit être augmentée. Elle est nettement plus faible que dans les villes voisines, notamment Montpellier, ce qui ne permet pas aux enseignants et aux équipes éducatives de fonctionner correctement dans les écoles de la commune. La dotation pour l'ouverture de classes est ridiculement petite et ne permet pas d'assurer des investissements en termes de jeux et de matériel pour les classes nouvellement ouvertes, notamment dans les écoles qui ont récemment ouvert.

Concernant le périscolaire, nous savons qu'il existe des demandes extrêmement fortes qui ne sont pas satisfaites en termes d'activités pour les vacances scolaires et pour les mercredis. Il y a un sous-financement récurrent de l'accueil périscolaire depuis plusieurs années. Les difficultés à recruter des animateurs et des animatrices, ainsi qu'à stabiliser ces équipes, sont dues à des raisons financières et à une organisation du temps hachée, sur lesquelles des efforts évidents doivent être réalisés. Du point de vue des fonctionnaires, en examinant le nombre d'agents municipaux, on constate que les effectifs sont stables depuis quatre ans, alors que la ville, comme vous le savez, accueille chaque année 1 000 habitants supplémentaires. Le tour de passe-passe, c'est qu'il y a une pression de plus en plus importante sur le travail de ces agents, qui ne sont pas suffisamment reconnus par rapport à leurs efforts quotidiens. Cela devrait être revu de manière extrêmement importante. Je prendrai un seul exemple : celui des ATSEM, qui travaillent dans les écoles et les écoles maternelles. A priori, elles sont systématiquement embauchées sur des contrats à temps partiel, à 80 % ou 90 %, alors qu'elles perçoivent déjà de très petits salaires, étant de catégorie C. Leurs revenus sont donc en dessous du SMIC, ce qui ne leur permet pas de vivre dans des conditions décentes. Il est donc nécessaire de reconnaître le travail de ces personnes et d'augmenter leurs rémunérations, tout comme celles de nombreux agents dans les différents services municipaux. Voilà à quoi pourraient servir les 700 000 euros dont vous privez aujourd'hui à la commune pour l'année 2026. »

Monsieur François BROTHIER

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je vais faire un petit préambule pour m'adresser à Monsieur DEWINTRE. Je n'ai pas du tout le même point de vue que lui. Si je comprends bien, il considère que le niveau de la taxe foncière à Castelnaud est faible, bas, si j'ai bien compris. Ce n'est vraiment pas mon sentiment et je ne pense pas que ce soit le sentiment des Castelnaudais. »

Tout ce que j'entends dans la discussion qui vient d'avoir lieu serait très bien si nous n'avions pas un taux très élevé. Nous avons un taux qui est beaucoup plus élevé que nos voisins, Clapiers et Jacou. Si nous étions à Jacou aujourd'hui, nous n'aurions pas ce débat. Si nous étions à Clapiers aujourd'hui, nous n'aurions pas ce débat. À Clapiers, le taux est 24 % plus faible qu'ici. Je vais maintenant entrer dans le vif du sujet. Monsieur le Maire, si je peux prendre la parole sans que vous m'interrompiez, vous pourrez vous exprimer après, vous avez tout le loisir de le faire. »

Monsieur le Maire

« Vous savez que c'est encore moi qui mène les débats. »

Monsieur François BROTHIER

« Oui, mais vous m'avez donné la parole, donc tant qu'à faire, ne ronchonnez pas derrière mon dos. »

Monsieur le Maire

« Je ne ronchonne pas du tout. »

Monsieur François BROTHIER

« Par ailleurs, je présenterai l'amendement que... »

Monsieur le Maire

« C'est vous qui êtes bougon, Monsieur BROTHIER. »

Monsieur François BROTHIER

« Non, vous parlez en même temps sur le micro. Cela coupe le micro. Coupez votre micro. »

Monsieur le Maire

« Je peux le laisser allumer aussi. Allez-y. »

Monsieur François BROTHIER

« Monsieur le Maire, dans votre programme, vous avez promis, noir sur blanc, une baisse de la fiscalité communale et en particulier une baisse de la taxe foncière. Vous n'avez pas tenu votre promesse durant le mandat. Au lieu de cela, les Castelnaudviens ont subi une augmentation de plus de 25 % en 2020 et 2025. Ceux qui sont en double résidence et qui paient la taxe d'habitation ont subi une hausse de plus de 80 %. Pour expliquer cette augmentation, vous vous défaussez en disant : " Ce n'est pas moi, c'est l'État. " Toujours cette habitude de vous défausser sur les autres. C'est faux : vous avez tout à fait la possibilité d'ajuster les taux pour que les impôts n'augmentent pas. Vous le savez très bien, si les impôts augmentent, c'est vous qui le voulez. Chaque année, nous vous rappelons... Vous me laissez la parole, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire

« Quand on entend des choses comme ça... »

Monsieur François BROTHIER

« Mais Monsieur le Maire, vous avez tout à fait le loisir de me répondre après. Si nous parlons tous en même temps, personne n'entend rien. »

Monsieur le Maire

« Continuez. On vous entend, ne vous inquiétez pas. »

Monsieur François BROTHIER

« Chaque année, nous vous rappelons que nous avons le quatrième taux le plus élevé des 31 communes de la Métropole, qu'il faut le baisser, et nous vous proposons un amendement en ce sens que vous refusez systématiquement — tous d'ailleurs, puisque l'opposition Ensemble pour Castelnaud également. Toutes les villes voisines, comme Le Crès, Clapiers, et Jacou, ont des taux très inférieurs au nôtre. Même Montpellier, pour l'instant, a un taux plus bas. Notre taux est supérieur de 38 % à la moyenne des villes comparables en France.

Et voilà qu'en cette année électorale, vous nous proposez maintenant une baisse ridicule du taux de la taxe foncière pour fin octobre 2026, c'est-à-dire après la fin de votre mandat. Cette baisse est ridicule par son montant et par son opportunisme. Vous planifiez une baisse qui n'aura aucun effet pendant votre mandat, mais qui impactera le budget de l'équipe qui sortira des urnes en mars 2026. C'est un bel exemple de mesure parfaitement électoraliste.

Pour que chacun se rende bien compte de l'effet marginal de cette baisse, je rappelle les chiffres. Pour un appartement d'environ 40 mètres carrés, la hausse de la taxe foncière a été de 242 euros sur votre mandat, soit plus 25 %. La baisse proposée sera de 18 euros — 18 euros comparés à une hausse de 242 euros. Pour une maison d'environ 150 mètres carrés, la hausse de la taxe foncière a été de 668 euros sur votre mandat, toujours 25 %. La baisse proposée sera de 50 euros, comparée à une hausse de 668 euros.

Le problème du niveau de la taxe foncière à Castelnaud est très grave. Ce ne sont pas uniquement des chiffres. Il y a des réalités humaines, des difficultés financières vécues par de nombreux Castelnaudviens. Nous entendons beaucoup d'entre eux, de plus en plus, arriver récemment ou depuis longtemps, qui disent être obligés de partir, car ils ne peuvent plus payer.

Il est prioritaire pour notre ville de planifier une baisse progressive de la taxe foncière, sérieuse, non simplement opportuniste l'année des élections, pour la ramener dans la moyenne de la Métropole. Nous ne demandons rien d'impossible ; cet objectif est très raisonnable : revenir dans la moyenne de la

Métropole, au niveau des villes comme Jacou ou Clapiers par exemple. Cela passera évidemment par de meilleurs choix, une meilleure gestion et une meilleure planification de nos dépenses d'investissement. Malheureusement, nous voyons encore aujourd'hui, à travers plusieurs délibérations proposées, à quel point vous êtes loin de cette gestion rigoureuse qui est indispensable pour permettre une baisse réelle et sérieuse de la fiscalité locale. Malgré votre entêtement à ne pas prendre au sérieux le problème de la pression fiscale trop élevée à Castelnau, nous proposons au Conseil Municipal un amendement qui réduit la taxe foncière de 4 % en 2026, avec une perspective de baisse de 20 % sur le prochain mandat, et de supprimer la surtaxe sur la THRS. Le coût de cette baisse pour le budget de la ville sera de 270 189 euros pour la TFB et 84 193 euros pour la THRS, soit un total de 354 382 euros. Vous pouvez constater que ce montant de moindre recette pour la ville est sans commune mesure avec les millions d'euros que vous jouez au Monopoly pour chaque acquisition de terrain, dont j'ai parlé dans la délibération précédente. En tout cas, même si vous n'approuvez pas notre amendement, ce sera notre objectif pour les prochaines années. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Il faudra me donner quand même le détail des 284 000 euros. Là, je suis preneur. »

Monsieur François BROTHIER

« Je n'ai pas parlé de 284 000 euros. »

Monsieur le Maire

« Si, j'ai entendu 284 000 euros. »

Monsieur François BROTHIER

« J'ai dit 270 189 euros pour la TFB plus 84 193 euros pour la THRS, sous un total de 354 382 euros. »

Monsieur le Maire

« Il faudra me donner votre détail. »

Monsieur François BROTHIER

« Vous voulez que je vous le donne ? J'ai le calcul juste là, je peux vous le donner. Vous voulez que je vous l'apporte ? »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Nous ne le regarderons tranquillement. Il faut faire attention au calcul. Je viens de comprendre l'histoire des 11 millions de reports qui avaient été annoncés tout à l'heure. En fait, les résultats de clôture de l'année dernière s'élèvent à 1 170 000 euros, et il ne faut pas confondre avec 11 700 000. Je viens de comprendre la différence. Dans les calculs, il faut toujours être un peu attentif, Monsieur BROTHIER. »

Monsieur le Maire

« Monsieur PERROT. »

Monsieur François BROTHIER

« Je ne vois vraiment pas le rapport. Non, mais Monsieur DEWINTRE, je n'ai pas parlé de report, donc il doit se tromper. Il a dû confondre. »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'était pas pour vous. »

Monsieur François BROTHIER

« Vous avez terminé, Monsieur DEWINTRE, par " Monsieur BROTHIER ". Je m'interroge parce que je ne comprends pas pourquoi vous me parlez de moi. Je crois que c'est plutôt Monsieur CORVAISIER que vous deviez interpeller. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Non, mais j'ai dit " Il faut être attentif avec les chiffres Monsieur BROTHIER ", mais je n'ai pas dit que c'était vous qui aviez mentionné 11 700 000 au lieu de 1 170 000. Ce n'est pas bien grave. C'est même assez plaisant, en fin de compte. »

Monsieur le Maire

« Monsieur PERROT. »

Monsieur Mathieu PERROT

« Merci, Monsieur le Maire, pour la parole. Je trouve ces échanges intéressants et éclairants. À quelques mois d'une élection, les gens entendront que, d'un côté, vous avez des personnes qui souhaitent encadrer les loyers, prendre la propriété privée des gens, et maintenant augmenter fortement la taxe foncière. Je ne sais pas qui votera pour eux, mais qu'ils soient au moins au courant de ce qui va se passer. De l'autre côté, une équipe nous explique, à longueur de page dans nos boîtes aux lettres, qu'elle va créer des écoles, des crèches, renforcer le personnel municipal et baisser de cinq millions d'euros les impôts. Ce n'est pas un problème de 200 000 euros, Monsieur BROTHIER, c'est un problème de plus de cinq millions d'euros d'erreurs dans vos calculs. Je pense que vous ne devez pas avoir les mêmes calculs. Vous les avez achetées en Chine, elles ne donnent pas les bons chiffres.

J'ai essayé de prendre un peu de hauteur et j'aimerais dire ma fierté de participer aujourd'hui à cette majorité qui a bien mené la ville. Je crois que Monsieur le Maire peut être fier du travail qu'il a accompli. Thierry nous a expliqué ce qui a été fait. Il y a eu, depuis le début jusqu'à la fin, un cap et pas des petits coups opportunistes au cas par cas. Qu'avons-nous fait ? Nous avons voulu faire de Castelnaud une ville attractive et dynamique, avec des équipements de qualité. Il a donc fallu investir fortement pendant ce mandat, puisque nous avons un souhait, et nous l'assumons, d'avoir une ville dynamique qui attire également de nouveaux Castelnaudais, compte tenu de la ligne de tram. Nous nous sommes toujours dit que, pour attirer des médecins, des professeurs, et de l'excellence, il fallait parvenir à une ville d'environ 25 000 à 30 000 habitants, et nous n'en avons pas honte. Aujourd'hui, et il faudrait peut-être regarder un peu ce qui nous entoure, nous avons une ville, et cela a été dit par Monsieur le Maire, qui est arrivée à peu près à son développement maximum. Il y aura donc moins d'investissements dans les années à venir, puisque la ville restera sous les 30 000 habitants, comme cela a été dit et redit par Monsieur le Maire. Ensuite, je ne sais pas ce que vous lisez, mais prenez des lectures intéressantes : il y a une forte baisse de natalité. Si vous construisez des écoles, vous aurez des écoles vides. Si vous construisez des tonnes de crèches, vous aurez des crèches vides. C'est une gestion qui me semble extrêmement dangereuse. Je voudrais souligner tout le sérieux qui a été fait pendant ce mandat, la vision qui a été adoptée, les investissements réalisés, la vision à long terme et la vision que nous avons pour porter cette commune jusqu'en 2032. J'aurais peur de vous la confier. »

Monsieur le Maire

« Merci, Thierry, pour conclure. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Je pense que cela se conclut un peu tout seul. Je dois dire une chose. Je reconnais que j'avais eu ce sentiment qu'effectivement, sur la THRS, nous n'aurions pas dû la diminuer. Simplement, nous avons demandé un avis, comme je vous l'ai dit, à la DGFIP, qui nous a totalement déconseillé de le faire pour des motifs techniques. Il est vrai aussi que cette différence sur la THRS aurait représenté 30 000 et quelques, ce qui n'aurait pas fait grand-chose. Nous avons cette volonté de ne pas la baisser. Tant pis pour les loueurs de Airbnb. Nous avons cette volonté, mais cela n'a pas été possible. C'était trop compliqué. Pour le reste, je pense qu'à peu près tout a été dit. »

Monsieur le Maire

« Il y a deux amendements, n'est-ce pas ? L'amendement porté par Monsieur FAIVRE, je vais le lire : « Nous proposons de remplacer cette délibération par le texte suivant. Vu les articles 1639a et 1636 b du Code général des impôts, vu l'article L.16-12-2 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour 2026 sur le maintien des taux d'imposition votés en 2025, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 115,01 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,36 %.

Qui est pour cet amendement ? Neuf voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Ensuite, un amendement numéro deux a été présenté par Monsieur François BROTHIER.

Afin de ramener progressivement les taux de Castelnau-le-Lez à la moyenne des taux des communes de la Métropole de Montpellier, une trajectoire de baisse de 20 % sur six ans est proposée :

- Le taux de la taxe foncière sur le bâti est porté de 54,11 % (taux 2025) à 51,95 % en 2026, soit une baisse de 4 %.
- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenu à 16,36 % et la majoration de 60 % est supprimée.

Le Conseil est invité à délibérer sur la proposition d'amendement numéro deux présentée par Monsieur BROTHIER. Qui est pour ? Trois voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Thierry, budget. Ah pardon, j'ai oublié de mettre aux voix la délibération. Je vais mettre aux voix la délibération. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une baisse dans la même proportion, soit moins 2,83 % des trois taux, et de les fixer comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 111,76 %
- Taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires : 15,90 %.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »

La proposition est adoptée à la majorité

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 12 (François BROTHIER, Jean KOECHLIN, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE et Estelle BERETTI)

N° 2025/12-04 BUDGET 2026 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Le 20 octobre 2025, le Conseil Municipal a débattu des grandes orientations budgétaires pour l'année 2026.

Il est invité aujourd'hui à adopter le projet de Budget Primitif 2026 qui reprend ces grandes orientations.

Le rapport joint à l'ordre du jour du Conseil Municipal détaille les principales caractéristiques de ce budget, dont les équilibres se déterminent de la manière suivante :

| | |
|---|----------------------|
| Section de fonctionnement – dépenses : | 36 543 000,00 |
| Dépenses réelles : | 31 302 000,00 |
| Dépenses d'ordre : | 5 241 000,00 |
| Section de fonctionnement – recettes | 36 543 000,00 |
| Recettes réelles : | 36 343 000,00 |
| Recettes d'ordre : | 200 000,00 |
| Section d'investissement – dépenses | 13 202 000,00 |
| Dépenses réelles : | 12 502 000,00 |
| Dépenses d'ordre : | 700 000,00 |
| Section d'investissement – recettes | 13 202 000,00 |
| Recettes réelles : | 7 461 000,00 |
| Recettes d'ordre : | 5 741 000,00 |

Au total, les sections du Budget primitif 2026 s'équilibrent donc en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement : **36 543 000,00**

Section d'investissement : **13 202 000,00**

Soit un total général de : **49 745 000,00**

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget primitif 2026 en procédant à un vote par chapitre :

Dépenses

Fonctionnement

| Chapitre | Vote BP 2026 |
|--|----------------------|
| 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | 7 544 000,00 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | 19 300 000,00 |
| 014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS | 1 628 000,00 |
| 023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 3 000 000,00 |
| 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 2 241 000,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 108 000,00 |
| 66 CHARGES FINANCIÈRES | 672 000,00 |
| 67 CHARGES SPÉCIFIQUES | 50 000,00 |
| Total des Dépenses de Fonctionnement | 36 543 000,00 |

Recettes

Fonctionnement

| Chapitre | Vote BP 2024 |
|---|----------------------|
| 013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES | 296 000,00 |
| 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 200 000,00 |
| 70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES | 3 760 000,00 |
| 73 IMPÔTS ET TAXES | 314 000,00 |
| 731 FISCALITÉS LOCALES | 26 449 000,00 |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 5 431 000,00 |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 93 000,00 |
| Total des Recettes de Fonctionnement | 36 543 000,00 |

Dépenses

Investissement

| Chapitre | Vote BP 2024 |
|--|-----------------|
| 040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 200 000,00 |
| 041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES | 500 000,00 |
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES | 5 000,00 |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES | 3 766 000,00 |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 141 000,00 |

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| 204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES | 1 117 000,00 |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 384 000,00 |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS | 5 089 000,00 |

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Total des Dépenses d'Investissement | 13 202 000,00 |
|-------------------------------------|---------------|

Recettes

Investissement

| Chapitre | Vote BP 2024 |
|--|-----------------|
| 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 3 000 000,00 |
| 040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 2 241 000,00 |
| 041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES | 500 000,00 |
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES | 930 000,00 |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 31 000,00 |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES | 6 500 000,00 |

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Total des Recettes d'Investissement | 13 202 000,00 |
|-------------------------------------|---------------|

Amendement présenté par Monsieur François BROTHIER

Baisse de 20 % des indemnités des élus sur le budget 2026. L'économie de 60 500 € permettra d'augmenter l'autofinancement de la Ville

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement présenté par Monsieur François BROTHIER

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Pour : 3 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO)

Abstention : 6 (Jean KOEHLIN, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Estelle BERETTI)

Contre : 26 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Le conseil Municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale.

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Aujourd'hui, je vais vous présenter le budget primitif 2026, qui reprend les grandes orientations validées par le DOB. Le 15 octobre 2025, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2026. La volonté est de maintenir un haut niveau d'engagement au service des Castelnaubiennes

et Castelnaudviens, en diminuant la pression fiscale tout en poursuivant une politique publique ambitieuse. Le budget primitif soumis au vote du Conseil Municipal traduit ces orientations. La préparation du budget 2026 intervient avant l'adoption de la loi de finances. C'est pourquoi les prévisions au stade du budget primitif ont dû être établies avec la plus grande prudence. L'adoption du budget primitif en fin d'exercice précédent implique que les résultats 2025 et les reports d'investissement ne pourront être repris qu'après l'approbation du compte administratif. Les ajustements nécessaires ne pourront donc être effectués que dans le cadre du budget supplémentaire, les recettes fiscales et les dotations seront alors connues.

Le budget 2026 s'avère ambitieux, bien qu'il s'écrive dans un environnement financier tendu pour l'ensemble des collectivités. En 2026, le produit fiscal, malgré la baisse des taux envisagés, continuera de soutenir un programme d'investissement conséquent. Divers éléments de conjoncture pourraient fragiliser la dynamique de nos recettes et potentiellement faire émerger un effet ciseau. L'objectif est clair : préserver une épargne suffisante pour financer une part significative de l'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt. Les arbitrages budgétaires ont conduit à poursuivre la rationalisation des dépenses inscrites pour 2026.

Le budget 2026 s'articule autour de cinq axes :

- Améliorer le pouvoir d'achat des ménages en diminuant la pression fiscale
- Préserver le niveau de services publics rendus à la population
- Maintenir les charges de gestion pour garantir un autofinancement
- Maintenir un niveau d'endettement maîtrisé
- Ajuster les enveloppes d'investissement du PPI

Le tableau d'équilibre général montre les évolutions entre 2025 et 2026. On note une relative stabilité avec un virement de la section fonctionnement de trois millions d'euros, contre environ quatre millions et demi d'exercices précédents. Il est à noter que le budget 2026 a été préparé en 2025, avant la clôture définitive de l'exercice 2025. Il ne reprend donc pas les résultats de l'exercice précédent.

Ceux-ci seront repris lors du budget supplémentaire, qui sera examiné avant la fin du premier semestre. Le budget primitif de 2025 avait été d'ailleurs préparé dans les mêmes conditions, ce qui avait amené un certain nombre d'incompréhensions, mais qui sont maintenant totalement levées, entre autres sur l'endettement. Les comparaisons sont à effectuer budget par budget.

Je vais entrer dans le détail maintenant. Nous constatons au budget 2026 une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 6,44 %. Je vais les décomposer. Concernant les charges à caractère général, celles-ci augmentent de 13,36 %. Je rappelle qu'une trajectoire de baisse des dépenses de fonctionnement de 10 % a été recherchée lors des exercices budgétaires, et cela a été atteint. Toutefois, nous constatons une augmentation de 889 000 euros de charges à caractère général, qui s'explique comme suit : 1 420 000 euros de crédits supplémentaires ont été inscrits pour le contrat de nettoyage de la ville dans le cadre de la convention de gestion avec la Métropole. Celle-ci nous a confié le nettoyage des espaces publics situés sur l'ensemble de son territoire. Toutefois, la Métropole remboursera à la commune un montant de 1 070 732 euros, tandis que la TAM remboursera 53 700 euros pour le nettoyage des stations. S'ajoutent 117 000 euros de hausses liées à des facteurs exogènes, en prévision de hausses – je pense en particulier à la maintenance, l'assurance et l'entretien. Tous les autres postes sont en baisse, ce qui représente une diminution de 648 200 euros. Le budget des fluides est en baisse de 55 000 euros en 2026. Toutefois, cette estimation reste délicate puisque le climat peut changer. Vous avez cela sur la deuxième ligne, vous voyez. Je passe maintenant à la première ligne, les charges de personnel. Les dépenses de personnel représentent le plus gros poste des charges de fonctionnement. En 2026, elles devraient progresser de 3,57 % par rapport aux dépenses inscrites au budget prévisionnel 2025. Les crédits à inscrire sont comme suit : réalisés en 2025, 17 742 000 euros. Augmentation des frais, 1 598 000 euros. Je parle budget à budget.

Il y a trois postes qui expliquent cette augmentation. D'une part, les actions sociales ou de revalorisation du RIFSEEP pour 314 000 euros, dont la réforme du RIFSEEP avec une augmentation des bénéficiaires des titres pour 225 000 euros ; une augmentation des bénéficiaires des titres restaurants et autres pour 54 000 euros ; l'accroissement du nombre d'agents sollicitant le forfait mobilité représente 8 000 euros ; la participation des employeurs à la prévoyance collective s'élève à 17 000 euros ; l'augmentation de la part du régime indemnitaire maintenue en cas d'arrêt de travail est de 10 000 euros. Il s'agit donc d'un

certain nombre de dépenses RH que la collectivité accorde aux associés. Je pense que mon collègue vous en parlera plus en détail tout à l'heure.

Ensuite, le deuxième point concerne le développement de l'offre de services publics pour 766 000 euros, qui comprend l'ouverture de La Ruche au deuxième trimestre pour 306 000 euros, le renforcement de la police municipale avec la création d'une cinquième brigade de quatre postes pour 200 000 euros, la consolidation de la direction réussite éducative pour 130 000 euros et d'autres créations de postes pour 130 000 euros. L'augmentation de l'offre de services est effectivement un point important.

Troisième point, les éléments exogènes. Nous avons l'augmentation de trois points des contributions patronales à la CNRACL, soit 205 000 euros. L'impact de l'augmentation du SMIC s'élève à 145 000 euros. Le GVT représente 80 000 euros. La provision pour éventuel ARE et capital décès est de 36 000 euros. Les élections municipales nécessiteront 40 000 euros. Le Fonds national de compensation s'élève à 12 000 euros. Ce chapitre, pour un total de 193 000 euros, comprend également l'intérim : 35 000 euros pour les intermittents et la culture.

Ensuite, je passe au poste suivant, qui concerne les atténuations de produits. Dans ce chapitre, nous retrouvons l'attribution de compensation de fonctionnement inversée à la Métropole. Suite à la conférence des maires du 12 juillet 2024, des actualisations des attributions ont été décidées pour 2023-2024. Il y aura une actualisation en 2025, ce qui nous amènera à une prévision pour 2026 de 1 412 354 euros – il y a une petite coquille dans le document qui vous a été remis, que vous pourrez constater.

Les autres charges de gestion courantes augmentent de 5,08 %. Elles comprennent les droits d'utilisation de l'informatique en UH pour 185 000 euros, les subventions aux associations pour 772 000 euros, les subventions au CCAS pour 717 000 euros, les indemnités des élus et autres frais divers pour 304 000 euros, la contribution à l'entente interdépartementale pour la démoustification pour 50 000 euros, les annulations de titres pour les années antérieures pour 32 000 euros, et les admissions en non-valeur des créances pour 50 000 euros.

Enfin, les charges financières s'élèveront à 672 000 euros, soit une variation de 3,80 %, comprenant 531 000 euros au titre de la charge financière due à l'encours, 120 000 euros de provisions au titre des emprunts, et 22 000 euros d'intérêts courus non échus.

Nous avons donc fait le tour de tous les postes en dépenses de fonctionnement. Pour les recettes de fonctionnement, nous constatons au BP 2026 une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 840 000 euros, soit une augmentation de 2,37 % par rapport au BP 2025, alors que les dépenses réelles augmentent de 1 893 000 euros, soit 6,44 %.

Dans cette augmentation, nous avons d'une part les recettes tarifaires. Nous constatons une augmentation de 1 231 000 euros, qui s'explique comme suit : nous retrouvons les 1 124 000 euros remboursés par la Métropole et le remboursement de la TAM pour 57 000 euros. Nous avons également 107 000 euros pour toutes les autres lignes budgétaires, dont 35 000 euros pour la vente d'occupation des sols, 58 000 euros pour les ALSH, et +10 000 euros pour la restauration scolaire et +50 000 euros pour la Ruche.

Les recettes fiscales, quant à elles, ont été estimées avant notification par les services fiscaux de l'État, à 1 252 000 euros, considérant que les taux communaux de la fiscalité baisseront de 2,83 % en 2026. Le calcul du produit estimé prend également en compte une hausse prévisionnelle des bases, selon le taux IPCH calculé fin novembre 2025, qui s'est confirmé exact. Le taux d'évolution est estimé à 0,9 %. Par ailleurs, une évolution physique des bases d'environ 500 000 euros est anticipée. Le budget ayant été construit avant la loi de finances, le principe de prudence incite à intégrer les hypothèses les plus défavorables. L'hypothèse retenue d'une contribution de la ville au mécanisme DILICO, un processus de lissage pour équilibrer les comptes de l'État, proposé par la loi de finances, amènerait un montant moyen prélevé par habitant de 26,16 euros, soit un montant total de 680 000 euros. Nous sommes donc dans l'hypothèse la plus négative. Rien ne nous indique qu'elle sera appliquée. Le produit des impôts locaux est donc estimé à 24 072 662 euros. Le montant de la taxe additionnelle d'enregistrement est estimé à 1 700 000 euros, le même produit que cette année, puisqu'il n'y aura pas plus d'enregistrements ni plus de ventes. Le produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité est estimé à 570 000 euros, ce qui correspond à celui de cette année. Le produit de la taxe sur la publicité locale est estimé à 90 000 euros. Le produit de la dotation de solidarité est estimé à 43 000 euros. Le produit du Fonds de péréquation des ressources intercommunales est estimé à 271 000 euros.

En ce qui concerne les dotations et participations, celles-ci ne seront pas affectées avant fin mars. Il est donc raisonnable de prévoir une inscription budgétaire équivalente aux dotations notifiées en 2025, soit une dotation forfaitaire de 1,67 million, une DSU de 333 000, une dotation de péréquation de 380 000, des allocations compensatrices de 348 000 euros, et la dotation relative à la vie administrative et citoyenne pour 69 500 euros, correspondant aux passeports et autres papiers. Par contre, la participation de la CAF s'élèvera à 3 114 000 euros. Elle devrait être en hausse par rapport au montant encaissé sur l'exercice précédent, étant donné qu'une nouvelle recette est prévue pour La Ruche à mi-année. Les autres dotations de participation s'élèvent à 119 400 euros. Pour les autres produits de gestion courante, ceux-ci s'élèvent à 93 000 euros, soit une augmentation de 50 % liée au loyer de Speedy pour le local, puisque sur six mois, nous avons perçu le loyer de Speedy cette année.

Les atténuations de charges comprennent le remboursement des rémunérations du personnel pour 109 000 euros, le remboursement des charges de personnel pour 37 000 euros, et les remboursements sur charges sociales pour 150 000 euros.

Voilà donc terminée la section de fonctionnement. Je vais passer à la section d'investissement. Les dépenses d'investissement inscrites en 2026 se répartissent ainsi par secteur. D'une part, pour les services généraux, 1 407 000 euros. Dans ces services généraux, on trouve la maison de proximité Europe pour 850 000 euros, la rénovation complète du CCAS et les finances pour 281 000 euros. Pour l'enfance, la jeunesse et le scolaire, le montant est de 4 829 000 euros, ce qui constitue toujours notre poste le plus important. Dans ce budget, nous avons la crèche La Ruche pour 2 225 000 euros, le restaurant Jean Moulin pour un million d'euros, et le restaurant scolaire (plus classes, plus dortoir) Petit Prince pour 740 000 euros. Ensuite, nous avons des aménagements urbains, voiries et réseaux, avec un poste important, qui est l'attribution de compensation. Pour le sport, les travaux de rénovation thermique du Palais des Sports sont prévus pour 225 000 euros. Pour la sécurité, la vidéoprotection du CSU est estimée à 110 000 euros. Ensuite, nous avons des dépenses récurrentes. Voici un aperçu des dépenses d'investissement.

Les crédits de report d'investissement engagés en 2025 à régler en 2026 ne pourront être inscrits qu'au budget supplémentaire. Les crédits de paiement faisant l'objet d'autorisations de programme seront inscrits au budget primitif sans qu'il soit nécessaire de délibérer. En effet, les montants engagés pour chacune des autorisations de programme ne dépassent pas les montants votés au titre de l'autorisation de programme. La délibération relative aux autorisations de programme et crédits de paiement pour 2026 sera donc soumise au vote du Conseil Municipal en même temps que le budget supplémentaire, qui permettra les ajustements éventuels des crédits de paiement nécessaires.

Les dépenses financières se présentent comme suit : provision au chapitre de dotation de fonds de 5 000 euros pour pouvoir procéder à des remboursements éventuels de taxes d'aménagement, opération sur prêt revolving de 1,5 million d'euros, et amortissement annuel de l'emprunt de 2 266 000 euros. La ville s'est nettement désendettée en 2025, puisque l'encours s'élèvera à 16 millions d'euros au 1er janvier 2026, alors qu'il s'élevait à 19 637 000 euros au 1er janvier 2025. Le désendettement de 3,6 millions d'euros s'explique par le remboursement anticipé d'un emprunt dont l'encours s'élevait à 900 000 euros et l'amortissement annuel de 2,7 millions d'euros. Aucun emprunt n'a été encaissé en 2025. L'amortissement prévu en 2026 pour l'encours de la dette actuelle s'élève à 2 130 000 euros, auquel il conviendra d'ajouter 136 000 euros pour les emprunts encaissés en 2026, qui seront partiellement remboursés au cours de cette année.

Concernant les recettes d'investissement, au budget, la Ville avait pu inscrire la participation à la CAF pour la crèche de La Ruche à hauteur de 730 000 euros. Cette recette n'a pas encore été encaissée, mais fera l'objet d'un report de crédit. Au budget 2026, des subventions sont inscrites pour la CAF au titre de Madiba, 26 340 euros, et 5 360 euros pour Charlotte Ferrères. Le fonds de compensation de TVA devrait être maintenu avec une recette estimée à 850 000 euros, et la taxe d'aménagement présente une recette anticipée de 80 000 euros.

Concernant l'épargne nette, l'autofinancement s'élève à 5 041 000 euros et permet de couvrir en priorité le remboursement du capital de l'emprunt, soit 2 266 000 euros. Le solde d'autofinancement épargne net participe au financement des dépenses d'équipements nouvelles, réparties de la façon suivante :

- L'emprunt : cinq millions.
- Le fonds de compensation de TVA : 800 000.
- La taxe d'enregistrement : 100 000.

- L'épargne nette : 2,8 millions.

Soit un total de 8,7 millions, qui correspond bien entendu exactement au montant des dépenses réelles d'investissement dont nous avons parlé tout à l'heure, où j'ai énoncé les principales dépenses. Je vais un peu vite, car j'ai peur d'abuser de votre temps.

Je vais donc vous donner maintenant la conclusion. Le budget primitif 2026 que nous présentons reflète la volonté de la collectivité de maintenir un développement maîtrisé, responsable et orienté vers l'intérêt général. Fidèle à la trajectoire fixée par notre majorité municipale, il traduit une vision claire d'une ville qui a investi dans son avenir sans renoncer à la maîtrise de ses finances. Une collectivité qui agit avec détermination pour améliorer concrètement la vie quotidienne de tous les Castelnaudviens. Ce budget affirme notre volonté de poursuivre les transformations engagées : modernisation de l'espace public, soutien au dynamisme économique et associatif, renforcement de la solidarité et des services de proximité. Nous faisons le choix de l'investissement utile et de la responsabilité. Notre gestion rigoureuse des deniers publics nous permet de dégager les marges nécessaires pour financer les projets structurants qui feront le Castelnaud de demain. Ce budget est l'expression d'une vision, d'une ambition assumée et d'un engagement fort envers les habitants. Castelnaud-le-Lez doit rester une ville attractive, solidaire, moderne et exemplaire. Ce budget en est la démonstration et la garantie, et c'est attesté par de nombreuses études nationales qui classent Castelnaud en tête des villes de France et rappellent qu'ici, investir est quelque chose de très positif.

L'exercice est terminé pour moi. »

Monsieur le Maire

« Qui prend la parole ? Je vais peut-être partir par-là faire le tour. Je vais noter. Laurent PRADIER, ensuite Monsieur FERRAND, Madame NÉGRIER, Monsieur FAIVRE, Monsieur CORVAISIER, Muriel, Philippe, Jean KOEHLIN, François BROTHIER. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Je vous remercie pour la parole, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être court.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, lors du dernier Conseil Municipal, en rappelant nos avancées en matière de politique RH, j'aurais produit une liste à la Prévert. Je remercie d'ailleurs l'opposition : lorsque les actions deviennent trop nombreuses pour tenir sur une seule ligne, c'est que la politique RH fonctionne. À Castelnaud, nous ne faisons pas de littérature. Nous faisons du pouvoir d'achat. Nous faisons de la protection sociale. Nous faisons de la qualité de vie au travail. Bref, nous faisons du concret :

- Mutuel revalorisé
- Ticket restaurant créé puis augmenté
- Aide exceptionnelle
- Prévoyance
- CIA
- Allègement des retenues en maladie
- Revalorisation indemnitaire
- CNAS
- Télétravail
- Mobilité durable
- Monétisation du CET
- Cohésion renforcée
- Budget participatif des agents

Oui, c'est une liste. Mais c'est la liste de tout ce que nous avons réellement fait pendant que d'autres se contentaient de listes de critiques. Notre mandat n'a pas distribué des posts Facebook, il a distribué des droits et c'est là toute la différence. Merci, Monsieur le Maire. »

Monsieur Hugues FERRAND

« Merci, Monsieur le Maire. Une petite différence est que vous êtes aux manettes et nous ne le sommes pas. Il y a donc une différence d'action sur le mandat.

Nous avons acté, le 15 octobre 2025 la présentation des orientations budgétaires pour 2026, avec les axes de votre politique inchangée depuis maintenant quasiment six ans. Nous avons débattu, mais force est de constater qu'aucune modification n'est intervenue dans ce document prenant en compte les propositions

exprimées par vos conseillers d'opposition, quels qu'ils soient. Vous mettez en avant le maintien d'un haut niveau d'engagement au service des Castelnaubiens. Or, la politique d'investissement que vous avez menée ne repose pas sur une concertation réelle de vos administrés.

Il convient de rappeler que, sans la mobilisation exceptionnelle des Castelnaubiens et Castelnaubiennes, nous aurions peut-être une Maison du Numérique à plus de cinq millions d'euros, ou encore des terrains laissés à l'appétit de promoteurs immobiliers avides de tours pour compléter la bétonisation et l'artificialisation de la commune à plus de 70 %. Il est regrettable, tenant compte de la situation financière de la ville, dont les recettes élevées sont liées à un accroissement démographique important et peu maîtrisé, qu'une vision globale du développement de notre territoire n'ait pas été présente et n'ait pas permis de répondre aux exigences de la population, tous publics confondus.

Notre ville a besoin, Monsieur le Maire, d'équipements publics qui autorisent les Castelnaubiens et Castelnaubiennes à bénéficier des meilleures conditions de bien-vivre dans chaque quartier. Or, les habitants de certains quartiers nous disent être abandonnés, jamais consultés, peu informés. Ils se demandent, pour certains, s'ils appartiennent à Castelnaud. Ce sont des verbatim de rue entendus. Cette absence de lien social, d'ouverture et de lien entre les quartiers de la commune trouve une bonne partie de réponse dans la non-mise à disposition de structures et d'équipements publics suffisants, ainsi que dans le peu de considération des difficultés d'accessibilité, de circulation, de scolarisation, ou encore tout simplement de la satisfaction des besoins quotidiens de commerce.

Monsieur le Maire, comment avez-vous accompagné l'explosion démographique ? Comment avez-vous créé les conditions d'une évolution structurée de la ville, par exemple un urbanisme global, la circulation, l'accessibilité, la sécurité de nos concitoyens, au bénéfice des habitants ? Ce n'est pas en multipliant les annonces de création de squares et de microparc que vous avez répondu aux attentes de vos administrés, comme aux exigences de résilience de la commune face au changement climatique.

Monsieur le Maire, l'ensemble des choix que vous avez menés pendant ce mandat s'exprime une nouvelle fois au travers de ce budget 2026 : sans vision d'ensemble pour la ville, sans les Castelnaubiens et les Castelnaubiennes, avec une urbanisation à la parcelle et au gré d'éventuelles opportunités. Nous souhaitons une autre approche de notre commune, pour qu'elle soit en prise avec les réalités des Castelnaubiens et Castelnaubiennes, et qu'elle prenne en compte les besoins de nos entreprises, de nos commerces, de nos jeunes et de nos aînés. Pour ces raisons, je voterai une nouvelle fois contre ce budget qui ne s'inscrit pas dans une perspective progressiste de la ville. Je vous remercie. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour la parole. Je vais rebondir sur ce que vient de dire Hugues concernant le déséquilibre dans les investissements et l'accès aux services publics dans notre ville. J'ai regardé votre vidéo sur " Eurêka, poumon économique " et je dois dire que, comme un certain nombre d'habitants de ce quartier, j'ai ri jaune. Je me suis même étouffée en vous écoutant. Vous vous extasiez dans cette vidéo sur les équipements publics présents dans ce quartier. Or, Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que le bus tram passe dans un quartier que l'ensemble des besoins des Castelnaubiens qui y vivent sont satisfaits. Je trouve indécent de parler d'un futur équipement sportif quand certains parents mettent 40 minutes pour rejoindre l'école de leur enfant, faute de groupe scolaire à proximité, qui était d'ailleurs promis au moment où certains d'entre eux ont acheté dans ce quartier. Faute de crèche publique, faute de poste de police, faute de médiathèque, faute de lieux associatifs dans ce quartier, aucun développement du lien social n'est possible. C'est vraiment très dommageable pour la qualité de vie à Castelnaud. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Merci pour la parole. Je remercie Thierry DEWINTRE pour cet exposé et les services de la commune, en particulier Valérie DORISON, pour ce rapport réalisé dans un contexte budgétaire incertain à niveau national. Cela n'a pas été assez dit, mais il existe des incertitudes concernant les engagements possibles. Monsieur DEWINTRE, Monsieur le Maire, vous vantez le budget et la maîtrise de la dette, comme si Castelnaud avait décroché un triple A d'une agence de notation telle que Moody's ou Standard & Poor's. sauf que si l'on analyse les choses de près, la réduction de la dette est principalement due à l'arrivée massive de nouveaux habitants : la base fiscale a gonflé, tout comme les recettes, ce qui a permis de réduire la dette. Ce n'est pas vraiment un miracle de gestion vertueuse, mais plutôt une conséquence de la démographie. Pendant ce temps, les investissements publics ont pris leur temps, beaucoup de temps.

Ces investissements avancent à la vitesse d'un train qui navigue à vue. En conséquence, les investissements publics n'ont pas suivi le rythme de cette croissance démographique, ce qui engendre aujourd'hui des retards importants dans plusieurs domaines essentiels. Moins d'investissements signifient que des Castelnauviens attendent encore des services essentiels. De notre côté, nous préférons investir dans des écoles, des équipements publics et des services utiles, dans la vraie vie, plutôt que dans le calendrier électoral. Nous privilégions une politique fondée sur le renforcement des services publics et des équipements collectifs, plutôt qu'une logique électoraliste.

Si on regarde rapidement les dépenses de fonctionnement, plusieurs insuffisances demeurent. Comme l'a souligné Carine BARBIER, le budget des écoles par élève reste faible comparé à celui des villes environnantes, notamment Montpellier. Les actions culturelles pour les jeunes sont limitées. Les aides aux familles modestes pour l'accès aux activités sportives et culturelles sont insuffisantes et manquent d'ambition. La tarification sociale des cantines, que nous avons souvent proposée, n'a jamais été retenue. Pour bien comprendre la trajectoire en matière d'équipement public, il est nécessaire d'examiner l'évolution du montant des investissements depuis le début du mandat. Ceux-ci ont varié entre 12 et 17 millions d'euros par an sur la période 2020-2023, soit une moyenne d'environ 15 millions par an pour la première moitié du mandat, avec un pic de 17 millions en 2023. Cependant, depuis deux ans, une nette baisse est constatée, avec des investissements de seulement neuf millions en 2024, dix millions en 2025, et une prévision de réduction à moins de neuf millions en 2026. Il est intéressant d'examiner cette période prolongée, car elle correspond à celle du mandat. Cette baisse tendancielle du niveau d'investissement nous amène à un niveau d'investissement que nous jugeons insuffisant pour une ville de près de 30 000 habitants en pleine expansion.

Pour justifier cette baisse tendancielle, vous affirmez que la commune a déjà largement répondu aux besoins d'investissement générés par la croissance de la population et que la ville dispose d'équipements suffisants et de services publics de qualité. En somme, vous vous rassurez en chantant " Tout va très bien, Madame la Marquise ". Cependant, vous ne rassurez pas vraiment tous les Castelnauviens, car ce budget ne permet ni de rattraper les retards accumulés ni d'anticiper les besoins futurs. De nombreux équipements essentiels manquent à l'appel. Nous pensons au contraire qu'il faut investir davantage, car plusieurs manques majeurs persistent. Je ne fais pas ici le bilan de ce que vous avez fait, mais plutôt de ce que vous n'avez pas fait. Prenons le cas des quartiers Eurêka et Mas de Rochet, dont nous avons souvent parlé. Ils sont mal desservis par le groupe scolaire Jacques Chirac. Certaines familles doivent faire un trajet assez long, digne d'un parcours de randonneur – nous l'avons déjà suffisamment évoqué lors du précédent conseil. Malgré cela, aucune nouvelle école n'est prévue, aucune réflexion n'est lancée, ce qui témoigne d'un manque d'anticipation préoccupant. De même pour les crèches publiques. Je dis bien " publiques ", car vous parlez des places en crèche, mais nous prônons des crèches où il y a une maîtrise publique. Elles sont également en retard, reflétant toujours le même manque d'anticipation. Ajoutons à cela une MJC vieillissante, sans plan de rénovation, pas de salle pour les associations, pas de toilettes publiques dans aucun des quartiers. Une passerelle du Lez se fait tant attendre qu'on ne saurait y croire. Une avenue Jean Jaurès où rien n'a été fait et qui n'a toujours pas été sécurisée. Oui, en effet, tout va très bien, Madame la Marquise, mais il reste encore bien des infrastructures à réaliser.

Pour répondre aux besoins, il faudrait réorienter les priorités, en particulier pour certains projets : une vraie maison des associations adaptée aux besoins, un renforcement des dispositifs sociaux et culturels, une véritable planification pour l'enfance et la jeunesse. Je passe rapidement sur le programme des parcs et squares, dont mon collègue Hugues FERRAND a parlé, très cher pour notre budget et très tardif. Nous plantons aujourd'hui des petits bouts de verdure pour compenser les années de bétonnage intensif à la parcelle, menées sans vision d'ensemble. Autre sujet, et Hugues l'a rappelé également : sans notre farouche détermination et opposition, six millions d'euros se seraient évaporés dans une Maison du Numérique, un bâtiment dont même la région ne veut pas financer un seul euro. En attendant, 400 000 euros d'études ont déjà été dépensés en pure perte.

En résumé, nous déplorons une vision brouillée, un pilotage à vue, un choix fiscal opportuniste, des investissements sous-dimensionnés ou mal orientés. Bref, il y a un manque de cap et de vision qui laisse la ville avancer comme un bateau sans boussole. Nous plaçons pour une réorientation claire de la politique municipale pour le prochain mandat, vers les services publics, les écoles, les crèches, les associations, les infrastructures culturelles, les espaces publics et les mobilités, l'accompagnement social, autant de leviers indispensables pour améliorer réellement la qualité de vie des Castelnauviens. »

Monsieur le Maire

« Merci de respecter le délai. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Je conclus. Vous comprendrez bien que compte tenu de l'ensemble de ces réserves, nous voterons contre ce budget de manière claire. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie pour la parole, Monsieur le Maire. Je vais être rapide. Ce budget de 2026 qui nous est proposé, j'ai l'impression, enfin, ce n'est même pas une impression, pour moi, c'est complètement un saut dans le vide. C'est un saut dans le vide parce qu'en effet, vous l'avez un peu souligné, Monsieur DEWINTRE, il y a un effet ciseau, mais il est quand même exceptionnel. Tout d'abord, nous constatons des dépenses de fonctionnement qui augmentent. Nous avons donc des investissements qui diminuent, mais cela, c'est votre marque de fabrique. Vous n'arrivez pas à mener des projets. Vous avez assez peu de projets, d'ailleurs, pour notre ville. De plus, vous avez du mal à les réaliser. Parallèlement, nous avons des besoins qui augmentent parce que, d'une part, la population castelnauvienne augmente. Forcément, quand nous délivrons des permis de construire, à un moment, il va bien y avoir des gens qui habitent dans les bâtiments. Cela semble évident. Cette augmentation de la population nécessite forcément que nous nous mettions à niveau en termes d'équipement public. Donc, nous avons besoin de crèches, d'écoles, d'installations sportives, de lieux de rencontre, et de résoudre les problématiques de mobilité. Nous avons également toute une commune qui a été délaissée en ce qui concerne l'entretien de ses voiries.

Vous êtes pourtant vice-président à la Métropole, mais franchement, nous avons honte d'avoir les trottoirs que nous avons à Castelnaud. Nous avons honte de voir des personnes âgées, des parents qui ont des difficultés à se déplacer sur des trottoirs étroits ou mal entretenus. Nous nous disons que ce n'est pas possible. Pourquoi avons-nous un vice-président à la Métropole si c'est pour avoir des voiries dans cet état au bout de cinq ans ? C'est quand même une catastrophe.

Le problème, c'est qu'avec ce contexte de dépenses de fonctionnement qui augmentent et de besoins qui augmentent nécessairement, vous nous proposez quoi ? Une diminution des recettes. Donc là, forcément, en effet, l'effet ciseau, vous êtes bien à la manœuvre. Vous promettez un avenir difficile sur le plan budgétaire à Castelnaud-le-Lez parce que ce n'est pas une petite diminution des recettes. C'est 650 ou 700 000 euros liés à la baisse de la taxe foncière, mais il y a également le fameux DILICO, qui n'est pas quelque chose de négligeable. Le DILICO, c'est le dispositif de lissage conjecturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Qu'est-ce que c'est concrètement ? Concrètement, ce sont vos amis au gouvernement, enfin les vôtres et ceux de Monsieur MIRO, qui se disent que plutôt que de réformer la fiscalité en France, ils vont aller faire les poches des collectivités. Donc, quelque part, il y a une cohérence entre la politique de Monsieur MIRO qui veut baisser de 20 % la taxe foncière et ses amis à Paris qui font un peu la même chose sur notre budget municipal.

Mais donc, à un moment, il faut que nous soyons raisonnables : nous ne pouvons pas diminuer les recettes tout en maintenant la qualité, voire en améliorant la qualité de service que nous offrons à la population castelnauvienne. Je me refuse clairement à ce que, dans cette instance, nous ne regardions pas les choses en face. Votre budget est purement électoraliste. Votre budget nous mène droit vers des difficultés importantes pour Castelnaud. Je souhaiterais vraiment que tous les Conseillers Municipaux prennent conscience de ce qu'ils sont en train de voter et des répercussions pour l'avenir de notre ville, car je trouve que ce n'est vraiment pas sérieux de votre part, Monsieur le Maire. »

Madame Muriel SARRADIN

« Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais n'aborder qu'un thème, celui qui concerne ma délégation, à savoir le soutien à nos associations sportives. Tout au long de notre mandat, nous avons eu de cesse de maintenir nos subventions à ces associations sportives, et ce budget reste dans cette ligne, malgré des contraintes financières fortes. Nous faisons le choix d'apporter à nos associations partenaires de notre politique sportive un soutien fort et permanent : maintien des subventions, gratuité des salles de pratique depuis le 1er juillet 2025, sans parler des aides indirectes par la mise à disposition d'équipements sportifs de grande qualité et d'un accès facile, n'en déplaise à Monsieur CORVAISIER. Madame NÉGRIER, vous avez failli vous étouffer, mais moi aussi tout à l'heure, lorsque Monsieur CORVAISIER a affirmé que les équipements sportifs n'étaient pas accessibles. Le Palais des Sports dispose de voies d'accès routières, de

pistes cyclables et du tram au lycée Pompidou qui permet d'accéder. Au complexe Fournier, il y a également des pistes cyclables et le tram, ainsi que pour le gymnase Chirac. Aux Perrières, l'accès se fait facilement grâce au tram – tout cela pour ne parler que des équipements sportifs les plus importants. Donc oui, dans un contexte budgétaire difficile, nous soutenons nos associations et nous continuerons de le faire, car elles sont nos partenaires et cela revêt une importance particulière. »

Monsieur le Maire

« Jean KOEHLIN, François BROTHIER, Philippe GUY. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Oui, merci pour la parole. Je souhaitais revenir sur la présentation très comptable qui nous a été faite et m'intéresser plutôt à ce qui a été dit. Le budget, c'est le reflet des politiques publiques. Dans le document, il y a une présentation des politiques publiques par fonction. C'est cela qui m'a interpellé. Je vais prendre quelques éléments, il y en a d'ailleurs beaucoup.

Je vais commencer par un élément qui vient d'être soulevé. Je vais commencer par les fonctions d'investissement. Si vous allez sur la fonction cinq, puisque c'est là où nous définissons les politiques publiques, d'abord, nous pouvons examiner la fonction enseignement, formation professionnelle et apprentissage. Vous avez mis zéro pour toute la formation des agents. Cela signifie que vous ne prévoyez aucune formation des agents dans l'année à venir. Franchement, je ne comprends même pas comment vous pouvez établir un budget sans définir les politiques publiques. C'est vraiment le problème de fond. Il n'y a pas de politique publique. Vous avez une vision comptable de l'exécution publique.

Vous réalisez des actions qui sont séparées, mais vous ne les traduisez pas en politique publique. Il est donc très difficile de comparer, de voir quelle est votre stratégie. En 2026, vous vous projetez dans ce que vous allez proposer aux électeurs. Je regarde la politique publique, sur le CNFPT, par exemple, vous avez mis zéro. Donc, zéro formation des agents. C'est ce qui est écrit dans le document que nous allons voter.

Ensuite, je regarde les autres éléments. Par exemple, si je prends la fonction trois, culture, vie sociale, jeunesse et sport, le 34, égalité entre les femmes et les hommes, zéro. Cela signifie que pour 2026, il n'y a pas de budget pour l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est vous qui avez rédigé ce document.

Je prends maintenant aménagement des territoires et habitats. Il y a un budget pour les espaces verts qui n'est pas significatif. Je vous rappelle que vous avez une obligation dans les investissements de remplir le projet Territoires Engagés pour la nature avec des investissements significatifs. Pareil, aucune indication sur ce budget 2026 que vous devez avoir réalisé pour 2026.

Sur les espaces ruraux, je n'y reviens pas, je ne vais pas aborder tous les thèmes, mais franchement, je ne comprends même pas la politique publique que vous menez. Monsieur DEWINTRE, vous parlez de politique publique, mais votre vision n'est que comptable. Les politiques publiques doivent s'inscrire. Cela signifie que les budgets que vous dépensez doivent être inscrits dans les politiques publiques. Action économique, action sectorielle, sur les marchés alimentaires, donc le soutien au marché dans les investissements : zéro. Pas d'action pour soutenir le marché et le petit commerce.

J'aborde maintenant l'environnement, qui est peut-être le sujet que je maîtrise le mieux. Politique de l'eau. Vous allez me dire que cela ne vous concerne pas, mais si : il y a la lutte contre les inondations et la désimperméabilisation de l'ensemble des espaces municipaux. Le budget prévu pour 2026 est de zéro.

Concernant la politique énergétique, le réseau de chaleur est doté de 50 000 euros, ce qui correspond à ce qui est prévu. En ce qui concerne l'énergie éolienne, vous présentez dans la politique énergétique une innovation, mais l'inscription dans le budget est de zéro. Franchement, c'est un grave problème. Cela signifie qu'il y a un manque de transparence du budget.

Pour les transports, il y a des voiries communales. Le budget sur les voiries communales est de zéro. Je ne comprends donc pas comment nous pouvons voter ce budget. Vous ne présentez aucune politique publique. J'aborde maintenant le fonctionnement. »

Monsieur le Maire

« Monsieur KOEHLIN, votre temps est imparti. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Oui, mon temps est imparti, mais je suis désolé, il y a un problème de transparence budgétaire. »

Monsieur le Maire

« Nous allons apporter une réponse technique. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Oui, mais la réponse technique est que vous n'affectez pas les budgets. Vous ne faites donc pas de politique publique. Vous réalisez des actions ponctuelles. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MIRO, nous allons vous donner une réponse technique. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Non, il n'y a pas de réponse technique. Ce n'est pas une réponse technique. Si le budget est prévu de cette façon, c'est que nous devons inscrire les dépenses. Je rajoute juste un dernier point. Je regrette, Muriel, effectivement, vous soutenez les actions sportives des associations. Néanmoins, dans le budget de fonctionnement, au niveau de la politique publique de soutien au sport, il est inscrit zéro. Il y a donc un problème. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, Monsieur KOECHLIN, nous allons vous apporter... »

Monsieur Jean KOECHLIN

« C'est une question politique. On crée une politique publique. »

Monsieur le Maire

« Attendez, nous allons vous répondre techniquement tout de même. »

Monsieur Philippe GABAUDAN

« Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je ne vais pas entrer dans tous les détails. Comme Monsieur KOECHLIN a commencé sur la formation du personnel, je vais simplement donner quelques chiffres qui éclaireront les débats autrement qu'à travers une lecture erronée de la M52.

Concernant la formation du personnel, vous avez au budget trois lignes. La première concerne la cotisation CNFPT, qui est obligatoire. Elle est inscrite au budget à l'article 6336 pour un montant de 186 900 euros. Concernant la rémunération des apprentis, vous indiquez également 0. À la ligne 6417, il y a 84 000 euros. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« J'étais sur le budget d'investissement. Nous pouvons également effectuer des dépenses d'investissement pour le personnel. »

Monsieur Philippe GABAUDAN

« Sur l'humain, nous ne faisons pas d'investissement, nous faisons du fonctionnement, je suis désolé. Vous avez ensuite des crédits complémentaires à hauteur de 106 000 euros pour des versements des organismes de formation qui ne sont pas le CNFPT. Entre les zéros que vous annoncez et les prêts de 300 000 euros qui figurent au budget, il existe une petite différence. Vous avez également parlé des éoliennes sur le Palais des Sports. Juste pour vous dire, et vous le savez, que ces éoliennes sont financées sur le budget 2025 et il est normal que l'investissement n'apparaisse pas sur le budget 2026. »

Monsieur François BROTHIER

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je tiens tout d'abord à remercier les services de la ville pour le travail toujours très consciencieux et sérieux de construction du budget et de tous les rapports qui y sont associés. En préambule, je voudrais faire une petite remarque qui a une influence sur le budget 2026 suite aux propos de Monsieur PERROT, qui nous annonce que nous allons plafonner la population à 30 000 habitants. Je rappelle, Monsieur le Maire, que lorsque vous étiez adjoint à l'urbanisme avec le maire précédent, vous aviez promis, avec une longue explication, que nous ne dépasserions jamais les 20 000 habitants. En 2017, à France Bleu, vous nous avez également promis, en 2017, année où vous

êtes devenu maire, que nous ne dépasserions jamais les 25 000 habitants. Donc, 30 000 maintenant, c'est une promesse qui n'engage que pour quelque temps.

Le budget 2026 se caractérise par le fait qu'il sera réalisé principalement par l'équipe qui sera issue des urnes en mars 2026. Nous constatons que le budget primitif que vous nous proposez, comme cela a été dit par différents intervenants, est un budget de gestion des affaires courantes, sans perspective, sans vision et sans aucune logique politique. Le rapport présenté par Monsieur DEWINTRE est une occasion pour lui de nous faire une conclusion avec une parfaite langue de bois que même ChatGPT n'aurait pas su mieux faire, je pense. Par ailleurs, Monsieur PRADIER intervient sur un sujet qui n'a strictement rien à voir avec le budget. C'est encore de l'autosatisfaction. Cette autosatisfaction passe sous silence une fiscalité beaucoup trop élevée, un plan d'investissement sans aucune cohérence d'ensemble, le manque de continuité dans les décisions prises et des investissements décidés à un instant T étant souvent annulés quelques mois plus tard.

Vous gérez les investissements financiers comme le reste. L'urbanisme est géré à la parcelle, sans plan d'ensemble, ce qui fait la joie des promoteurs. Les voiries sont réparées par petits tronçons, sans plan de circulation global. Les pistes cyclables sont établies elles aussi sans plan, sans continuité et, par conséquent, sont souvent dangereuses. Les équipements nécessaires pour répondre à l'augmentation de la population ne sont pas planifiés : pas assez de places de crèches nouvelles, pas d'école dans le quartier Eurêka qui regroupera prochainement plus de 4 000 personnes, pas de jeux pour les enfants, pas de stationnement public, pas d'espace de respiration. Le budget est à l'image de votre politique, sans aucune planification ni vision.

Vous en êtes à décider de l'achat de tel ou tel terrain, parfois pour plusieurs millions d'euros, sans avoir rien planifié, même quelques semaines avant. Ce manque de vision coûte très cher aux Castelnaubiens qui, finalement, paient la note avec leur taxe foncière. On ne compte plus les acquisitions et constructions réalisées à prix d'or uniquement parce que vous n'avez pas mis en place un plan d'urbanisme cohérent, alors que vous êtes en charge de l'urbanisme depuis 2008, soit plus de 17 ans.

Nous avons deux amendements pour cette délibération. Le premier consistait à accompagner la baisse du taux de taxes foncières de 4 % que nous vous avons proposé. Puisque vous la refusez, ce premier amendement tombe de lui-même, donc je le retire, évidemment. Le second amendement concerne les indemnités des élus. Vous avez fait le choix de positionner vos indemnités d'élus au niveau maximum du plafond légal autorisé par la loi alors que vous cumulez, Monsieur le Maire, vos indemnités de maire, de vice-président de la Métropole et de conseiller régional, ce qui amène vos indemnités à près de 10 000 euros par mois. »

Monsieur le Maire

« J'aimerais bien, entre nous. »

Monsieur François BROTHIER

« C'est dans le tableau des rémunérations. Monsieur le Maire, je continue. »

Monsieur le Maire

« Je suis désolé, je ne suis pas à 10 000 euros brut ni net. Vous racontez n'importe quoi. »

Monsieur François BROTHIER

« Brut. 9 500 euros, Monsieur le Maire. Tableau des rémunérations, 9 500 euros. Au-delà du fait que nous sommes opposés au cumul des mandats, nous trouvons le montant de ces indemnités indécent dans le contexte actuel. De nombreux maires ont décidé de ne pas caler leur indemnité sur le plafond autorisé. Ce second amendement a pour objet de réduire le budget indemnité des élus de 20 %. Castelnaud permettra une économie de plus de 60 000 euros dans le budget de la ville. Si notre amendement est voté, il appartiendra au Conseil Municipal de prendre une délibération pour adapter le taux d'indemnisation des élus au pourcentage adéquat, inférieur au plafond autorisé. Je vous rappelle que de nombreuses communes ne sont pas au plafond autorisé et sont largement en dessous, surtout lorsqu'il y a cumul de mandats. Nous précisons que, comme chaque année, nous sommes favorables au budget prévu pour les subventions aux associations, qui sera voté ultérieurement aujourd'hui. Je vous remercie. »

Madame Nathalie LEVY

« Merci, Monsieur le Maire. Je vais m'adresser à nos oppositions. Je me suis posé la question de faire un petit quiz, un jeu de questions-réponses pour savoir où en sont vos connaissances sur la petite enfance, car nous entendons de tout. Franchement, ce n'était pas sérieux et je suis quelqu'un de sérieux. Nous parlons d'un sujet très sérieux. Cela fait maintenant six ans que nous vous donnons des chiffres. Six ans que vous les interprétez à tort. Six ans que vous n'êtes pas satisfaits de ce qui se fait. C'est une insulte pour le service petite enfance et une insulte que vous me faites. Monsieur BROTHIER, êtes-vous déjà venu dans nos crèches, à nos fêtes, dans nos écoles ? Je n'en ai pas le souvenir. Monsieur CORVAISIER, peut-être un petit peu, mais pas souvent. Par contre, critiquer, vous savez faire.

Pour le dernier Conseil Municipal du mandat, je vais vous redonner quelques chiffres et quelques informations claires. Castelnaud, c'est quatre crèches municipales : Charlotte Ferrères, Les Nymphéas, Madiba et bientôt La Ruche, qui ouvrira en 2026. Les travaux ont bien avancé. La capacité d'accueil municipal total est de 249 places avec La Ruche, 214 sans La Ruche, cinq micro-crèches privées, 62 assistantes maternelles (chiffre en perpétuel mouvement), 252 places en capacité d'accueil privé, soit 501 possibilités d'accueil sur le territoire. Existe-t-il, à votre connaissance, une commune de taille identique offrant un niveau d'équipement aussi diversifié et équilibré entre public et privé ?

Monsieur BROTHIER, Monsieur MIRO, je m'adresse encore plus particulièrement à vous. Vous nous reprochez de ne pas être transparents dans l'attribution de nos places. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des critères prioritaires comme les naissances multiples, les fratries, le handicap, les familles monoparentales, ainsi que le pacte de solidarité avec la PMI. Tout ceci est conforme aux pratiques nationales et aux préconisations de la CAF et de la PMI.

Alors, Monsieur MIRO, si vous n'avez pas eu de place pour votre petit garçon en temps et en heure, vous m'en voyez désolé. Aussi, afin d'actualiser nos listes d'attente au plus près, il est important de répondre aux mails envoyés par le service Enfance demandant si la famille maintient sa demande de place. L'avez-vous fait ? Je ne pense pas. De toute façon, nous ne sommes pas là pour régler le problème personnel de Monsieur MIRO.

Quelques chiffres. De janvier à septembre 2025, dans nos crèches, nous avons accueilli 347 enfants. À ce jour, nous accueillons 220 enfants, dont 112 nouvelles inscriptions pour l'année 2025-2026. Notre liste d'attente à la mi-octobre est de 52 familles jusqu'en décembre 2025. Avec l'ouverture de La Ruche, la liste d'attente est estimée à une dizaine de familles. Faut-il créer de nouveaux équipements ? Une baisse de la démographie est prévue dans les années à venir. Voyez Lattes, Le Crès, Jacou, Clapiers, qui le ressentent déjà. À Castelnaud, certaines micro-crèches ont pu rencontrer des difficultés, comme l'alerte de Baby Home et de Babyveil que nous avons rencontré. De même, les assistantes maternelles employées par les parents peuvent connaître de la sous-activité. Deux assistantes maternelles installées à Eurêka ont dû cesser leur activité, faute de demandes des familles. Or, il est essentiel de préserver les emplois créés sur le territoire. De plus, la CAF refuse de participer au financement d'un nouvel établissement si la pérennité n'est pas garantie à dix ans. Elle nous alerte également sur la non-pertinence d'une nouvelle crèche à moyen terme.

Je vous rappelle également que la ville participe à un ensemble d'outils d'accompagnement rarement réunis :

- Un relais d'assistantes maternelles
- Un chargé de coopération parentalité
- Un lieu d'accueil enfants-parents
- Des ateliers parents-enfants dans les établissements dans les maisons de proximité
- Un réseau parentalité avec les partenaires institutionnels

Combien de communes disposent d'un maillage aussi complet d'outils d'accompagnement parental, associant institutions et acteurs ? Notre raisonnement n'est pas de multiplier les équipements, mais de préserver l'équilibre entre le public et le privé, ainsi que les assistantes maternelles, conformément aux analyses partagées par l'ensemble des partenaires institutionnels. Je vous remercie. »

Monsieur Philippe GUY

« Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mon intervention se place dans le cadre du soutien à la vie associative, évoqué par Muriel de façon très juste en matière d'aide directe, avec les subventions, et d'aides indirectes, mais aussi en réaction à certaines prises de parole. Certains prétendent défendre les associations, sans en être pour autant les porte-parole.

En ce qui me concerne, je dirais qu'en complément des aides financières, il existe également des aides indirectes. Les prêts de salles, la mise à disposition de matériel et de personnel en sont des exemples évidents. Une politique a également été mise en place, avec un point d'entrée unique pour les associations, la charte écoresponsable et la dématérialisation des demandes de subventions. Ce sont des outils.

Au-delà de cela, je crois que la collectivité a surtout instauré une autre dimension en matière d'aide et d'accompagnement à la vie associative. Il s'agit d'une véritable délégation de service public, ce qui est très important. La ville a mis en place des structures, comme les maisons de proximité, qui ont permis à certaines associations de s'impliquer de plus en plus dans l'agenda des manifestations de la ville. Cela se fait en concluant des partenariats créatifs ou innovants avec les maisons de proximité, en liaison avec les habitants, favorisant ainsi le lien social dans les quartiers et la solidarité. Nous sommes dans le domaine de l'humain, ce n'est pas uniquement de l'aide financière. On peut citer l'exemple de l'Association du Devoir et de la MJC, qui proposent des ateliers ludiques ou de loisirs, ainsi que des manifestations sportives ou culturelles au profit d'œuvres sociales de certaines associations ou clubs-services.

Cette dynamique fait une large part à nos jeunes, avec leur participation active à diverses initiatives festives, comme les festivités et les illuminations de Noël, ainsi qu'éducatives et citoyennes, telles que les cérémonies mémorielles ou la fête de l'Europe. Ces événements ont été animés par des élèves de la chorale de l'école de musique de la MJC, en partenariat avec les associations et le scolaire, impliquant une centaine d'enfants des écoles primaires et des élus du Conseil Municipal des jeunes.

Notre action vise aussi à reconnaître et à valoriser le bénévolat. C'était un engagement. Il y a eu plusieurs éditions du Trophée du bénévolat, dont l'une a été consacrée aux jeunes bénévoles à l'occasion de l'année européenne de la jeunesse.

Voilà, pour être bref, quelques actions qui démontrent le développement des initiatives à la fois interassociatives et intergénérationnelles, renforçant les notions de lien social, de proximité et de solidarité. Nous pouvons nous en féliciter. En réponse à certaines craintes pour les associations, je dirais que les besoins des associations varient selon les types de manifestations ou de réunions qu'elles souhaitent organiser. À chaque fois, il y a eu une réponse à leurs demandes et à leurs souhaits. Évidemment, toutes ne demandent pas le Kiasma. Nous avons des salles de différents formats qui permettent l'organisation à la fois de manifestations statutaires et de manifestations festives. Je crois que les associations s'en rendent bien compte. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MIRO, après Madame ESTOUP. »

Monsieur Julien MIRO

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je prends la parole parce que j'ai été mis en cause nommément, moi et mon fils de 30 mois. Je sens qu'il y a de la tension dans les prises de parole de la majorité. Je peux le comprendre. Si j'avais le même bilan que vous, je serais également dans une situation de tension. Madame LÉVY, dans la vie personnelle, j'ai beaucoup d'affection pour vous et je crois comprendre que ce texte, vous le lisez. Je suis certain, vous connaissant, que vous ne l'avez pas écrit, mais je dois quand même vous dire... »

Monsieur le Maire

« Ça, ce n'est pas très sympa et que ce n'est pas du tout correct. Je suis désolé. Je suis désolé, il y a le respect des élus. Monsieur MIRO, il y a le respect des élus. C'est grossier. »

Monsieur Julien MIRO

« Je ne peux pas croire, Monsieur le Maire, que Madame LÉVY a lu un texte qui parle de mon fils de 30 mois, et qui met à l'ordre du jour, mon fils Gabriel de 30 mois. Je trouve que ce n'est pas digne. S'il y a quelque chose qui est grossier, au-delà de votre réaction, Monsieur le Maire, c'est de parler de cela. Je suis, je vais le dire, assez déçu, mais je peux comprendre que lorsque le fond fait défaut, on en arrive à des choses peut-être beaucoup plus violentes.

Je vais faire preuve de transparence. En novembre 2023, nous avons reçu avec ma compagne, puisque nous en sommes là maintenant, un mail des services nous indiquant que Gabriel était 183ème sur la liste d'attente en novembre. Il est bien évident qu'en novembre, nous avons répondu que désormais, il avait

une place dans une crèche privée et que nous libérions notre place, mais je doute que les 183 places se libèrent, puisqu'elles n'étaient pas libres pour septembre. Puisque je fais preuve de transparence, peut-être que l'ensemble de la majorité pourrait aussi faire preuve de transparence ? Ce que nous avons constaté dans les différents échanges que nous avons eus tout au long de ces années, soit par l'Observatoire, qui est cité maintes fois sans oser en dire le nom, mais je vois qu'il est lu, et sur les attributions de places en crèches ou regroupement de fratries, c'est que les Castelnauviennes et les Castelnauviens nous faisaient constater qu'il y avait des regroupements de fratries qui n'étaient pas liés à la carte scolaire, mais visiblement liés au fait d'être élu, d'être élu du bon côté, peut-être, de la majorité. Si vous voulez faire preuve de transparence, et je crois que vous voulez faire preuve de transparence, je n'en doute pas, je serais curieux de voir la liste des enfants et petits-enfants qui ont eu des regroupements de fratries parmi les élus ici, et qui se sont appuyés sur la carte scolaire. J'ai le regret de vous dire que cette transparence-là – je sais que vous ne la ferez pas, cela fait six ans que nous demandons la transparence sur tous les sujets et que nous ne l'avons pas – j'ai le regret de vous dire que c'est opaque. C'est pour cela que nous proposerons une Commission d'attribution des places en crèches et de regroupement des fratries qui soit extérieure à la mairie et qui puisse se faire, comme vous l'avez dit, Madame LEVY, sur dossier et non pas parce qu'on est élu de la majorité. Je vous remercie et je pense que pour le bien de tous, restons sur le fond des sujets et n'abordons pas les enfants des uns et des autres, car cela ne me paraît pas digne. Dans un débat, chacun défend son bilan, chacun défend ses positions, chacun a ses convictions. Cependant, parler des enfants des uns et des autres, objectivement, me paraît un débat qui n'est pas digne. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Madame ESTOUP et Madame SERAN. Ah, pardon, et Madame NÉGRIER. »

Madame Catherine ESTOUP

« Merci, Monsieur le Maire. Je reviens sur votre intervention, Monsieur BROTHIER, concernant les indemnités. Je vais me permettre de rappeler à votre mémoire et à ceux qui nous écoutent deux choses très simples. En 2020, vous avez voté la délibération pour plafonner les indemnités du maire, pour contribuer aux adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués. Par ailleurs, vous dites que vous êtes opposé au cumul des mandats. Je voulais juste vous rappeler que votre collègue à votre gauche était à la fois conseiller métropolitain, adjoint et s'est présenté aux régionales. Merci. »

Monsieur Julien MIRO

« Monsieur le Maire, si je suis mis en cause, je suis désolé si vos conseillers se focalisent sur moi. Je suis confus qu'ils se concentrent sur moi. »

Monsieur le Maire

« J'ai été mis en cause 50 fois dans ce conseil. »

Monsieur Julien MIRO

« Il faut bien que je réponde. Dites à vos conseillers de ne pas focaliser sur moi. La réalité est que je ne cumule pas de mandat exécutif. Je suis Conseiller à la Métropole et je suis Conseiller Municipal. Il n'y a donc pas de cumul d'exécutif. Voilà pour votre réponse, Madame ESTOUP. »

Monsieur le Maire

« On prend les vessies pour des lanternes. Allez. »

Monsieur Julien MIRO

« En termes de cumul, vous n'apprenez rien, Monsieur LAFFORGUE. Le tableau des rémunérations est disponible. Je le dis à tous ceux qui nous écoutent. Il apparaît une somme de 114 000 ou 113 000 euros par an vous concernant. C'est faire preuve de transparence. »

Monsieur le Maire

« J'ai toujours été transparent depuis que je suis élu. Même au Conseil Général, je transmettais ma feuille d'indemnité. »

Monsieur Julien MIRO

« Donc, admettez la rémunération. Quand ils voient la voirie, ils se demandent pourquoi vous cumulez l'indemnité. »

Monsieur le Maire

« Nous allons en parler tout à l'heure. »

Monsieur Julien MIRO

« Les listes à la Prévert, je connais. »

Monsieur le Maire

« Non, pas les listes à la Prévert, l'argent qui est mis derrière aussi. Vous racontez n'importe quoi. »

Monsieur Julien MIRO

« Nous assistons à un satisfecit permanent. »

Monsieur le Maire

« Madame SERAN. C'est bon. »

Madame Isabelle SERAN

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je vais également revenir sur ce que j'ai entendu des conseillers d'opposition. Je suis désolée, mais je vais vous citer les uns les autres, car je voudrais remettre les choses au clair.

Depuis six ans, au service de l'éducation, nous avons fait un choix simple : agir pour vos enfants. Nous avons été à l'écoute des familles et des enseignants, et avons pris en compte l'évolution de notre ville et du climat, avec pragmatisme et sans idéologie. Les résultats sont concrets : 45 millions d'euros ont été investis dans les affaires scolaires durant ce mandat, comme l'a détaillé Thierry DEWINTRE tout à l'heure. Quand on nous dit qu'il n'y a pas de projet et que nous naviguons à vue, nous avons eu des projets que nous avons réalisés. Nous avons construit, tout d'abord, le groupe scolaire Jacques Chirac, un projet anticipé, pensé et livré à temps malgré le Covid, qui a permis d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'alléger les effectifs dans toutes nos écoles. Nous avons actuellement une moyenne de 24,5 enfants dans la ville, alors qu'en 2021-2022, nous étions à 28-29 en moyenne. Cela a été le fruit d'un travail sur la sectorisation et la carte scolaire, qui a permis d'en arriver là aujourd'hui, avec une implantation d'écoles au plus près des familles.

Nous avons également lancé les restaurants scolaires intégrés dans les écoles Jean Moulin et Les Petits Princes pour réduire les déplacements, améliorer les temps de restauration et renforcer la sécurité de ces moments collectifs. Ils ouvriront au premier trimestre 2026. La maternelle Rose de France fait déjà l'objet d'une étude pour ne pas être oubliée et ce sera la prochaine à avoir son propre restaurant scolaire intégré. Parce que le bien-être des enfants passe aussi par leur environnement, nous avons engagé la végétalisation et la désimperméabilisation des cours, réalisés à Vert Parc, à Mario Roustan, entamés à Saint-Exupéry, avec d'autres projets déjà à l'étude.

Pourtant, malgré ces actions, Madame BARBIER, Madame NÉGRIER, vous continuez de nous accuser d'un manque d'anticipation. Il est donc nécessaire de remettre les choses au clair et de poser les questions qui s'imposent, comme l'a fait Nathalie. Pouvez-vous nous dire de combien de classes nous allons manquer à la rentrée 2026 ? Avez-vous une idée ? »

Madame Cécile NÉGRIER

« Nous ne pourrions pas vous le dire, car vous ne nous transmettez jamais les chiffres. Il n'existe pas de Commission éducation enfance jeunesse. Vous ne nous convoquez pas. Nous n'échangeons jamais sur les chiffres. »

Madame Isabelle SERAN

« À la Commission enfance, nous vous avons attendu. Cela fait deux ou trois Commissions auxquelles vous êtes invité et personne ne vient. Il est donc certain que vous ne pouvez pas avoir les éléments. Ensuite, je peux répondre à votre question, si vous le souhaitez. Comme l'a dit Monsieur PERROT, nous avons une

baisse démographique qui est bien entamée et inexorable. L'éducation nationale envisage, pour la rentrée 2026, certaines fermetures de classes. »

Monsieur le Maire

« Tu peux indiquer le nombre. Nous sommes sur deux classes de fermeture. C'est l'éducation nationale qui décide. Ce n'est pas le maire de Castelnau. »

Madame Isabelle SERAN

« Ce n'est pas nous qui déciderons. Par ailleurs, vous nous reprochez l'implantation de Jacques Chirac que vous auriez souhaité au Quartier Eurêka. Savez-vous combien d'enfants sont scolarisés actuellement du quartier Eurêka à Jacques Chirac ? Avez-vous une idée ? L'école Jacques Chirac compte 353 élèves aujourd'hui. Il y a 117 enfants du Quartier Eurêka. Cela ne nécessitait pas l'implantation d'une école. »

Monsieur le Maire

« Des classes de Maternelle jusqu'à CM2. »

Madame Isabelle SERAN

« Oui, l'école Jacques Chirac permet d'accueillir des enfants du Quartier Eurêka, de Mas de Rochet, de l'avenue de l'Europe. Elle est idéalement placée. C'est tout ce que je voulais dire sur ce sujet. Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Je vous ai déjà donné la parole. Excusez-moi, vous êtes... »

Madame Cécile NÉGRIER

« J'avais demandé la parole. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais vous êtes déjà intervenu. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Non, j'avais demandé la parole tout à l'heure. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CORVAISIER, je ne vous ai pas donné la parole. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Est-ce que tous les logements sont réalisés à Eurêka et occupés ? »

Monsieur le Maire

« Allez, nous continuons. Vous êtes déjà intervenu. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Non, j'avais demandé la parole tout à l'heure. Vous m'avez inscrite sur la liste des personnes. »

Monsieur le Maire

« Ah oui, excusez-moi. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Je voulais remercier Nathalie de faire des points réguliers sur la prise en charge des enfants dans les crèches. Il est toujours utile d'avoir des chiffres. Je le redis, peut-être que nous n'avons pas assisté à une Commission, mais dans l'ensemble, il faut reconnaître qu'il n'y en a pas eu beaucoup. Lors de ces Commissions, les échanges sont très rapides. Il y a un ordre du jour et nous en restons là. Il est donc compliqué d'obtenir des informations précises.

Ce que je voulais dire, c'est que pour moi, une crèche publique et une crèche privée sont deux choses bien différentes. Le service public c'est une chose, l'offre privée en est une autre. Dans l'offre publique, il y a

des subventions de la CAF, des missions particulières, ainsi qu'une formation spécifique pour les personnes qui encadrent les jeunes enfants. Il existe également un droit de regard de l'institution sur le fonctionnement desdites crèches, ce qui n'existe pas dans le privé. Il est tout à fait normal qu'à Castelnau, de nombreux habitants soient mécontents que leur enfant ne soit pas pris en charge dans une crèche publique.

Pour nous, c'est vraiment deux choses très différentes, et pour beaucoup d'habitants aussi. Je pense que nous ne pouvons pas parler d'équilibre public-privé comme vous le faites, car ce n'est pas ainsi que les habitants de Castelnau voient les choses. Les gens souhaitent que leur enfant soit dans une crèche publique afin que les missions de ces crèches soient travaillées en lien avec l'admission ultérieure dans une école publique. C'est très différent, la prise en charge publique et la prise en charge privée. Voilà ce que je voulais dire. »

Monsieur le Maire

« Je souhaite remercier les services pour l'exercice de préparation budgétaire. Monsieur CORVAISIER l'a rappelé, avec le DILICO, comme l'a dit mon collègue de la Grande Motte, ce n'était pas un jeu de la Française des Jeux, mais un petit cadeau qui nous a été fait. Je me souviens toujours, Philippe, lorsque vous avez passé la tête dans mon bureau en me disant " J'ai une mauvaise nouvelle pour le budget ". L'annonce initiale était de 380 000 euros, et nous sommes passés à 680 000 euros. Ce n'est pas propre à Castelnau. Je crois qu'à la Métropole, cela représente 15 millions d'euros. D'autres communes, que je ne citerai pas, ont des sommes avoisinant les mêmes montants. Je remercie Thierry et les services des finances, car il fallait prendre en compte et appliquer le principe de prudence. Vous l'avez appliqué. Nous avons actuellement les navettes entre l'Assemblée et le Sénat sur la loi de finances, avec un grand point d'interrogation sur le DILICO. Nous l'avons pris en compte. Je sais que tous les services ont répondu en tenant compte de cette difficulté. Il faudra assumer. De toute façon, je ne me fais guère d'illusion pour l'avenir : quel que soit le gouvernement, il faudra bien qu'il trouve des recettes. Il y a plus de deux milliards à aller chercher, et nous savons très bien vers qui ils se tourneront, ce sera sûrement les collectivités. Cette provision témoigne d'une grande prudence, et je tenais à le signaler. Merci aux services, merci Philippe d'avoir orchestré cette préparation budgétaire, et je tiens à saluer tout le travail réalisé par mes collègues élus de la majorité.

Sur tous les points, il y a eu beaucoup d'échanges et de réponses. Concernant la voirie, une question avait été posée. Je m'étais trompé dans le chiffre. J'avais annoncé 25 millions d'euros de travaux réalisés. Ce n'est pas 25, mais 27,5 millions qui ont été réalisés par la Métropole. Ce ne sont pas les chiffres du maire de Castelnau, mais ceux de la Métropole qui ont été donnés. Parmi ces travaux, il y a bien sûr les attributions de compensation, mais aussi le budget métropolitain, la réfection de l'éclairage public en LED. Cela fait partie des investissements réalisés. Je ne vais pas énumérer tous les travaux effectués, notamment ceux réalisés avec le service des mobilités présidé par Julie FRÊCHE, en coordination entre les communes, comme la réalisation des pistes cyclables. Un travail de coordination a été réalisé avec la Métropole sur ce sujet. En tout cas, promesse tenue : nous avançons et allons passer au vote. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Peut-être une remarque, Monsieur ? »

Monsieur le Maire

« Oui, vas-y, Thierry. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Pour conclure, comme c'est moi qui l'avais présenté, je remercie les services qui ont élaboré ce beau budget. Je voudrais juste dire que certains ont des visions, mais je n'ai pas vu grand-chose. Certains envisagent de baisser les impôts de 20 % dans un avenir radieux. D'autres ont évoqué la faillite de notre ville misérable. Ce ne sont pas des visions, à mon avis, ce sont sûrement des mirages. J'étais très heureux d'entendre les différents collègues qui, de leur côté, ont présenté des réalisations concrètes et ont expliqué ce qui est rendu possible grâce à ce budget. Je les remercie d'avoir rappelé les résultats obtenus sur ces divers mandats et je leur confirme qu'ils peuvent en être fiers. »

Monsieur le Maire

« D'abord, Thierry, il y a l'amendement à passer. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Oui, d'accord, mais c'était ma conclusion. »

Monsieur le Maire

« Ah d'accord. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Vas-y pour l'amendement. »

Monsieur le Maire

« Ensuite, je te laisse prendre la main sur le vote du budget. L'amendement numéro un est sans objet. L'amendement numéro deux, présenté par Monsieur BROTHIER propose que le budget 2026 des indemnités d'élus soit baissé de 20 %. Budget inscrit avant amendement, compte 653, pour 304 500 euros. Budget inscrit après amendement est de 243 600 euros. L'économie de 60 500 euros ainsi faite permettra d'augmenter l'autofinancement de la ville, qui est en forte baisse cette année. Il appartiendra au Conseil Municipal de prendre une délibération en ce sens pour adapter les taux d'indemnisation des élus à un pourcentage inférieur au plafond légal autorisé. Pour information, de nombreux conseils municipaux ne positionnent pas l'indemnité des élus au plafond maximum autorisé – c'est ce que j'avais fait. Il en résultera les modifications suivantes dans le budget de fonctionnement : diminution de 60 500 euros au chapitre 65, Autres charges de gestion, article 653, et Indemnité des élus, dans la section dépenses du budget de fonctionnement ; augmentation de 60 500 euros de l'autofinancement dégagé. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition d'amendement numéro deux, présentée par Monsieur BROTHIER. Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Trois. Qui s'abstient ? Six. Qui est contre ? Maintenant, nous votons le budget. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Au total, les sections du budget primitif s'équilibrent en dépenses et recettes de la manière suivante : en dépenses et en recettes de fonctionnement, 36 543 000 euros. En dépenses et en recettes sur la section d'investissement, 13 202 000 euros, soit un total général en dépenses et en recettes de 49 745 000. »

Monsieur le Maire

« Je fais voter le budget. Qui est contre ? 12. Qui s'abstient ? Qui est pour ? La majorité. »

Vote de la section fonctionnement des dépenses et des recettes pour un montant équilibré de 36 543 000,00 € et vote de la section investissement des dépenses et des recettes pour un montant équilibré de 13 202 000,00 €.

Soit un total général de 49 745 000,00 €.

La proposition est adoptée à la majorité

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 12 (François BROTHIER, Jean KOEHLIN, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE et Estelle BERETTI)

N° 2025/12-05 BUDGET 2026 – ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Le Service de Gestion Comptable (SGC) est chargé du recouvrement des titres de recettes émis par la Commune. Lorsque ce recouvrement s'avère impossible (liquidations judiciaires, surendettement, décès...), le SGC demande à la Commune de se prononcer sur le caractère irrécouvrable de ces créances. L'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur. Il convient de distinguer les pertes sur créances irrécouvrables, enregistrées au compte 6541 « créances admises en non-valeur » et les créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, enregistrées au compte 6542 « créances éteintes ».

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le caractère irrécouvrable de titres de recettes émis par la Commune entre 2019 à 2025 qui correspondent principalement de créances d'impayés d'ALP et de restauration scolaire qui se répartissent de la manière suivante :

| | |
|------|----------|
| 2019 | 263,01 € |
| 2020 | 341,33 € |
| 2021 | 245,97 € |
| 2022 | 255,47 € |
| 2023 | 198,08 € |
| 2025 | 150,30 € |

Les motifs de présentation en non-valeur sont les suivants :

- Poursuite sans effet pour 17 créances d'un montant de 1 136,17 €
- RAR inférieur seuil de poursuite pour 2 créances d'un montant de 3,50 €

Pour les créances éteintes, les motifs sont les suivantes :

- Surendettement et décision effacement de dette pour 5 créances d'un montant d'un 314,49 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur les produits irrécouvrables qui lui sont présentés,
- autoriser la réalisation de la dépense de 1 139,67 € en résultant qui sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet dans le budget de l'exercice 2026 au compte 6541 pour les admissions en non-valeur et 314,49 € au compte 6542 pour les créances éteintes.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-06 FINANCES – SIGNATURE D’UN PROTOCOLE D’ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SELARL BLEU SUD LIQUIDATEUR DE L’ENTREPRISE GIBERT & MULA SAS

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

La Ville de Castelnau-le-Lez a confié, en date du 03 décembre 2024, à l’entreprise GIBERT & MULA SAS le marché 2024062 relatif au lot n° 09 Chauffage – Plomberie - Ventilation – Climatisation, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine de l’école « Jean Moulin » en restaurant scolaire.

Par jugement prononcé en date du 02 avril 2025, le tribunal de commerce de Nîmes a prononcé la liquidation de ladite entreprise et Maître Anita JULIA (SELARL BLEU SUD à Nîmes) a été désigné en qualité de liquidateur judiciaire.

Conformément à l’article L641-11-1 DU Code du Commerce III, une mise en demeure de se prononcer sur la poursuite ou résiliation du marché a été envoyée par la ville, au liquidateur, le 10 avril 2025.

Celui-ci n’ayant pas répondu dans le délai d’un mois à compter de la réception de la mise en demeure qui lui a été adressée, le pouvoir adjudicateur a décidé de résilier de plein droit le marché public, à compter du 16 mai 2025.

Cette décision de résiliation n’ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

Toutefois, il reste à régler à l’entreprise un solde de travaux réalisés avant sa liquidation. Ces travaux, d’un montant de 3 789,50 € HT soit 4 547,40 € TTC, n’ont pu être réglés par la maîtrise d’ouvrage, car ils n’étaient pas inclus dans le prix forfaitaire du marché et n’ont pas pu faire l’objet d’un avenant dûment notifié, compte tenu de la rapidité de la mise en liquidation. Parallèlement, la facture n° 182728 d’un montant de 3 615,70 € HT soit 4 338,84 € TTC ne pourra, par contre, pas être réglée par la maîtrise d’ouvrage, car les travaux facturés n’ont pas été réalisés par l’entreprise.

Le projet de protocole transactionnel joint à la présente délibération fixe donc les démarches et les contreparties exigées de chaque signataire, en vue du seul règlement de la somme de 3 789,50 € HT soit 4 547,40 € TTC à la SARL BLEU SUD, sachant que ce projet de protocole a déjà fait l’objet d’un accord du liquidateur.

VU les articles 2044 et suivants du Code Civil définissant notamment la transaction comme « un contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître »,

VU la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l’exécution des contrats de la commande publique,

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties d’accepter de recourir à la médiation administrative en vue de la résolution amiable d’une situation,

CONSIDÉRANT qu’il convient de formaliser cet accord par la signature d’un protocole d’accord transactionnel,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d’approuver le protocole d’accord transactionnel à intervenir entre la Ville de Castelnau-le-Lez et l’entreprise GIBERT & MULA SAS représentée par la SELARL BLEU SUD désignée liquidateur de l’entreprise.
- d’autoriser le Maire de la commune à signer ledit protocole et à prendre toute mesure nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-07 MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

En application des dispositions de l'article L. 1411-13 et suivants et L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte tenu des compétences exercées par Montpellier Méditerranée Métropole, Mr le Maire doit communiquer au conseil les rapports visés ci-dessous :

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) eau potable, eau brute et assainissement
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2024.

Ces rapports sont mis à disposition du public au siège de la Métropole.

Concernant l'eau potable, Montpellier Méditerranée Métropole exerce depuis le 1er janvier 2010 la compétence « Eau potable » de plein droit en lieu et place de ses communes membres, en application de l'arrêté préfectoral n° 2009-1-1532 du 23 juin 2009. Pour Castelnau-le-Lez, Montpellier Méditerranée Métropole intervient selon le principe de représentation substitution au sein du Syndicat du Bas Languedoc et du Syndicat Mixte Garrigues Campagne. Ce syndicat exerce l'ensemble de la compétence eau potable, à savoir production et distribution. L'alimentation en eau potable de la commune de Castelnau-le-Lez est assurée par le forage local de la Crouzette.

Pour Castelnau-le-Lez en 2024 :

Nombre d'abonnés : 10 055

Volumes vendus : 1 693 634 m³

Consommation moyenne : 160,46 m³/an

Renouvellement et renforcement réseaux A.E.P Centre ancien : 162 000 €

La Métropole de Montpellier est compétente depuis 2001 pour l'assainissement collectif, qu'elle a pris en Régie le 1er janvier 2023 sur les 31 communes du territoire. Castelnaud-le-Lez est raccordé à la station Maera

Pour Castelnaud-le-Lez en 2024 :

Nombre d'abonnés : 10 028

Volume facturé : 1 369 281 m³

Longueur du réseau : 71 738 m linéaires

Réseau entretenu : 2 115 m linéaires

Opérations de traitement des nuisibles : 9

Nettoyages postes de refoulement : 26

Renouvellement de réseau : 622 m linéaires (Av des Centurions, Av Salengro, centre ancien)

Concernant la gestion des déchets et dans le cadre de cette compétence, Montpellier Méditerranée Métropole développe une gamme de missions dans le but d'assurer la propreté de l'espace public, la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les temps forts de 2024 traduisent 2 axes essentiels : une campagne dynamique de collecte des biodéchets avec l'implantation massive de points d'apport volontaire biodéchets, et un soutien accru aux actions de compostage.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des rapports annuels des délégués pour l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'eau brute, d'assainissement, de prévention et de gestion des déchets.

Monsieur le Maire

« Ensuite, il s'agit d'une prise d'acte sur les rapports concernant le prix et la qualité des services publics de l'exercice 2024. Pardon, il y a plusieurs intervenants, je n'ai pas fait attention. Monsieur KOECHLIN, Monsieur FAIVRE, Monsieur FERRAND et Madame NÉGRIER. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« C'est bien la délibération sept, c'est cela ? J'avais une question assez simple. Elle concerne la gestion de l'eau brute par la Ville de Castelnaud, qui me paraît un élément extrêmement important dans l'adaptation de la commune au changement climatique. En début du mandat, nous avons pu ouvrir deux prises d'eau brute de façon dérogatoire sur le Bas-Rhône Languedoc pour alimenter les deux jardins partagés, à savoir le jardin partagé de Caylus et le jardin partagé de Sablassou. Sur l'une de ces prises d'eau, il y a une borne d'eau brute accessible. En revanche, l'autre prise ne dispose pas encore de borne. Ma question porte sur les relations entre la commune de Castelnaud et la Métropole concernant la gestion de l'eau brute, puisque cette compétence est métropolitaine pour l'ensemble de la Métropole. Je constate qu'il y a une petite ligne dans le rapport sur la partie Castelnaud de la gestion de l'eau brute de la Métropole. Je souhaitais savoir quelle vision vous avez et quelle politique publique vous envisagez de mettre en place sur cette question de l'eau brute, car il n'y a rien qui apparaît dans le budget 2026. Étant donné qu'il n'y a que deux lignes sur ce rapport, je voulais connaître votre vision. »

Monsieur le Maire

« Sur le développement de l'eau brute, le maillage avec la Métropole est prévu. Nous sommes sur une compétence métropolitaine. Deux exceptions ont été faites pour les jardins partagés. Pour l'instant, je sais que l'irrigation des agriculteurs ou viticulteurs sur certains secteurs n'est pas prévue. Cela fait peut-être partie des évolutions qui pourront être envisagées, mais je pense que cela doit se faire avec une vision métropolitaine pour répondre à ce secteur. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Donc aucune vision communale ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Attendez, Monsieur le DGS va vous répondre. »

Monsieur Philippe GABAUDAN

« Comme l'a indiqué Monsieur le Maire, le schéma d'eau brute dépend de la Métropole. En ce qui concerne la Ville de Castelnaud, et comme vous le savez, Monsieur KOEHLIN, nos arrosages d'espaces verts sont réalisés soit avec de l'eau brute provenant du réseau BRL, soit avec de l'eau récupérée sur nos bâtiments, notamment grâce à une bache de 40 mètres cubes installée au service technique. Vous dire également que, dans le cadre du marché de nettoyage géré par la Métropole, les laveuses de rues étaient alimentées par un réseau d'eau potable. Cependant, dans le cadre du marché que la ville a signé au mois d'octobre, les balayeuses ont désormais l'obligation de s'approvisionner sur le réseau d'eau brute. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Excusez-moi, je précise ma question. C'est très bien tout cela. Là, nous avons la projection 2026 et le rapport sur ce qui est fait. Je constate que, dans ce rapport, sur ce que fait la Ville de Castelnaud par rapport à l'eau brute et la projection qu'elle peut en faire, il n'y a rien qui apparaît. »

Monsieur le Maire

« C'est la Métropole qui s'occupe de cela, Monsieur KOEHLIN. Lisez le rapport. C'est le rapport sur le prix de la qualité des services publics pour l'exercice 2024. Ils ne vous demandent pas la projection. C'est le rapport sur les prix de l'exercice 2024. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Je pense que vous n'avez pas compris ma question. »

Monsieur le Maire

« Personne ne l'a comprise, excusez-moi. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Je la repose. »

Monsieur le Maire

« C'est bon, nous n'allons pas passer tout le Conseil Municipal pour une question. Passons à la suite. C'était Frédéric FAIVRE, il me semble. Monsieur FAIVRE, Madame NÉGRIER. Nous suivons dans l'ordre, si cela ne vous dérange pas. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Je vais être très bref. Merci. Je voulais juste indiquer que je regrette qu'il n'y ait jamais eu de débat en Conseil Municipal sur l'opportunité pour la Ville de Castelnaud de passer en régie publique de l'eau, comme c'est le cas depuis plusieurs années à Montpellier et dans les villes alentour, où ce choix politique s'avère assez satisfaisant. Il n'y a eu aucune discussion, aucune réflexion au sein de la municipalité jusqu'à présent sur le sujet de la gestion de l'eau, et c'est bien regrettable. Pour être très bref, nous espérons engager ce sujet lors de la prochaine mandature. »

Monsieur le Maire

« Je suis ravi d'être au syndicat de l'eau Garrigues et Campagne depuis sa création. La Ville de Castelnaud fait partie du syndicat Garrigues et Campagne. Je l'ai dit en syndicat de l'eau devant René REVOL, il le sait très bien. Nous mettrons par terre le syndicat Garrigues et Campagne s'il n'y a plus la Ville de Castelnaud. Il existe des équilibres de territoire depuis 1930. Je suis désolé, nous respectons ces équilibres de territoire et nous ne faisons pas de la politique politicienne. J'ai répondu. »

Monsieur Hugues FERRAND

« Merci. Oui, Monsieur le Maire, notre ville bénéficie d'un label concernant la sobriété de la consommation en eau. Si nous pouvons nous féliciter de l'attention de nos services techniques et d'entretien de la commune, pour autant, notre effort doit s'amplifier au regard des impacts du

changement climatique. En complément de ce qui a été dit sur l'eau brute, qui est évidemment une ressource importante pour notre commune, et tenant compte de la situation nationale et des politiques annoncées au niveau national, le président de la République a présenté un plan eau en mars 2023. Face à la raréfaction de la ressource, plusieurs orientations ont été fixées, dont le développement de la réutilisation des eaux usées traitées, que l'on appelle la REUT, avec comme objectif chiffré de passer de 1 % à 10 % en 2030. L'économie de la ressource en eau potable prélevée en milieu naturel est évidemment essentielle. L'utilisation des eaux usées traitées peut servir à cet objectif. Ainsi, utiliser les eaux sortant des stations d'épuration pour certains usages non domestiques, qui consomment aujourd'hui de l'eau potable, donc rare, comme le nettoyage des voiries ou l'arrosage des espaces verts, peut s'avérer très pertinent. Aujourd'hui, le cadre réglementaire existe, avec la simplification des procédures d'autorisation (décret du 29 août 2023 et ses arrêtés qui précisent les modalités par type d'usage : espaces verts, propriétés urbaines, nettoyage des voiries, etc.). Je vous passe le détail. Monsieur le Maire, compte tenu de ces évolutions, avez-vous envisagé, en lien avec la Métropole, un projet de REUT sur notre commune ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Je vais laisser Catherine ESTOUP vous répondre. Monsieur CORVAISIER, souhaitez-vous prendre la parole ? »

Madame Catherine ESTOUP

« Juste sur ce sujet, effectivement, c'est une compétence métropolitaine. Cependant, pour réutiliser l'eau traitée, il faut être à proximité des stations d'épuration. Castelnaud est éloigné des stations d'épuration, puisque c'est MAREA, ou d'autres stations, mais qui sont vraiment loin. Le coût des infrastructures nécessaires pour amener et traiter l'eau est exorbitant. Il existe des besoins plus proches qui sont étudiés par la Métropole. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour la parole. En regardant le rapport, nous notons des évolutions intéressantes. Je pense que c'est le résultat des efforts de tous les consommateurs. Nous constatons une réduction significative de la consommation d'eau par abonné. C'est un point à souligner et à soutenir, car notre territoire sera nécessairement marqué par des problèmes de disponibilité de la ressource. Cela signifie que la gestion doit être particulièrement rigoureuse. Cependant, des questions subsistent concernant la qualité et l'efficacité des réseaux, ainsi que cette recherche incessante de lutte contre les fuites.

Pour revenir sur ce que vous disiez, Monsieur le Maire, au sujet du syndicat mixte Garrigues et Campagne, le mode de gestion ne signifie pas la fin de ce syndicat. Nous pouvons tout à fait avoir un syndicat mixte Garrigues et Campagne qui décide de passer en régie. Ce n'est pas parce qu'un syndicat mixte Garrigues et Campagne existe à côté de la Métropole que ces compétences ne peuvent pas être gérées en régie publique. Peut-être que cela ne vous plaît pas, mais en effet, la régie publique est nécessairement et évidemment un système plus vertueux. Elle est plus intéressante pour les abonnés et également pour la qualité du service. C'est un fait. Maintenant, cela est prouvé. Il n'y a plus de débat à ce sujet. C'est une évidence, et l'exemple de Montpellier le prouve, mais cela ne signifie pas que nous mettrons fin au syndicat mixte Garrigues et Campagne. Bien au contraire. »

Monsieur le Maire

« C'était une prise d'acte. »

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

N° 2025/12-08 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Monsieur Gérard SIGAUD, Premier Adjoint, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1413-1 et L. 1414-14 ;

VU la convention de concession de la fourrière automobile passée avec la société ATTARD DEPANNAGE EURL ;

VU le rapport annuel d'activité 2024 transmis par la société ATTARD DÉPANNAGE EURL ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activité de ce contrat a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie à cet effet le 11 juin 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les titulaires de contrats de délégation de services publics doivent établir et adresser à la ville un rapport annuel d'activité relatif à l'exécution du service.

La convention prévoit que le délégataire procède à l'enlèvement des véhicules en infraction, des épaves et des véhicules abandonnés, il peut également enlever ou déplacer en urgence des véhicules pouvant porter atteinte à la sécurité publique. Il restitue les véhicules à leurs propriétaires, les véhicules non retirés par leur propriétaire sont remis au service chargé des domaines ou livrés à la destruction.

Le rapport d'activité 2024 indique 214 enlèvements de véhicules par la fourrière, contre 283 en 2023 soit une diminution de 24,5 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport d'activité pour l'année 2024 produit par l'entreprise ATTARD DÉPANNAGE EURL.

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. C'est une prise d'acte, pardon. »

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

N° 2025/12-09 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE – FIXATION DES TARIFS

Monsieur Gérard SIGAUD, Premier Adjoint, expose :

Une convention de délégation de service public, concernant la gestion de la fourrière automobile de Castelnau-le-Lez, a été conclue avec l'EURL ATTARD Dépannage, en date du 16 octobre 2023 pour une durée de 2 (deux) ans. Le contrat devait arriver à son terme le 15 octobre 2025. Un avenant a été signé ayant eu pour effet de repousser le terme de la délégation au 2 janvier 2026.

Suite à l'avis positif de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), qui s'est réunie le 11 juin 2025, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, par délibération n° 2025/06-09 du 30 juin 2025, sur le principe d'une délégation de service public, pour une durée de cinq ans, sous la forme d'une concession, pour assurer les opérations de mise en fourrière, garde, restitution, vente ou destruction des véhicules sur le territoire de la commune de Castelnau-le-Lez.

Un avis de concession est paru sur le site du BOAMP en date du 28 juillet 2025.

Le 3 septembre 2025, il n'a été enregistré pour l'ensemble de la consultation qu'un seul dépôt dématérialisé, émanant de l'entreprise ATTARD Dépannage.

Les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), désignés par la délibération n° 2023/06-09 du 12 juin 2023, se sont réunis en date du 30 septembre 2025, afin d'ouvrir cet unique pli

et donner leur avis sur cette candidature. Les membres de la CDSP se sont prononcés favorablement pour attribuer la délégation de service public pour la fourrière automobile à l'entreprise ATTARD Dépannage.

Le projet de contrat de concession fixe les tarifs appliqués aux propriétaires des véhicules à hauteur des tarifs maxima définis par arrêté ministériel, et prévoit que toute modification des tarifs maxima, par arrêté ministériel ou interministériel, emporte une modification à l'identique des tarifs d'encaissement. En cas de défaillance du propriétaire du véhicule, les frais liés aux opérations préalables, l'enlèvement, le gardiennage et l'expertise sont offerts à la Ville.

Vu la troisième partie relative aux contrats de concessions du Code de la Commande Publique (Articles L3000-1 et suivants), relatifs aux contrats de concession ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) qui s'est réunie en date du 30 septembre 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Retenir l'entreprise ATTARD comme délégataire de la fourrière automobile sur le territoire de la commune de Castelnau-le-Lez ;
- Approuver la convention de délégation, sous forme de concession, à intervenir avec l'entreprise ATTARD pour une durée de 5 (cinq) ans, étant entendu qu'elle entrera en vigueur une fois sa transmission au contrôle de légalité et sa notification au délégataire effectuées à compter du 2 janvier 2026 ;
- Approuver les conditions d'exercice du service délégué, notamment les conditions financières à savoir la fixation des tarifs appliqués aux propriétaires des véhicules à hauteur des tarifs maxima définis par arrêté ministériel et, en cas de défaillance du propriétaire du véhicule, une exonération des frais liés aux opérations préalables, d'enlèvement, de gardiennage et d'expertise ;
- Autoriser la signature par M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation de service public.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-10 ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DÉNOMMÉ « LES ARCADES » – 1756 AVENUE DE L'EUROPE

Monsieur Bruno ROUDIER, Adjoint au Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme résilient, l'Innovation et la Démocratie participative, expose :

La commune a été informée de la cession de l'ensemble immobilier dénommé « LES ARCADES », situé sur les parcelles cadastrées AR 171 et AR 174, pour une superficie de 2 791 m². Ces locaux se situent au 1756 avenue de l'Europe.

Ce site est jugé stratégique de par sa localisation, sa configuration et ses espaces disponibles.

Cet ensemble immobilier en nature de locaux d'activités est composé de quatre bâtiments R+1 pour une surface d'environ 1 600 m². Certains locaux sont loués notamment à un restaurant chinois, à un commerce de cigarettes électroniques et une partie importante est occupée par la MJC. 60 places de stationnement sont réparties sur l'ensemble du site ainsi que sur la parcelle voisine occupée par la résidence ACM dans le cadre d'une convention passée entre l'Agglomération de Montpellier et le propriétaire actuel. Ces dernières places résultent d'une compensation octroyée par l'Agglomération dans le cadre des emprises foncières nécessaires à la création de la 2^{ème} ligne de tramway.

- Le bâtiment A est composé de trois locaux en RDC (occupés par une société du gérant de la SCI propriétaire de l'ensemble immobilier) et d'un local à l'étage.
- Le bâtiment B se compose d'un local en RDC, libre et de logements à l'étage, dont 1 est occupé (studio de 25 m²).
- Le bâtiment C se compose de trois locaux en RDC et d'un local à l'étage occupé par la Maison des jeunes et de la Culture (MJC). Seul un local du RDC est libre.
- Le bâtiment D est composé d'un local en RDC et d'un local à l'étage, tous deux utilisés à la MJC.

La commune envisage d'utiliser les bâtiments pour y conforter l'activité de la MJC et installer plusieurs équipements publics, dont le transfert du poste de police municipale et la création d'un espace jeunesse.

Le volume en RDC du bâtiment A sera conservé à la jouissance du propriétaire jusqu'au 31 décembre 2026 à titre gratuit. Toutefois, si la vente était significativement retardée, le différé de jouissance serait accordé pour une durée d'un an à compter de la signature de l'acte authentique de vente.

L'ensemble des baux actuellement en vigueur, dont le produit global s'élève à 38 808 € HT, sera maintenu par la ville.

Le bail au profit du locataire « restaurant petit wok » est un bail commercial notarié, entré en vigueur le 20 mai 2017. Il doit prendre fin le 19 mai 2026. Le loyer annuel HT s'élève à 11 544 € et les charges à 1 560 € HT.

Le bail au profit du locataire « 6 clics » est un bail commercial notarié entré en vigueur le 22 décembre 2017. Il doit prendre fin le 31 décembre 2026. Le loyer annuel HT s'élève à 22 176 € et les charges à 3 000 € HT. Il est à noter que la MJC, actuellement occupante sans droit ni titre, verse toutefois au propriétaire des sommes qui s'élèvent à ce jour à 43 536 € annuel.

Les espaces extérieurs seront totalement repensés pour intégrer des espaces verts de qualité, tout en conservant les places de stationnement.

L'estimation N° 2025-34057-69498 produite par le Service des Domaines le 5 novembre 2025 définit une valeur foncière de référence de 2 720 000 € HT. Le service des domaines indique également que cette valeur peut être portée à 3 000 000 € HT sans justification particulière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'estimation N° 2024-34057-84757 produite par le Service des Domaines le 5 novembre 2025, relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier dénommé « Les Arcades »

- De valider le principe d'une acquisition à titre onéreux d'un ensemble immobilier dénommé « Les Arcades » pour une superficie de locaux d'environ 1 600 m² pour un montant de 3 000 000 € euros incluant les frais d'agence – frais de notaire en sus, afin d'y installer des équipements publics et de conforter l'accueil de la MJC et de dire que le volume en RDC du bâtiment A sera conservé à la jouissance du propriétaire jusqu'au 31 décembre 2026 (ou si la vente était significativement retardée, le différé de jouissance serait accordé pour une durée d'un an à compter de la signature de l'acte authentique de vente),

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la signature de la promesse de vente et la signature de l'acte authentique, sachant que les crédits nécessaires figurent au budget de la commune,

-D'autoriser Mr le Maire à solliciter toute subvention, notamment pour la création du nouveau poste de police, utile pour parfaire le plan de financement de cette opération,

-D'autoriser Mr le Maire à lancer toutes les études nécessaires à l'accomplissement du projet municipal pour cet ensemble immobilier.

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Monsieur MIRO, Madame NÉGRIER, Monsieur CORVAISIER, Monsieur KOEHLIN, Monsieur GAMBIER. Je vais noter. Monsieur MIRO. »

Monsieur Julien MIRO

« Monsieur le Maire, avec cette délibération, vous voulez que la mairie achète un terrain sur l'avenue de l'Europe pour trois millions d'euros. Pour ceux qui ne situent pas le terrain sur l'avenue de l'Europe, c'est assez simple, c'est sur le terrain que vous vouliez construire une tour de neuf étages il y a quelques mois, avant que les commissaires enquêteurs mandatés par le tribunal administratif et les habitants ne vous en empêchent. Je vais vous dire, Monsieur le Maire, cette délibération est soit une erreur de votre part, et j'imagine que vous allez la retirer, soit une farce de mauvais goût, notamment en ce qui concerne l'utilisation des impôts des Castelnaubiennes et des Castelnaubiens.

D'abord, cette délibération est irresponsable en termes de calendrier. Endetter la commune à hauteur de trois millions d'euros à moins de trois mois des prochaines élections municipales n'est pas responsable. Dans les autres communes, le dernier Conseil Municipal, comme c'est notre cas aujourd'hui, n'acte pas des achats de plusieurs millions d'euros. Je veux indiquer à ceux qui nous écoutent que cet achat correspond à 37 % du montant total des investissements de la commune et mettra des années à être remboursé.

Ensuite, cette délibération va faire augmenter l'insécurité dans le centre de la ville. Vous souhaitez déplacer le poste de police municipale du centre-ville aux Arcades. Alors que les chiffres sur la sécurité sont alarmants dans la ville, et tout le monde peut aller les vérifier sur le site du ministère de l'Intérieur, accessible à tous, vous ne trouvez rien de mieux que de déshabiller Paul pour habiller Jacques. Vous

supprimez le poste dans le centre et le déplacez sur l'avenue de l'Europe. Je pense que c'est une erreur. Je crois que la ville a besoin d'un poste de police dans le centre et elle a aussi besoin de plusieurs postes de police annexes sur l'avenue de l'Europe ou à Eurêka notamment.

Enfin, cette délibération, et c'est là le plus dur, est basée sur votre parole. Vous nous dites en substance " Promis, je ne revendrai pas la parcelle à un promoteur ". Mais comment pouvons-nous vous croire ? C'est sur cette même parcelle que vous vouliez construire une de vos trois tours de neuf étages. Comment pouvons-nous être sûrs que vous ne vendrez pas le terrain à un promoteur ? Car vendre des terrains à des promoteurs, Monsieur le Maire, vous l'avez déjà fait. Vous êtes à l'urbanisme depuis 18 ans, d'abord adjoint, puis maire, et vous avez été en charge de l'urbanisme dès le début des constructions d'immeubles sur l'avenue de l'Europe. Prenons un exemple très récent : avenue Salengro, derrière le U-Express, l'ancien Aldi, dans le centre. Vous avez vendu un terrain aux promoteurs pour qu'ils puissent construire deux immeubles qui forment un ensemble de 32 logements, alors qu'un projet d'ouverture du parking de La Poste sur le centre aurait été possible et tellement plus adapté pour la qualité de vie des habitants.

Je souhaite alerter les élus de ce conseil : en votant pour cette délibération ou en vous abstenant, vous donnez les mains libres à Monsieur le Maire pour, s'il le souhaite, revendre au promoteur de son choix. Même si nous avons obtenu de geler la zone avec le PAPAG, vous savez très bien, chers élus, chers collègues, que le Maire peut la dégeler quand il le souhaite.

En plus de la question du calendrier, de l'impact en termes de sécurité dans le centre, et du risque que vous revendiez à un promoteur, il y a aussi la cohérence. Nous avons été plusieurs à vous alerter ici sur la nécessité de conserver les locaux de la MJC et de la salle de sport. Vous nous aviez renvoyés d'un revers de main à l'époque, voulant absolument voir construire " vos signatures ", tours de neuf étages. Subitement, vous vous préoccupez des locaux de la MJC. Subitement. Ce n'est pas sérieux.

Pour toutes ces raisons, avec mon groupe et les élus qui le composent, nous ne voterons pas cette délibération. Monsieur le Maire, je vous demande de retirer cette délibération pour ne pas endetter la ville de trois millions d'euros quelques mois avant les élections et pour supprimer un poste de police au centre, ce qui ferait prendre un risque en termes de sécurité. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Nous n'endetterons pas la ville. Encore une ineptie de votre part. »

Monsieur Julien MIRO

« Je me passe de vos commentaires, Monsieur le Maire. Je m'en passe. »

Monsieur le Maire

« Je remets la vérité. »

Monsieur Julien MIRO

« Je m'en passe. »

Monsieur le Maire

« Vous racontez n'importe quoi. Je remets la vérité. »

Monsieur Julien MIRO

« Vous ne détenez pas la vérité, Monsieur le Maire. Je crois que vous le pensez, mais vous ne la détenez pas. Parlez-vous de vous à la troisième personne, Monsieur le Maire ? Je comprends que vous êtes mal à l'aise. Je comprends, je serais mal à l'aise aussi à votre place. Je le comprends. »

Monsieur le Maire

« Je ne suis pas du tout mal à l'aise. »

Monsieur Julien MIRO

« Mais un investissement de trois millions quelques mois avant, ce n'est pas sérieux. Vous savez que ce n'est pas sérieux. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Merci, Monsieur le Maire. Avec cette délibération, vous nous mettez vraiment devant le fait accompli. Vous n'avez jamais voulu nous présenter un quelconque plan d'équipement pour notre commune, rigoureux et fiable dans le temps. C'est pourquoi nous nous posons toujours la même question : où voulez-vous en venir avec tous ces achats d'opportunités, comme vous l'avez fait récemment avec le Parc Pujol, négocié à des millions d'euros ? Ces achats sont bien trop coûteux et auraient dû être évités si vous aviez en amont protégé certaines parcelles et secteurs de notre ville, et si vous aviez jugé bon de ne pas en faire cadeau aux promoteurs.

Comme je l'ai déjà exprimé au sein de cette assemblée, si un projet culturel, un projet sportif, un projet de développement des loisirs digne de ce nom nous avait été présenté en début et en milieu de mandat pour régulation, nous aurions sans doute pu comprendre la nécessité d'aménager tel ou tel espace, d'acquérir tel ou tel bâtiment, comme celui des Arcades, peut-être. Mais nous l'aurions programmé dans le cadre d'une politique globale équilibrée.

Il se trouve que je fréquente les Arcades. J'ai souvent bien du mal à trouver de la place pour dérouler mon tapis tant nous sommes à l'étroit sur certains créneaux de gymnastique. Ce n'est pas Madame LE LANCHON qui va me contredire. Alors, comment en êtes-vous arrivé à la conclusion que l'achat de cet espace pouvait être le meilleur investissement pour les diverses activités gymniques de notre commune ? Où sont les chiffres de fréquentation ? Quelles sont vos projections ? Comment envisagez-vous la répartition de l'ensemble des activités sur la commune ? Avec quelle logique ? Avez-vous d'autres projets d'achat pour satisfaire le nombre d'adhérents qui ne cesse d'augmenter ?

Vraiment, Monsieur le Maire, cette façon de gérer les investissements sur notre commune est insatisfaisante. Elle l'est depuis des années et bien avant que nous arrivions sur les bancs de votre opposition. Elle ne répond pas aux besoins des Castelnaud, et je vous ai donné tout à l'heure l'exemple d'Eurêka. Bien sûr, nous voterons pour cette délibération, car si nous votions contre, nous priverions de fait des centaines de nos concitoyens d'espace pour leurs activités, mais vraiment, ce n'est pas raisonnable. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour la parole. Tout à l'heure, on indiquait que j'étais tout le temps en train de critiquer, donc là écoutez bien. Je ne vais pas vous faire une critique, Monsieur le Maire, tout simplement... »

Monsieur le Maire

« C'est pour la dernière, vous êtes sympathique. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Ce n'est pas fini, le Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire

« Je m'en doutais qu'il allait y avoir une vacherie dans la phrase d'après. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Cela va venir. Pourquoi ? Je vais vous expliquer, car nous avons tous le bilan de cette avenue de l'Europe, qui est une avenue catastrophique, reconnue de partout comme étant le mauvais exemple d'une urbanisation. Au-delà de cette avenue de l'Europe catastrophique, il y a également un besoin d'équipement public dans toute notre commune, notamment dans ces quartiers nouveaux qui se sont développés. Pour ces quartiers, vous n'avez pas eu la réflexion, qui semblait quand même assez simple, de se dire que les habitants allaient avoir besoin d'écoles, d'espaces pour se réunir, de lieux pour les installations sportives. Il n'y a rien de très magique à cela. Néanmoins, vous êtes passé à côté. Vous êtes d'ailleurs encore passé à côté pour le quartier Eurêka. Visiblement, c'est quelque chose qui fait votre ligne de conduite sur le plan de l'urbanisme.

Évidemment, lorsque vous nous présentez aujourd'hui une acquisition, nous nous disons que cela peut être une bonne affaire. Contrairement à l'acquisition, qui était particulièrement discutable, du Parc Pujol, où nous avons acheté un terrain comme s'il était constructible pour nous apercevoir quelque temps après qu'au final, cela ne servait pas à grand-chose et que nous avons mis un montant exorbitant pour ce terrain-là. Ici, en revanche, le prix paraît plutôt adapté. Cette acquisition devient donc intéressante. Je vais voter

très favorablement sur cette acquisition. Je comprends également que parfois, des opportunités se présentent et qu'il faut savoir les saisir.

Je voulais rassurer Monsieur MIRO, qui nous parle de sécurité sur tous les sujets. Nous pourrions travailler, en tout cas nous travaillerons, à une bonne répartition sur le territoire des services de la police municipale. Ce n'est pas parce qu'éventuellement un jour le poste de police sera transféré à un endroit qu'il ne restera pas des relais à un autre endroit. Il n'est donc pas nécessaire de nous sortir à chaque fois le sujet de la sécurité dès que nous disons un mot, car c'est vraiment quelque chose d'inquiétant. Par ailleurs, je voudrais rassurer Monsieur MIRO : Monsieur LAFFORGUE est le maire sortant. Il y a une élection dans quelques mois. Une des bonnes solutions, en effet, pour garantir la maîtrise de ce foncier, est que la sortie soit là, au mois de mars. Nous pourrions en effet nous garantir qu'on ne verra pas réapparaître un projet signal. »

Monsieur le Maire

« Cela, c'était la vacherie. Si vous croyez que MIRO ne le revendra pas aux promoteurs, vous vous trompez également. »

Monsieur Julien MIRO

« Monsieur le Maire, je n'ai pas les mêmes rapports que vous avec les promoteurs. Je m'en excuse. Je m'en excuse, Monsieur le Maire. Je n'ai pas les mêmes rapports que vous, mais nous mettrons de la distance, ne vous inquiétez pas. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Soyez sûr que je ne pense pas à lui pour mars 2026. Je veux dire, il n'y a rien de bien inquiétant à cela. La démocratie va s'exprimer dans quelques semaines. Comme ça, nous pourrions, en effet, choisir une autre voie pour Castelnau-le-Lez. Nous avons compris que vous ne souhaitez pas investir, que vous ne voulez pas acheter de terrain, et que vous souhaitez baisser les taxes foncières. Nous verrons bien ce que vous proposerez. Cependant, je pense que nous aurons au moins un foncier disponible. Cela permettra d'avoir des projets et de justement permettre aux gens de décider quel avenir ils veulent pour leur ville. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur CORVAISIER. Je suis ravi de voir que vous allez voter pour. Allez, Monsieur KOECHLIN. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Beaucoup de choses ont déjà été dites concernant la manière dont se déroule cette délibération, qui arrive de façon très abrupte lors de ce dernier conseil. Ce qui me gêne par rapport à l'écrit de cette délibération, c'est le projet de la mairie.

En deux lignes, " la commune envisage d'utiliser les bâtiments pour conforter l'activité de la MJC et installer plusieurs équipements publics, dont le transfert du poste de police municipale et la création d'un espace jeunesse ". Par rapport à ce que disait Monsieur MIRO, il est certain qu'envisager n'engage pas vraiment la commune à prendre cette direction. Cela signifie que le projet n'est pas défini. Je trouve cela un peu choquant, même dans l'urgence, qu'on fasse un investissement de trois millions d'euros et qu'il soit décrit en deux lignes. Je ne sais pas comment vous gérez vos propres affaires, mais même lorsque vous achetez un vélo, vous examinez un peu plus que les deux lignes de ce que vous pouvez voir. Franchement, j'ai du mal à comprendre. Soit il y a un projet plus construit dont nous n'avons pas connaissance... »

Monsieur le Maire

« Ne cherchez pas midi à quatorze heures. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je suis en train de parler. »

Monsieur le Maire

« Jean, nous allons arrêter les suppositions. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Il n'y a pas de suppositions. »

Monsieur le Maire

« Le bâtiment comporte quatre plots : un, deux, trois, quatre. Quatre plots où il y a un PAPAG dessus, où il n'est pas possible de construire. C'est simple. Sur les quatre plots, un est à la MJC, un et demi à la MJC. Nous allons pouvoir agrandir et donner un plateau supplémentaire à la MJC. Un plateau, qui est en façade, est destiné au poste de police municipale. Il ne sera libéré qu'en fin d'année, car le propriétaire a son local d'activité, où se fait la vente de bicyclettes et de tricycles. C'est simple. Je peux dire le nom, puisque nous avons un accord : Monsieur MORABITO. Cela a été dans la négociation de pouvoir garder le local jusqu'au 31 décembre 2026. Cela nous permet d'avoir le temps de réaliser les études d'aménagement intérieur et de préparer le cahier des charges pour le poste de police municipale. Derrière, il y a un bâtiment où nous pourrions créer un espace jeunesse. Je pense que nous écrivons en français. Cela me paraît simple. Tout est écrit. Arrêtez les suppositions. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Excusez-moi, j'étais en train de parler. Vous m'avez coupé la parole. »

Monsieur le Maire

« Je vous ai coupé parce que vous partez dans des suppositions. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Non, je ne pars pas dans des suppositions. C'est un projet à trois millions d'euros. Un projet à trois millions d'euros ne s'exprime pas en deux lignes avec écrit " envisage " dans une délibération, pour que les Conseillers Municipaux puissent voter en connaissance de cause. Ce que vous venez de me dire aurait pu être écrit de façon claire et précise sur une demi-page pour engager trois millions d'euros pour la commune. Excusez-moi. »

Monsieur le Maire

« Monsieur GAMBIER. Ah, Monsieur BROTHIER, qu'est-ce qui vous arrive ? »

Monsieur François BROTHIER

« Rien, très bien. Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Je pense que ce débat soulève un problème : nous avons beaucoup de doutes sur votre parole. Nous avons plusieurs exemples dans le passé où vous n'avez pas respecté des décisions du Conseil Municipal. Nous faisons allusion à Salengro, où une délibération prévoyait un espace de passage que vous n'avez pas respecté. Il y a d'autres délibérations similaires où on avait des attendus, on nous promettait un Med Vallée ici, je ne sais quoi ailleurs, etc. Et en fait, cela ne s'est pas réalisé. Attendez, Monsieur le Maire, je finis. Le doute que nous avons dans cette affaire est qu'un jour ou l'autre, le PAPAG sera levé. Il est clair que la municipalité de Castelnau aura son mot à dire, même si c'est une décision métropolitaine. Ce que nous avons comme doute vis-à-vis de vous, Monsieur le Maire, c'est que nous ne vous croyons plus. Merci. »

Monsieur le Maire

« Je vous rassure. Pour votre information, puisque vous êtes tellement apeuré, je crois que demain, le boulanger rachète aussi la boulangerie. »

Monsieur Julien MIRO

« On le sait. Vous avez tout fait pour mettre une tour à sa place. Ne dites pas cela. C'était l'endroit des tours. »

Monsieur le Maire

« Arrêtez d'inventer des choses. »

Monsieur Julien MIRO

« Ne réinventez pas la réalité. Les quatre propriétaires ont appris dans la presse que vous vouliez construire des tours. Oui, c'est exactement cela, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« C'est vous qui inventez des choses. »

Monsieur Julien MIRO

« Ne dites pas l'inverse. Vous avez fait travailler sur des tours. »

Monsieur le Maire

« Vous n'avez pas la parole. »

Monsieur Julien MIRO

« Je l'ai toujours. Cela ne m'empêche pas de vous répondre. Vous savez, Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que vous dites quelque chose plusieurs fois que cela devient la vérité. »

Monsieur le Maire

« Arrêtez de faire votre show et de faire votre malin, de raconter n'importe quoi. »

Monsieur Julien MIRO

« Ne perdez pas votre calme, Monsieur le Maire. Je sais que la situation est tendue, mais ne perdez pas votre calme. C'est inquiétant. »

Monsieur le Maire

« Vous n'arrêtez pas de couper la parole. »

Monsieur Julien MIRO

« C'est vous qui coupez la parole à Jean KOECHLIN. Il n'est même pas de notre groupe. Vous lui coupez la parole. »

Monsieur le Maire

« Je lui ai répondu. »

Monsieur Julien MIRO

« Attendez qu'il finisse sa question. »

Monsieur Gassien GAMBIER

« Merci pour la parole et bonsoir à toutes et à tous. Je vais profiter de cette délibération pour vous parler de sécurité, puisque l'on entend un peu tout et n'importe quoi, notamment vu l'investissement dans le futur poste de police municipale. Rassurez-vous, je ne vais pas vous poser de questions, mais plutôt remettre les choses dans le bon ordre. La sécurité, dans son ensemble, est une politique publique qui nécessite sérieux et rigueur, tant elle est un sujet majeur pour nos habitants. Aussi, lorsque je vois ici ou là que ce débat public est alimenté par des chiffres totalement erronés ou présentés hors de tout contexte, l'objectif n'est plus d'informer pour améliorer, mais bien de susciter les craintes et de faire peur. À l'approche de certaines échéances, la manœuvre est d'ailleurs lisible, mais n'est pas du tout à la hauteur des enjeux.

Dans ce contexte, je souhaite rappeler ce qui a été fait à Castelnaud depuis six ans, car pendant que les autres s'interrogent sur l'armement ou le désarmement de la police municipale, nous avons agi et mis au centre du débat des questions de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique. Entre 2020 et 2025, les effectifs de la police municipale sont passés de 25 à 39 agents. Une délégation spécifique à la sécurité a été créée afin de structurer, approfondir et piloter cette politique publique. Une brigade de nuit a été mise en place, assurant une continuité opérationnelle 24 heures sur 24. Le réseau de vidéoprotection est passé de 45 à 113 caméras et il est piloté dans un centre de supervision urbain, avec un niveau rarement atteint pour une commune de cette strate. Des bornes SOS ont été installées dans des endroits stratégiques sur tout notre territoire. Une brigade de salubrité publique a été mise en place pour répondre plus rapidement aux dépôts sauvages d'ordures. Nous avons fait fermer trois épiceries de nuit qui avaient des activités douteuses et qui généraient des nuisances. Nous avons également pris un arrêté interdisant la vente de protoxyde d'azote sur l'ensemble de la commune et un autre arrêté interdisant la vente d'alcool après 22 heures.

Notre bilan est donc clair : plus de moyens humains, plus de moyens techniques et davantage de prévention, notamment à destination des plus jeunes à travers des actions de prévention routière et de sensibilisation via le point d'information jeunesse. Et les résultats sont là. Puisque vous voulez des chiffres, je vous donne ceux du ministère de l'Intérieur, mis à jour et consolidés fin novembre 2025. Nous ne parlons pas d'estimations ou de chiffres arrangés sur un coin de table pour alimenter un débat. J'illustre ici mon propos avec une comparaison entre les trois dernières années, pour que ce soit probant. Pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, nous enregistrons en 2025 141 faits, contre 176 en 2023, soit une baisse de 22 agressions, donc presque moins 20 % en trois ans. Sur les atteintes aux biens, nous passons de 776 faits en 2023 à 632 en 2025, soit une baisse de 18,5 %. Lorsque nous évoquons les atteintes aux biens, nous parlons notamment des cambriolages. Nous sommes passés de 156 cambriolages à 124, soit plus de 20 % de diminution. Nous avons également observé une baisse de 20 % des vols de véhicules. Si je dézoome, la tendance de fond est nette également entre 2021 et 2025. Pour les faits d'atteinte aux biens, sur l'ensemble du mandat, nous passons de 651 à 632 faits, soit encore une baisse de près de 3 %. Je tiens à souligner que ces bons résultats s'inscrivent dans un contexte de population en évolution. Peu de communes peuvent en dire autant.

Je conclurai mon propos en remerciant les forces de l'ordre, notamment la police municipale, le Comité Communal Feux de Forêt (CCFF), la gendarmerie de Castelnau-le-Lez, le PSIG, ainsi que la Police Métropolitaine des Transports pour leur action quotidienne sur notre territoire. Grâce à eux et à la collaboration interservices, nous pouvons nous sentir en sécurité à Castelnau. »

Monsieur le Maire

« Merci, Gassien. Je vais me joindre à tes propos pour remercier, bien sûr, tous les agents de la police municipale, mais aussi les forces de gendarmerie, que ce soit la brigade de Castelnau-Le Crès ou la compagnie, puisque le PSIG intervient, ainsi que la brigade de recherche, ainsi que la PMT dans le cadre des opérations communes de transport. Nous constatons l'efficacité de ces interventions communes entre la gendarmerie et la police municipale de Castelnau, et la PMT. Nous observons également l'efficacité des équipements, notamment le CSU qui a été développé et la brigade de nuit qui a été créée.

Oui, nous avons les chiffres. J'ai les chiffres depuis 2020 et nous constatons l'évolution. Un chiffre a augmenté : les infractions liées aux stupéfiants et à l'alcool. En 2023, ce chiffre a un peu explosé. Nous avons une tendance vers la baisse, mais il faut rester vigilant sur ces actions.

Pour tous les autres chiffres, les clignotants se mettent au vert, mais il est essentiel de rester très vigilant. Je tiens vraiment à saluer l'action des forces de sécurité présentes sur la commune, car cela contribue à préserver notre sécurité. Je souhaite saluer la mission qu'ils mènent, car elle n'est pas toujours facile. Leur quotidien n'est pas toujours évident.

Concernant les stupéfiants, c'est un fait de société qui n'est pas propre à Castelnau. Nous faisons face à des difficultés liées à l'usage de stupéfiants. Nous avons pris des dispositions avec le préfet, notamment en ce qui concerne les fermetures des épiceries de nuit. Je ne suis pas le perdreau de l'année sur ce sujet. Nous avons également modifié les horaires de vente d'alcool, qui est désormais interdite après 22 heures. Là aussi, nous constatons les effets.

Je voulais ce soir vraiment saluer tout le travail qu'ils réalisent, chacun de leur côté, et les remercier très vivement. Je pense que je peux le faire au nom du Conseil Municipal. »

Madame Cécile NÉGRIER

« J'ai juste une question à vous poser, Monsieur le Maire. Que pensez-vous d'installer à la place de la police municipale en centre-ville ? »

Monsieur le Maire

« Nous travaillons sur l'extension du musée de la Résistance. Concernant le poste de police actuel, il n'est plus du tout au goût du jour. Tout à l'heure, Gassien a rappelé les effectifs. Nous avons effectué des travaux de mise à jour, tant pour les vestiaires que pour le CSU, mais nous ne sommes pas dans des conditions optimales. C'est pour cela que lorsque nous avons eu l'opportunité d'acquérir les Arcades, le bâtiment s'y prêtait. Des aménagements seront nécessaires, mais il s'agit de plateaux de 200 mètres carrés, c'est bien cela, Philippe ? 200 et 200-400. Cela nous permet d'avoir des espaces viables, tant pour le CSU que pour peut-être une salle de simulation pour le tir. Aujourd'hui, il existe des possibilités de simulation. Nous

disposerons d'un organe de formation qui pourra être réalisé dans ce bâtiment. De plus, la proximité du tram est un atout.

Pour moi, la police municipale doit être dans la rue et non derrière un bureau. Il est essentiel qu'elle soit sur le terrain et qu'elle puisse se déployer au maximum, avec des permanences dans les quartiers. Nous allons travailler cela au fur et à mesure. Cela représente tout le travail à réaliser, mais au moins avec un poste et un CSU complètement adaptés. Actuellement, nous avons le CSU avec toutes les caméras, les 113 caméras, les écrans, mais nous arrivons dans des locaux assez exigus. Ainsi, nous disposerons de locaux correspondant au nombre de personnels, tout en garantissant une qualité de service pour le personnel.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Intéressant cela. Trois contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie pour votre confiance. »

La proposition est adoptée à la majorité

Pour : 32 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 3 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO)

N° 2025/12-11 ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) D'UN LOCAL D'ACTIVITÉ AVEC TERRASSES ET TERRAIN ATTENANT AMENAGE AU 976 AVENUE DE L'EUROPE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024/12-25 DU 16 DÉCEMBRE 2024

Monsieur Bruno ROUDIER, Adjoint au Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme résilient, l'Innovation et la Démocratie participative, expose :

Par délibération n° 2024/12-25 en date du 16 décembre 2024, la commune a délibéré afin d'acquérir un local en VEFA et un terrain aménagé attenant, dans un bâtiment en copropriété dénommé ALTIS en cours de commercialisation par la société KORDIANCE au 976 de l'avenue de l'Europe. La Commune saisissait l'opportunité de réaliser l'acquisition d'un local au sein de cette Résidence pour y installer une nouvelle Maison des Proximités sur cet axe stratégique qu'est l'avenue de l'Europe. L'acquisition du terrain attenant dépendant de la Résidence permettait de réaliser un accès depuis l'avenue de l'Europe à ce local ainsi qu'au futur parc public Pujol.

La présente délibération vise à modifier le prix indiqué dans ladite délibération compte tenu notamment de la réduction de surface du terrain qui fait suite à l'augmentation de la surface du bassin de rétention nécessaire à l'opération.

Par ailleurs, la présente délibération a pour but de modifier l'objet de cette acquisition en état futur d'achèvement qui portera sur le local et son terrain attenant regroupés au sein d'un volume unique relevant non plus de la copropriété, mais d'une volumétrie, afin de permettre leur intégration dans le domaine public communal, (le régime de la copropriété étant incompatible avec la domanialité publique). L'intégration dans le domaine public garantira ainsi la protection juridique de ce bien, la Commune

pouvant devenir membre de l'association syndicale libre des propriétaires des volumes qui aura pour objet de gérer l'ensemble immobilier.

Ce local est destiné à accueillir de manière privilégiée la Maison des Proximités Europe, mais pourra faire l'objet d'une occupation différente en fonction de l'évolution des besoins de la ville.

L'acquisition en état futur d'achèvement portera donc sur un volume comprenant :

- un local préaménagé (menuiseries, cloisonnement, portes, carrelage, plomberie, clim réversible, peinture) d'une superficie de 154 m² avec une terrasse d'environ 70 m²
- et son terrain attenant, d'une superficie de 408 m², qui permettra un accès aménagé et paysager, depuis l'avenue de l'Europe, au local et au parc Pujol.

Cette acquisition sera exonérée des procédures de publicité et de mise en concurrence en vertu des dispositions de l'article R 2122-3, 2° du Code de la Commande Publique.

Une nouvelle consultation des domaines a donc été réalisée en octobre 2025.

L'estimation N° 2025-34057-69481 produite par le Service des Domaines en date du 16 octobre 2025 définit, pour le terrain de 408 m² en nature d'espaces verts avec aménagements paysagers, une valeur foncière de référence de 143 000 € arrondis (408 x 350 €/HT) assortie d'une marge d'appréciation de 15 %, soit un prix maximal de 164 450 € HT.

Par ailleurs, l'estimation détermine la valeur vénale du local et sa terrasse pour un montant de 462 000 € Hors Taxes (154 m² x 3 000 € HT/m²), assortie d'une marge d'appréciation de 5 %, soit un prix maximal de 485 100 € HT, conforme à prestations équivalentes, aux prix des cessions constatées pour des programmes de locaux et bureaux.

Ces marges portent la valeur maximale d'acquisition du local avec terrasse et du terrain, sans justification particulière, à 649 550 € HT.

La commune propose d'acquérir le local et le terrain au prix de 626 166 € HT. Le montant TTC sera de 751 400 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'estimation N° 2025-34057-69481 produite par le Service des Domaines en date du 16 octobre 2025, relative à l'acquisition en VEFA du local et sa terrasse et de son terrain attenant, en nature d'espaces verts avec aménagements paysagers,

- De modifier la délibération n° 2024/12-25 en date du 16 décembre 2024

- De valider le principe d'une acquisition à titre onéreux en état futur d'achèvement d'un volume formé d'un local, d'une superficie d'environ 154 m² avec terrasse et son terrain attenant de 408 m² en nature d'espaces verts avec aménagements paysagers, pour un montant total de 626 166 € euros HT, soit un prix de 751 400 € TTC, payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux suivant échancier des appels de fonds, frais de notaire en sus,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la signature de tout éventuelle promesse de vente ainsi que la signature de l'acte authentique, ainsi que l'adhésion à l'association syndicale libre des propriétaires de volumes chargée de gérer l'ensemble immobilier

- D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler en 2026 la demande de financement déposée en 2025 auprès de l'État au titre de la DSIL pour un montant de 330 000 € HT, correspondant à 50 % du montant du projet, comme mentionné dans le plan de financement.

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur Gérard SIGAUD

« Très bien. Monsieur FERRAND, Madame BARBIER, Monsieur BROTHIER, Monsieur KOECHLIN. Je précise que Madame Aude RUMEAU est sortie parce qu'elle ne prend pas part au vote. Madame BARBIER ? Pardon, Monsieur FERRAND. »

Monsieur Hugues FERRAND

« Oui, nous avons voté favorablement pour cette acquisition, car, comme nous l'avons déjà dit, les équipements publics manquent cruellement sur l'avenue de l'Europe. La délibération que vous proposez, au-delà du changement de prix et au regard de la réduction du terrain, nous interpelle sur un éventuel changement de destination. Nous souhaiterions connaître vos intentions réelles afin de vous rassurer sur la destination de cet ensemble, normalement destiné à la maison des proximités Europe.

Je note par ailleurs que cet ensemble immobilier sera en communication avec le Parc Pujol, ce qui crée une liaison tout à fait pertinente avec ce parc. Par ailleurs, comme rappelé en fin de délibération, je voulais interroger sur le devenir de la demande de subvention au fonds de dotation de soutien à l'investissement local, puisque cela représentait 50 % du financement. Y a-t-il eu déjà une démarche qui encourage cette demande de subvention ? Merci. »

Madame Carine BARBIER

« Oui, merci. Je voudrais reprendre l'alerte que j'ai faite à la Commission urbanisme la semaine dernière. Nous savons qu'effectivement, le parc Pujol a été acquis. Il est dans le cadre du porter à connaissance ruissellement de la Métropole, que tout le monde connaît ici, puisque cela a fait l'objet de nombreuses discussions depuis plusieurs années. Le parc lui-même est en aléa fort, ce qui rend difficile l'occupation d'un service public dans la maison de proximité Pujol en particulier. Ce problème de risque d'inondation concerne également ce nouvel immeuble. Dans le porter à connaissance, l'essentiel des terrains, y compris ceux qui vont jusqu'à l'école Jacques Chirac, est en aléa fort. Cela signifie qu'il y a un risque d'inondation pouvant atteindre jusqu'à un mètre dans cette zone. Nous pouvons donc nous interroger sur l'acquisition d'un local au rez-de-chaussée dans une telle configuration.

La difficulté est la suivante : ce permis de construire a été accordé, à mon avis, avant le porter à connaissance de la préfecture sur le risque de ruissellement. Cependant, il y a une question de sécurité publique pour les habitants de cet immeuble et, en l'occurrence, pour le service public qui sera accueilli, la maison des proximités, dans ce bâtiment. Ce que nous a dit Madame DAYRE à la Commission urbanisme, c'est qu'il y aurait une surélévation, si je ne me trompe pas, de 30 cm du rez-de-chaussée de ce bâtiment. D'ailleurs, il est demandé qu'il y ait un bassin de rétention à l'arrière de cet immeuble, raison pour laquelle les périmètres ont été changés. Nous constatons qu'il y a un problème grave d'implantation de ce bâtiment. Dans l'état actuel des choses, je considère qu'il est non conforme par rapport au porter à connaissance de la préfecture et qu'a priori, cette délibération devrait être tout simplement retirée, car nous ne voyons pas comment nous pouvons acheter un rez-de-chaussée et donc un local, et même autoriser un tel immeuble sans qu'il n'ait pris en compte les précautions d'usage pour l'architecture de ce bâtiment et le fait qu'il soit hors d'eau et de tout risque de ruissellement à l'avenir, sachant que ces risques de ruissellement sont probablement sous-évalués, car ils ne prennent pas en compte les évolutions du réchauffement climatique.

Je pense qu'il serait donc raisonnable de renoncer à cet achat dès maintenant, et en tout cas pas à l'ordre de ce Conseil Municipal. À minima, le dossier devrait être réétudié, et l'immeuble protégé du risque de ruissellement, éventuellement surélevé de manière plus importante. Après, la question de savoir si cet immeuble est bien placé à l'entrée du parc Pujol, à mon avis, est non, mais nous sommes encore sur des délibérations plus anciennes. Ceci dit, je pense qu'à minima, il faut retirer cette délibération. Cet investissement est totalement inadapté pour accueillir un établissement public, un local public pour la

municipalité. Je pense par ailleurs que l'ensemble du projet doit être examiné afin d'assurer la sécurité à la fois des habitants de cet immeuble, des agents et du public accueilli en rez-de-chaussée de cet immeuble. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Merci. Monsieur BROTHIER. »

Monsieur François BROTHIER

« Merci, Monsieur le Premier Adjoint et Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'acquisition d'un local et d'un terrain, cette fois-ci pour recevoir la maison de proximité de l'avenue de l'Europe, qui se trouve actuellement à quelques centaines de mètres dans un local loué. Notre groupe a été le seul à voter contre la délibération initiale. Nous nous étions abstenus, mais nous étions les seuls à avoir voté contre il y a un an. Nous ne changerons pas d'avis aujourd'hui. Cette acquisition nous semble totalement inopportune. En effet, elle représente un coût total de près de 800 000 euros, une fois ajoutés les frais de notaire. 800 000 euros représentent 20 fois le loyer que la commune paie actuellement pour la maison de proximité. C'est à l'évidence une mauvaise opération de gestion patrimoniale, en particulier dans un contexte budgétaire tendu et dans une situation de pression fiscale insoutenable. Nous contestons l'utilité même de cet investissement.

Concernant la modification proposée aujourd'hui, nous avons deux remarques. Pourquoi avoir décidé de majorer le prix de cette acquisition, estimée par les domaines à un coût moyen de 605 000 euros hors taxes et frais de notaire, en le portant à 626 000 euros, soit 21 000 euros de plus que l'estimation des domaines ? Je sais que nous restons dans la marge, mais pourquoi être au-dessus de la moyenne proposée par les domaines ? Qu'est-ce qui justifie cette offre qui est plutôt favorable aux promoteurs ? Cette question est d'autant plus justifiée que le terrain de 408 m² que vous souhaitez acquérir en même temps est classé en zone aléa fort inondation, donc inconstructible. Il peut y avoir un doute sur le bâtiment lui-même, qui est à la limite de la zone d'inconstructibilité. En revanche, le terrain de 408 m² est clairement en zone inconstructible, il n'y a aucun doute.

Or, ce qui est assez surprenant, c'est que le service des domaines semble ne pas prendre en compte cette caractéristique, puisqu'il affirme dans son estimation que le prix élevé du terrain, je cite, " a pour explication un marché sous tension sur la commune, mais également la constructibilité et la situation géographique du terrain ". C'est surprenant de parler de constructibilité d'un terrain lorsqu'il est inconstructible. Je me demande si le service des domaines était au courant des services voisins, qui sont ceux de la TTRM. Enfin, le rapport des domaines ne fait aucune mention du porter à connaissance des services de l'État qui rend le terrain constructible, ce qui est très surprenant. Le fait que vous choisissiez un prix supérieur à l'estimation des domaines, ainsi que le fait que le prix ne prenne pas en compte l'inconstructibilité du terrain attendant, amènent à payer très cher cette acquisition à un promoteur qui doit être très heureux de cette vente.

Monsieur le Maire, il serait opportun pour les finances de la ville que vous ne renouveliez pas l'opération catastrophique réalisée avec le terrain juste mitoyen, qui sera d'ailleurs en lien avec ce terrain-là, le fameux Parc Pujol. Je vous rappelle que vous avez acquis ce Parc Pujol pour 3,5 millions d'euros pour faire une maison de la parentalité. Vous avez été obligés de détruire la maison du professeur Pujol et d'abandonner le projet, puisque, comme le disait Madame BARBIER, il n'était pas possible de recevoir du public sur ce terrain. La ville se retrouve propriétaire d'un terrain non constructible inondable. C'est un parc acheté à prix d'or, au prix d'un terrain constructible. L'ensemble de cette opération aura coûté plus de quatre millions d'euros à la ville.

Nous votons donc contre cette acquisition, à la fois inopportune et beaucoup trop chère en réalisation. Nous regrettons que vous n'ayez pas plus d'attention pour l'argent des contribuables que pour les Castelnaviens qui, in fine, paieront une fois de plus cette opération patrimoniale totalement inconsidérée. Je vous remercie. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Je crois qu'il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites, auxquelles je souscris. Il y a ces questions d'inondations qui vont s'amplifier du fait du réchauffement climatique. Je trouve que la ville devrait se préparer beaucoup plus que ce qu'elle ne fait, en désimperméabilisant toute une série d'infrastructures. C'est une question globale.

Concernant cette délibération et ce terrain, je constate que nous sommes dans un accroissement de coûts continu. Déjà, le Parc Pujol a coûté très cher. La maison qui n'a pas pu être réaménagée a été détruite pour un terrain finalement non constructible, ce qui nous rassure sur le devenir de ce terrain, qui de toute façon restera un parc.

Maintenant, nous ajoutons encore des coûts pour l'acquisition de ce local. Je pense qu'il y a un engrenage de coûts pour avoir cette maison de proximité que nous avons déjà, qui n'est pas urgente. Par rapport aux Arcades, nous pouvions voir qu'il y avait une certaine urgence à profiter de cette opportunité. Ici, il n'y a pas d'opportunité. Je pense qu'il vaudrait mieux ne pas se lancer dans cette opération et prendre le temps éventuellement de trouver un local à proximité à acheter, dans lequel nous pourrions installer la maison des proximités. Cela serait plus judicieux. Il pourrait y avoir un espace aux Arcades où nous réinstallerions la maison de proximité. C'est juste une station de tram après. Ce n'est pas du tout incompatible. Je pense qu'il faudrait ne pas faire cet achat. Merci. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Monsieur François BROTHIER, peut-être ? Pardon, Monsieur Bruno ROUDIER. »

Monsieur Bruno ROUDIER

« Oui, pour redonner peut-être quelques éléments de réponse. Avant tout, un petit préambule. À vous écouter, les uns après les autres, on a l'impression que nous ne maîtrisons pas les investissements et les dépenses. Nous souhaitons vous renvoyer la question. Je fais écho à la présentation de notre adjoint aux finances en début de séance : la ville est-elle en difficulté financière, Messieurs, dames ? La réponse est-elle oui ou non ? »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Les Castelnaudais sont en difficulté avec la taxe foncière. »

Monsieur Bruno ROUDIER

« La ville n'est pas en difficulté financière. La ville a-t-elle un niveau d'endettement préoccupant qui justifie toutes ces remarques et ces propos désobligeants que vous nous délivrez à longueur de conseils ? Au contraire, la ville se désendette de manière extrêmement importante, comme Thierry nous l'a rappelé. Finalement, ces investissements ne sont-ils pas d'intérêt général ? Vous êtes bien embêtés, puisqu'en effet, oui, ce sont des investissements d'intérêt général, comme les Arcades dont nous venons de parler, ou encore cette maison de l'Europe. Il est vraiment fatigant d'entendre à chaque fois... »

Monsieur Julien MIRO

« Le parc Pujol... »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Vous n'avez pas la parole, Monsieur. »

Monsieur Bruno ROUDIER

« C'est vraiment fatigant... »

Monsieur Julien MIRO

« Ne posez pas des questions alors. Essayez de nous oublier et de penser aux habitants. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Regardez, certains lèvent la main, faites-en de même. »

Monsieur Bruno ROUDIER

« Mais cela, Monsieur MIRO ne l'a pas appris, apparemment. Pour répondre sur le fond, tout d'abord... »

Monsieur Julien MIRO

« Vous étiez beaucoup plus loquace lorsque nous étions ensemble et que vous parliez de l'état de la politique menée, Monsieur ROUDIER. »

Monsieur Bruno ROUDIER

« Sur le site, Madame BARBIER nous avait interpellés pour que nous puissions vérifier tout cela avec les services, notamment avec Madame DAYRE. Il se trouve qu'en effet, le parc est en aléa fort. Cependant, ce n'est pas le cas de l'emprise du bâtiment qui, elle, est en aléa très modéré. Sur ce point, nous n'avons pas l'alerte que vous mentionnez.

De plus, il est important d'être conscient, comme cela a été dit par certains plus raisonnables, que nous réalisons là une belle opération, puisque nous allons proposer des locaux pour la Maison de l'Europe. Comme l'a indiqué Monsieur FERRAND, et je le remercie, l'idée est qu'il puisse y avoir une liaison entre cette Maison de l'Europe et le Parc Pujol, afin que les personnes puissent aisément s'y rendre. C'est donc une opération de bon sens. Nous sommes conscients des spécificités du site. Il est essentiel de savoir reconnaître, à certains moments, que lorsque nous menons des actions et des projets qui servent l'intérêt général, il convient de garder cela à l'esprit, plutôt que de critiquer systématiquement. Je vous remercie. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Oui, je vais être bref. J'ai envie de rebondir, car j'ai bien compris que nous n'avons pas la même notion de l'intérêt général. Acheter des terrains à tout prix pour des opportunités, pour moi, ce n'est pas l'intérêt général. Lorsque vous construisez sur la parcelle à côté du lycée, une parcelle, je rappelle, qui était réservée à un équipement public, des bureaux privés, une école de commerce privée, est-ce que cela relève de l'intérêt général ? La liste est longue de ce que vous appelez de l'intérêt général et qui, finalement, profite à des investisseurs privés. Je le regrette, mais nous ne sommes pas là pour voter favorablement à n'importe quel investissement qui serait soi-disant d'intérêt général. À ce moment-là, nous allons sauter sur n'importe quelle opportunité sur le marché qui apparaît au fil de l'eau, comme les Arcades, parce qu'il est urgent d'acquérir ce bâtiment qui n'était discuté sous aucun budget et où, comme le disait Jean KOEHLIN, il y a deux lignes d'explication. Je suis absolument sidéré par le peu d'explications concernant la politique publique et l'explication des investissements. Deux lignes. C'est quand même assez sidérant. J'espère que dans la mandature à venir, nous aurons une présentation des projets. Quelle est la stratégie en termes de politique publique ? Quelle est la trajectoire en termes d'investissement public ? Qu'est-ce que nous envisageons pour tous les services publics que nous souhaitons fournir ? Je ne veux pas être donneur de leçons, mais je pense que nous sommes très loin de la conduite d'une politique publique. Je vous prie de ne pas me donner des leçons d'intérêt général lorsque je vois ce qui a été fait à Castelnau. Merci. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Vous êtes déjà intervenu, Madame. »

Madame Carine BARBIER

« Oui, mais je souhaite répondre à Monsieur ROUDIER, car je pense que la réponse qu'il a apportée sur les hauteurs n'est pas satisfaisante. Les parcelles sont à la fois en orange et en vert, ce qui signifie un aléa fort et un aléa modéré. Cependant, l'emprise de l'immeuble est également en aléa fort. De toute façon, même si c'était en aléa modéré, il faut, selon le porter à connaissance, avoir des hauteurs supérieures de plus de 30 cm par rapport aux niveaux les plus hauts. Les niveaux les plus hauts, en aléa modéré, sont à 30 cm, ce qui fait au moins 60 cm. En aléa fort, c'est un mètre, donc 1,30 mètre au-dessus. En l'occurrence, quelle que soit la couleur, ce bâtiment ne respecte pas le porter à connaissance. J'ajoute par ailleurs, comme l'a dit Monsieur BROTHIER, que l'évaluation des domaines ne tient pas compte de cet aléa inondation, qu'ils n'ont visiblement pas considéré. La mairie avait le devoir de les informer de cette situation. Le prix, par ailleurs, est complètement surévalué. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Nous allons vous répondre sur les hauteurs. »

Monsieur le Maire

« Je vais laisser la parole à Monsieur le premier Adjoint. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Je termine cette délibération, si vous n’y voyez pas d’inconvénients, si c’est votre seule intervention du conseil. »

Monsieur Philippe GABAUDAN

« Comme vous le savez, il existe un principe en droit français : c’est la non-rétroactivité de la loi. En l’occurrence, le permis a été accordé à un instant T. La règle sur la légalité du permis était celle qui était applicable à cet instant. Lorsque vous indiquez aujourd’hui que ce permis est illégal, je suis obligé de vous dire le contraire. En ce qui concerne la carte d’aléas, je la montre à tout le monde. On voit bien que le bâtiment est en zone verte. Quant aux hauteurs, l’avenue de l’Europe à cet endroit est à 29,10 NGF et le plancher du bâtiment est à 29,52. Si vous connaissez la PHE à cet endroit, donnez-la-nous, car elle ne figure dans aucun document. Nous avons en tout cas une réserve de 42 centimètres. »

Madame Carine BARBIER

« Dans le porter à connaissance, Monsieur. C’est indiqué. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Bien, je pense que nous sommes arrivés au bout des explications. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Merci. Je souhaite répondre à Monsieur ROUDIER. Nous ne critiquons pas pour critiquer. Nous examinons simplement la pertinence des investissements. Nous vérifions si les coûts sont raisonnables, si cela en vaut la peine, et si c’est effectivement d’intérêt public. Dans ce cas, nous constatons que c’est très cher. Pourquoi ne pas simplement négocier un droit de passage sur ce terrain inondable sur lequel, de toute façon, le promoteur ne pourra pas construire ? Cela pourrait se faire pour un coût modique, afin d’assurer une continuité entre les deux espaces. On pourrait considérer qu’un local à cet endroit n’est pas forcément le plus pertinent, en raison des contraintes. Peut-être que le permis de construire actuel est valable, mais si à terme nous souhaitons apporter des modifications, nous serons coincés. Ce n’est donc pas nécessairement le meilleur endroit ni la meilleure acquisition à réaliser. Ce n’est pas une critique gratuite. Il s’agit simplement de soulever un certain nombre de points qui nous paraissent importants pour l’intérêt général. Merci. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Très bien. Je voudrais simplement vous rappeler qu’en date du 16 décembre 2024, vous avez voté cette délibération. C’est juste pour information. Je pense que nous sommes arrivés au bout du débat. Nous mettons au vote. Qui est contre ? 12. Qui s’abstient ? Qui est pour ? Je prends soin de redonner la parole. »

Monsieur le Maire

« Merci, Gérard. Merci d’avoir pris le suivi de la délibération. »

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 22 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Clara BIANCO, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 12 (François BROTHIER, Jean KOECHLIN, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE et Estelle BERETTI)

N° 2025/12-12 FEUILLE DE ROUTE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ 2026/2030

Monsieur Bruno ROUDIER, Adjoint au Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme résilient, l'Innovation et la Démocratie participative, expose :

Introduite par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court moyen terme : les budgets carbone. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte. Impliquée depuis la fin des années 2000 sur les enjeux de décarbonation et de préservation de l'environnement, notamment par le biais de la création, dès 2010, de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), la Commune de Castelnau-le-Lez remplit aujourd'hui pleinement son rôle en appliquant une politique énergétique structurée et établie.

Elle est basée sur 3 piliers, présentés par ordre de priorité :

- Sobriété énergétique, soit consommer moins en visant le juste besoin, sans investissement ;
- Efficacité énergétique, soit consommer encore moins pour atteindre le juste besoin grâce à des investissements dans la rénovation énergétique ;
- Intégration des énergies renouvelables dans le patrimoine communal, soit décarboner notre consommation et renforcer notre résilience énergétique en investissant dans des installations de production d'énergie renouvelable.

De très nombreuses actions sont réalisées pour chacun de ces piliers. Les plus significatives et innovantes sont les suivantes :

- Pour la sobriété énergétique :
 - ➔ Un pilotage maîtrisé des températures et plages de fonctionnement des installations de confort thermique via une GTC (Gestion Technique Centralisée) communale ;
 - ➔ La création d'un réseau de référents énergie – au moins 1 par bâtiment – afin de fluidifier les échanges techniques et de faire de la sobriété énergétique un enjeu transversal, projet interne reconnu comme pilote sur le territoire de 3M ;
 - ➔ L'animation de la Fresque du Climat, via des agents formés en interne, auprès de l'ensemble du personnel communal ;
 - ➔ La mise en place d'une politique d'information et d'actions concrètes auprès des enfants des écoles et de ceux fréquentant nos activités extrascolaires, notamment au travers du
 - ➔ dispositif « éco'minots » et de la convention prévoyant des animations à destination du grand public via le partenariat avec l'ALEC ;
- Pour l'efficacité énergétique :
 - ➔ Des engagements financiers importants dans l'isolation des bâtiments et la rénovation des menuiseries comprenant autant que faire se peut des systèmes de rafraîchissement passif ;
 - ➔ Des engagements financiers importants dans la rénovation des équipements : installations de chauffage et de climatisation, relamping LED, etc. ;
 - ➔ La mise à jour et l'extension continue de la GTC communale sur de nouveaux sites.
- Pour l'intégration des énergies renouvelables :
 - ➔ L'accroissement progressif d'installation solaire thermique et photovoltaïque en autoconsommation individuelle (respectivement au nombre de 2 et de 3 à ce jour) ;

- ➔ La création, en partenariat avec la SA3M, du projet pilote sur le territoire de 3M : « Les Ombrières du Palais », une centrale de production photovoltaïque de 499 kWc, raccordée en autoconsommation collective au bénéfice des bâtiments communaux, ayant notamment fait l'objet d'un financement participatif local auquel 217 éco-épargnants castelnaudviens et issus de l'aire montpelliéraine se sont engagés ;
- ➔ Le développement d'une première installation de géothermie sur sonde dans le cadre de la création du 4^{ème} Groupe Scolaire Jacques Chirac ;
- ➔ La création début janvier 2026 en toiture du Palais des Sports, à des fins d'expérimentation, d'une installation de production d'énergie éolienne sans pâles en autoconsommation dimensionnée pour effacer jusqu'à un tiers de la consommation nocturne du site.

D'autres actions s'inscrivent parallèlement dans le PCAETs de Montpellier Métropole. Nous pourrions citer la décarbonation des mobilités avec une flotte automobile VL désormais à 41 % électrique, notre plan de mobilité employeur ou le schéma directeur de la marche en cours d'élaboration.

L'application progressive de cette politique énergétique depuis 2019, a permis à la Commune d'obtenir des résultats significatifs. En effet, entre les années 2018 et 2024 :

- La Commune a réduit sa consommation d'énergie absolue de près de 38 % alors même que la surface globale de son patrimoine a augmenté de près de 8 000 m² en réponse à l'attractivité du territoire. Autrement dit, la collectivité n'a jamais aussi peu consommé alors même qu'elle n'a jamais eu autant de patrimoines bâtis ;
- En rapportant la consommation à la surface, la Commune a ainsi réduit sa consommation d'énergie relative de près de 48 % sur cette même période, atteignant une consommation moyenne de seulement 48 kWh/m² pour faire fonctionner des infrastructures de haute qualité de service ;
- En matière de bilan de gaz à effet de serre, la Commune a réduit de presque moitié ses émissions, notamment grâce à l'électrification de ses usages ainsi qu'à l'autoconsommation de ses diverses sources de production d'énergies renouvelables ;
- En ce qui concerne l'aspect financier, cela représente une économie cumulée de près de 900 000 € sur les dépenses de fonctionnement ;

Parallèlement, du fait du décret tertiaire de 2019, la Commune est dans l'obligation de réaliser 40 % d'économies d'énergie d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050 sur 16 sites dits assujettis.

La commune est en avance sur les objectifs à atteindre. La cible 2030 a déjà été atteinte sur 9 sites et 3 autres sont très proches de l'objectif. Des actions plus ciblées ont été identifiées pour les sites restants et vont être déroulées en continu sur 2026 et 2027.

Notons également qu'en regroupant les sites assujettis en un seul ensemble, l'économie d'énergie globale réalisée est déjà de 52 %, soit une équivalence de l'atteinte de l'objectif 2040.

Notre commune, compte tenu de l'avancement de ses projets, est ainsi très régulièrement sollicitée par les acteurs locaux (collectivités, gestionnaires de réseau, ALEC, CNFPT,...) afin de partager le savoir-faire castelnaudvien.

Pour les années qui viennent, notre objectif sera de poursuivre le développement de cette politique énergétique communale reconnue avec toujours comme ambitions la résilience, l'innovation et l'exemplarité.

Pour cela, de nouvelles thématiques sont d'ores et déjà à l'étude et devront commencer à être mises en œuvre dès 2026 sur le patrimoine communal :

- La mise en place de solutions d'adaptation durables, économiquement et réglementairement, pour limiter l'impact des périodes de canicule ;
- L'intégration d'installations de géothermie sur sondes dans les futurs travaux de rénovation énergétique de grande échelle, et sur les nouveaux bâtiments. Il sera ainsi recherché l'efficacité d'un tel dispositif avec la création d'un mini réseau de chaleur regroupant les écoles

Mario Roustan et Rose de France, le Kiasma et la maison de l'enfance, sur la base d'un mix géothermie/photovoltaïque ;

- Le déploiement d'installations urbaines de production éolienne supplémentaires et de nouvelles installations photovoltaïques, en autoconsommation ;
- Les perspectives d'ouverture de l'opération d'autoconsommation collective « Les Ombrières du Palais » à de nouveaux consommateurs, notamment les entreprises de la zone de la Garrigue/Louis Nicollin ou les immeubles des bailleurs sociaux ;

Enfin, il conviendra d'examiner toute solution permettant de diminuer l'impact énergétique du numérique, afin de tendre vers une sobriété d'usage pérenne.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette feuille de route pour les années 2026/2030.

Monsieur le Maire

« Madame BARBIER et Monsieur KOEHLIN. Madame NÉGRIER, pardon, je n'avais pas fait attention, et Monsieur CORVAISIER. »

Madame Carine BARBIER

« Oui, merci. Effectivement, les résultats sont très satisfaisants. Je me félicite des actions réalisées jusqu'à présent et je remercie les personnes en charge au niveau des services municipaux pour le déploiement de ces mesures d'économie d'énergie, notamment. J'ai cependant une remarque concernant le fait que dorénavant, l'essentiel des projets concerne plutôt la substitution d'énergie, c'est-à-dire substituer des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Tant mieux. Vous avez évoqué le photovoltaïque, le réseau de chaleur, etc., c'est tout à fait positif. Cependant, je pense qu'il est nécessaire de continuer d'investir dans la rénovation thermique des bâtiments et la prise en compte du confort d'été, notamment pour les écoles, un sujet qui, à mon avis, n'est jusqu'à présent pas suffisamment traité. J'ai entendu lors de la Commission qu'il y aurait de la climatisation dans certaines maternelles. Encore une fois, cela reste un pis-aller. La véritable question est que, lorsque l'on souhaite aller de plus en plus loin dans les économies d'énergie, plus l'objectif est ambitieux, plus cela devient coûteux et difficile. Nous commençons par ce qui est le plus facile. Il y a eu de nombreuses rénovations de la mairie, de la DAP, etc. Mais il est essentiel de poursuivre cet effort et de veiller à ce que, notamment les élèves, puissent être dans des conditions favorables de septembre à juin. Nous savons qu'en juin dernier, il y a eu une très forte canicule avec des températures élevées dans les classes, et la climatisation ne peut pas suffire à résoudre ce problème. Il est nécessaire d'investir également dans l'adaptation de ces bâtiments par une isolation extérieure, des protections solaires, et du rafraîchissement passif, afin d'obtenir des résultats significatifs et durables pour les années à venir et la décennie future. Voilà ma remarque sur ce point. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Carine a posé quelques questions et fait quelques commentaires sur le contenu de ce que j'avais prévu de dire. Je voulais savoir si vous aviez réfléchi à une adaptation des horaires pour les agents dans les années à venir, afin de ne pas avoir recours à la climatisation systématique. »

Monsieur le Maire

« Nous le faisons déjà. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Vous l'avez fait ponctuellement, il me semble. »

Monsieur le Maire

« Nous le faisons chaque été. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Qu'est-ce que vous prévoyez ? Pourriez-vous nous en parler ? Qu'est-ce que vous prévoyez précisément concernant l'accueil des agents ? Je sais qu'à Jacou, par exemple, au-delà d'une certaine température, les agents rentrent chez eux. Je voudrais savoir ce qui se passe. »

Monsieur le Maire

« Ils ont de la chance. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Il existe des règles simples appliquées dans certaines mairies. Je voulais savoir si elles étaient partagées à Castelnau ou non. »

Monsieur le Maire

« On le fait sur les espaces verts, sur les services techniques, tous ceux qui travaillent à l'extérieur, dès le mois de juin, et même parfois en anticipation. Je crois que cette année, nous l'avons anticipé. C'est cela, début juin, nous appliquons ce que nous appelons les horaires d'été. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais là, vous parlez de personnel qui travaille en extérieur. Il y a des mairies qui ont fait le choix d'accueillir les agents, de les faire commencer leur travail très tôt le matin et, à partir d'une certaine température, de les renvoyer à la maison. »

Monsieur le Maire

« Excusez-moi, il y a quand même une notion de service public à un moment donné. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais justement, c'est ma question. Prévoyez-vous d'adapter les horaires des services ? »

Monsieur le Maire

« Nous avons des bureaux qui sont climatisés pour une bonne partie. Monsieur CORVAISIER ? »

Madame Cécile NÉGRIER

« Je crois que nous ne nous comprenons pas. »

Monsieur le Maire

« Nous n'allons pas mettre les enfants à 6h du matin à l'école. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Je voulais juste dire qu'à Jacou, par exemple, le maire... Bon, merci. »

Monsieur le Maire

« Je poserai la question à Renaud demain sur ce qu'il fait, sur quels services, comment ils organisent le temps de travail. Peut-être qu'ils n'ont pas la climatisation dans les locaux. Je sais qu'à la mairie, il n'y a pas de climatisation. »

Madame Cécile NÉGRIER

« C'est exactement ce que je vous disais. Ils préconisent, plutôt que de faire fonctionner les climatiseurs, d'accueillir les agents plus tôt et de les faire partir plus tôt. C'est une manière d'économiser de l'énergie. Je voulais savoir si vous pensiez faire la même chose à Castelnau. Je pense que ma demande est assez claire. »

Monsieur le Maire

« Je vous réponds qu'il y a aussi une notion de service public à un moment donné. Nous ne pouvons pas adapter les emplois du temps aux personnes qui en ont besoin. Les enfants, nous ne pouvons pas les faire commencer à 6 heures du matin. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Je ne parle pas forcément des enfants, je parle des agents des services de la mairie de Castelnau-le-Lez. »

Monsieur le Maire

« Je prends l'exemple de l'urbanisme. Nous ne fermerons pas les bureaux à midi. Des personnes ont besoin de consulter. Excusez-moi, elles travaillent à côté et il n'y a pas d'adaptabilité. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Je vous remercie. Madame DAYRE répond, elle, au moins. Merci. »

Monsieur le Maire

« Elle vous a répondu. À Jacou, ils n'ont pas les bâtiments à 19 degrés, et ils n'ont pas de GTC. Je le conseillerai à Renaud demain. Monsieur CORVAISIER, excusez-moi. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je vous remercie. Trois observations sur cette délibération. Tout d'abord, le chemin parcouru est important. Il faut continuer dans cette direction. La deuxième observation concerne les objectifs, notamment la sobriété. La sobriété, ce n'est pas uniquement avoir des déplacements vertueux, c'est également éviter les déplacements inutiles. En termes de sobriété, Monsieur le Maire, pourriez-vous prendre l'engagement de ne plus utiliser cette voiture qui vous est destinée en permanence ? Je ne comprends pas comment vous pouvez faire 15 000 km par an pour les besoins de la collectivité. Peut-être est-ce en raison de votre rôle de conseiller régional ou de vice-président de la Métropole, mais cela ne nous concerne pas ici à Castelnau-le-Lez. C'est cela, la sobriété.

Ensuite, je note avec satisfaction que vous avez été sobre concernant la Maison du Numérique, car vous l'avez reportée. Ce n'était pas sobre en ce qui concerne toutes les études et les coûts engagés, mais en tout cas, cela a été fait. C'était ma deuxième intervention.

La troisième observation est que ce plan est très intéressant et ambitieux, mais il reste limité et concentré sur la commune, la collectivité et ses services. C'est très bien, je ne critique pas cela, c'est très bien. Cependant, ce plan devrait également s'ouvrir à l'ensemble du territoire de la collectivité et à tout ce qui s'y passe. Nous pourrions avoir des ouvertures sur les questions d'urbanisme, de végétalisation et de mobilité de la population. Pour réduire l'impact carbone de toute la collectivité, c'est-à-dire des services de la ville, mais aussi des habitants, il faut une politique qui permette la décarbonation des mobilités, par exemple. C'est complètement absent de la proposition, et c'est dommage, car je pense que c'est par là que nous pourrions agir concrètement pour limiter l'impact carbone et essayer de rendre l'avenir un peu plus vivable. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Je vous remercie. J'ai plusieurs choses à dire. La première est que vous présentez ce qui est déjà fait. Finalement, sur la projection 2026-2030, à part la trajectoire déjà obtenue, nous n'avons pas beaucoup d'indications. C'est la première chose. Je vais y revenir après.

Ensuite, je suis plutôt content de voir qu'un certain nombre d'initiatives que j'avais pu mettre en place débouchent sur des choses positives. Cependant, il ne s'est pas passé grand-chose depuis que je ne suis plus là. »

Monsieur le Maire

« C'est modeste. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Je vais vous donner des chiffres. La GTC, c'était en 2020. Cela a été rajouté petit à petit. Les référents énergie ont été mis en place juste après le Covid. Je ne dis pas que Jean-Baptiste n'a rien fait. »

Monsieur le Maire

« Si. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, excusez-moi. J'ai dit que c'était sur la lancée de ce qui avait été lancé. L'animation sur la fresque du climat, nous l'avons lancée aussi à ce moment-là. Elle a été continuée, j'en

suis très satisfait. Les actions avec l'ALEC avaient également démarré bien avant. Je vous rappelle que vous présentez une feuille de route 2026-2030. Vous ne faites pas un bilan de ce qui a été fait jusqu'en 2025. Concernant les engagements financiers importants dans l'isolation des bâtiments, il y a effectivement des choses qui avaient été largement faites et qui ont été continuées. J'en suis très satisfait.

Ce que je regrette, c'est l'adaptation des bâtiments au confort d'été. Nous avons lancé un certain nombre de petits travaux pour aérer les salles de classe la nuit, pour faire des casquettes. En 2022, j'ai fait le tour de tous les bâtiments et, avec les services, il y avait une feuille complète des travaux qui auraient pu être faits. Ce sont des travaux plus coûteux qui auraient évité beaucoup de problèmes, par exemple en juin dernier. Vous avez balayé ces travaux chaque année. Je les ai remis sur le budget chaque année, ils ont été balayés. C'est cela, le problème. Il n'y a pas eu la continuité de ce qui aurait pu être fait. Nous l'avons constaté en juin dernier sur le confort d'été. Les mesures que nous avons prises avec Jean-Baptiste montraient que nous pouvions gagner jusqu'à cinq degrés, juste avec des petits aménagements qui coûtaient moins de 10 000 euros par école.

Je continue. L'accroissement progressif d'installations solaires, thermiques et photovoltaïques a évidemment été réalisé en même temps que les bâtiments. Sur Jacques Chirac, en 2023, la sonde... Vous êtes en train de faire une feuille de route 2026-2030. Qu'est-ce que vous rajoutez ? C'est cela, la question. Ce n'est pas ce qui a déjà été fait. Les ombrières ont été réalisées en 2024. Maintenant, qu'ajoutez-vous ? Ces actions étaient effectivement positives. Elles ont engagé la commune sur une voie tout à fait positive. Vous donnez des chiffres entre 2018 et 2024. Je vous rappelle que vous présentez une feuille de route 2026-2030. Quels objectifs fixez-vous ? C'est cela, une politique publique. C'est ce que j'avais essayé de mettre en place pour avoir une bonne trajectoire. Actuellement, vous n'avez pas de trajectoire. Encore une fois, vous n'avez pas de politique publique. Je reviens sur la question des éoliennes dont vous m'avez parlé en me disant : " Mais non, elles ne sont pas dans le budget 2026 parce qu'elles sont en 2025. " Dans ce document, il est écrit que l'expérimentation sera faite début janvier 2026. Cela signifie que cela devrait être dans le budget 2026, cette expérimentation. »

Monsieur le Maire

« Non, cela se fait en 2025. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Non, il est écrit 2026 dans ce document. »

Monsieur le Maire

« Mais dans le budget, c'est en 2025. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je suis désolé, mais dans ce cas, ce n'est pas une stratégie 2026 que vous présentez. Il y a un problème général de politique, de vision stratégique que je rappelle à chaque fois, car c'est bien cela le problème. Si je reviens sur les différentes choses mises en place, " adaptation durable ", j'espère que le programme élaboré avec les agents sera mis en œuvre, notamment les rafraîchissements d'école nocturne, les casquettes, etc. En tout cas, lorsque nous serons en charge, nous le mettrons en place. »

Monsieur le Maire

« C'est bien. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Ensuite, je reviens sur cette question... »

Monsieur le Maire

« Cinq minutes. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Oui, je me dépêche. Excusez-moi, c'est un sujet d'importance pour l'ensemble des habitants de la ville. Je termine par deux choses. »

Monsieur le Maire

« Il y a le respect des autres élus aussi. Cinq minutes. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Tout à fait. Je termine par deux choses. Sur la rénovation et l'isolation thermique, une première phase a été réalisée pour diminuer les pertes thermiques des bâtiments lors du chauffage. Cela s'inscrit typiquement dans la sobriété énergétique. Maintenant, il faudra travailler, comme cela a été dit, sur le confort d'été et c'est un autre type d'isolation. Il s'agit de réaliser des travaux d'isolation pour augmenter la résilience des bâtiments à la chaleur. Ce n'est pas le même type d'isolation, il y a des travaux à engager. Cela devrait être un objectif pour la période 2026-2030, travailler sur le confort d'été. Ensuite, un autre point. »

Monsieur le Maire

« Cela fait six minutes que vous parlez. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Oui, écoutez, je dépasse d'une minute. Cela ne me paraît pas démesuré. »

Monsieur le Maire

« Non, vous devez respecter aussi les autres élus. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je respecte les autres élus. Excusez-moi, je termine. »

Monsieur le Maire

« Dépêchez-vous, je vais passer la parole. Excusez-moi, il y a un règlement intérieur. Vous devez le respecter. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je continue sur deux points. »

Monsieur le Maire

« Non, vous finissez. Vous concluez. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je conclus. »

Monsieur le Maire

« Allez, vous concluez par une phrase, puis c'est bon. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Nous avons déjà perdu le temps des deux phrases. »

Monsieur le Maire

« Je passe la parole. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je reviens sur le point qui a été souligné et qui est important. »

Monsieur le Maire

« Concluez, s'il vous plaît, maintenant. Attendez, nous laissons la parole à tout le monde pendant plus de cinq minutes. Nous sommes à six minutes, sept minutes. Au moins, respectez les autres élus. Allez, Monsieur KOECHLIN, vous concluez et je passe la parole. »

Monsieur Jean KOECHLIN

« Je vous remercie. Je conclus. Je voulais dire aussi que, comme cela a été dit, la question des îlots de fraîcheur et de l'adaptation de la ville fait aussi partie de la politique énergétique. La mobilité fait

également partie de la politique énergétique. Cela devrait apparaître dans la stratégie 2026-2030. Il y a donc des manques certains dans cette stratégie. Merci. »

Monsieur Bruno ROUDIER

« Oui, peut-être juste quelques éléments. Il y a de la continuité dans cette politique. Ce n'est pas parce que nous avons réalisé des actions auparavant qu'il ne faut pas les poursuivre si elles sont pertinentes. Une partie des actions de demain, une partie de la stratégie de demain, consiste en effet à continuer les actions réussies, les actions qui gagnent. Par exemple, la mise en place du réseau des référents énergétiques est quelque chose qui fonctionne très bien. Les écogestes, dont nous avons d'ailleurs parlé en Commission, représentent un travail dans la dentelle, minutieux, humain. Il faut sans cesse échanger avec les agents pour voir comment améliorer les choses. Ce sont typiquement des actions qu'il faut poursuivre, même si elles ont existé au début du mandat, et elles vont continuer.

Je ne sais pas, vous n'avez peut-être pas bien écouté, Monsieur KOEHLIN, la lecture de la délibération, car à la fin de celle-ci, sont énoncées un certain nombre d'actions qui s'inscrivent dans la stratégie à venir. Il y a un certain nombre d'actions visant les solutions d'adaptation, de rafraîchissement. Nous allons continuer à planter des arbres, à créer des parcs, et à implanter des îlots de fraîcheur dans les différents quartiers. Nous allons également ouvrir la sensibilisation à l'ensemble des publics et des habitants, et pas uniquement nous focaliser sur les bâtiments publics et la municipalité. Il y a évidemment toute une série d'actions. Il y a des projets d'investissement en matière de géothermie. La géothermie a été mise en œuvre à Jacques Chirac. Si vous m'avez bien écouté, il y a aussi des projets de géothermie sur d'autres équipements. Nous avons une feuille de route à ce sujet. Vous parlez de décarbonation de la mobilité. Là aussi, vous n'avez peut-être pas été très attentif, mais nous avons bien indiqué que nous avons progressivement transformé la flotte de véhicules légers. 40 % aujourd'hui sont à l'électrique, et nous allons poursuivre cet effort. Par ailleurs, nous avons commencé à mettre en place un schéma directeur de la marche. C'est aussi une manière de décarboner que de favoriser le développement de la marche. Je ne vais pas revenir sur les pistes cyclables, car le développement des pistes cyclables à Castelnaud, ne vous en déplaît, est aussi une manière de favoriser les mobilités douces et donc de limiter la décarbonation.

Je crois qu'encore une fois, il est facile de critiquer. Il est facile de dire que nous pourrions faire ci, nous pourrions faire ça, mais peut-être faut-il aussi que vous soyez attentifs à ce que nous faisons. Nous faisons beaucoup. D'ailleurs, beaucoup de concitoyens nous le disent. Vous nous dites à chaque fois que vous entendez ceci ou cela, mais nous aussi, nous entendons beaucoup de concitoyens qui nous disent " Bravo, félicitations, continuez comme ça ". »

Monsieur le Maire

« C'est une prise d'acte. »

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

N° 2025/12-13 CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES, MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ET DIDACTIQUES

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Afin de satisfaire aux besoins d'achat de fournitures scolaires, matériels pédagogiques et didactiques, les villes de Baillargues, Beaulieu, Castelnaud-le-Lez, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Murviel-Lès-Montpellier, Pérols, Pignan, Prades-Le-Lez, Saint-Georges d'Orques, Sussargues, Villeneuve-lès-Maguelone et Montpellier Méditerranée Métropole, se sont rapprochées afin de constituer un groupement de commandes, pour une durée totale de 4 ans et un montant estimé global de 5 600 000 € HT (1 400 000 € HT l'année).

Cette volonté s'inscrit dans la poursuite de la rationalisation de leurs achats et de la recherche d'économies d'échelle. Elle serait mise en place en application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La Ville de Montpellier serait désignée coordinatrice du groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures scolaires, matériels pédagogiques et didactiques ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 de la ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-14 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE-COLLÈGE FRÉDÉRIC BAZILLE

Madame Isabelle SERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, expose :

Dans le cadre de sa politique Éducative et de soutien aux projets pédagogiques favorisant l'ouverture vers le monde au service de la réussite éducative des élèves, la ville souhaite apporter une aide financière au Collège Frédéric Bazille.

Si l'attribution du budget de fonctionnement des collèges est de la compétence du Département, cette subvention municipale contribuera au financement de 5 projets en limitant la participation des familles.

| Intitulé du projet | Thème |
|---|--|
| Séjour sportif à Val Thorens Pour toutes les classes de 5 ^{ème} | Pratique sportive et vie en collectivité |
| Destins de femmes – Paris | Citoyenneté pour une classe de 3ème |
| Échanges linguistiques avec Guildford (Angleterre) | Pratique de l'anglais dans des familles des correspondants Culture Anglo-saxonne pour 30 élèves de 5ème, 4ème et 3ème |
| Italie | Découverte de la culture pour les élèves latinistes et hellénistes de 3ème |
| Échange avec un établissement berlinois | Pratique de la langue et échange culturel pour les élèves germanistes |

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au profit du collègue Frédéric Bazille

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Oui, Madame NÉGRIER. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Il nous paraît souhaitable de voter cette subvention, même si la commune n'a pas la compétence collège. Nous savons que le département ne peut plus répondre à l'ensemble des demandes de subventions émanant des établissements du second degré, faute de recettes suffisantes. Placé dans une impasse budgétaire, il est contraint de faire des choix difficiles en termes d'investissement et d'accompagnement. C'est pourquoi c'est une bonne initiative d'aider les enseignants du second degré à faire aboutir leur projet. Toutefois, la Ville de Castelnau-le-Lez ne doit pas oublier qu'elle a la compétence école et qu'à ce titre, elle doit financer les équipements, le fonctionnement et les projets des professeurs des écoles. Durant votre mandat, vous avez eu tendance à sous-estimer les besoins de ces enseignants qui se sont trouvés en difficulté pour faire vivre leurs classes et les équiper à leur création, comme à Jacques Chirac. Vous avez également négligé le fonctionnement de la Commission Enfance-Jeunesse-Éducation, laquelle aurait dû se réunir bien plus souvent pour croiser les informations qui nous remontaient afin d'avoir ensuite, en toute transparence, des débats constructifs. »

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une belle unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-15 VIE ASSOCIATIVE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE OCCITANIE POUR L'ANNÉE 2025 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SIGNÉE POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2026

Madame Sylvie ROS-ROUART, Adjointe au Maire déléguée à la culture et à l'égalité Femmes/Hommes, expose :

Dans le cadre d'un partenariat renouvelé en 2024, pour trois ans, entre la Commune et la Fédération Régionale des MJC Occitanie, il est notamment prévu que la Ville participe au financement du poste de Direction de la MJC de Castelnau-le-Lez.

Ce partenariat contribue largement à la politique socioculturelle de la ville et au développement de la vie associative, au profit de l'intérêt général de la population castelnauvienne. Il permet notamment de

déployer les ressources et les compétences nécessaires pour accompagner le Conseil d'Administration et les acteurs de la MJC dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet associatif.

La FRMJC Occitanie nous propose de renouveler une convention annuelle d'objectifs et de moyens qui précise le contour du soutien financier apporté par la commune pour l'année 2026.

La commune s'engage à verser pour 2026, conformément à la demande de l'association, une subvention de fonctionnement de 80 604 €, appréciée en fonction des charges financières engagées sur les projets développés et du coût prévisionnel du poste de Directeur, nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver et d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la FRMJC Occitanie qui prévoit pour l'année 2026 le versement d'une participation financière de 80 604 €.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer

Monsieur le Maire

« Madame NÉGRIER. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Depuis plus de 50 ans, la Maison des jeunes de Castelnaud accueille dans ses locaux et dans d'autres des activités émancipatrices. Son rôle est central dans l'ouverture sur le monde, la culture, le sport et les loisirs. Pour autant, nous n'avons jamais pu analyser collectivement ses réussites ou ses marges de progrès. Attribuer une subvention qui permettra la rémunération de son directeur et le paiement de charges financières devrait s'accompagner d'un bilan d'action et de prévisions d'action en fonction des besoins et des intérêts repérés. À titre personnel, je trouve dommage de ne pas avoir pu recevoir ici même les intervenants de cette Maison des jeunes, lesquels nous auraient sans doute beaucoup appris sur leur mission, notre jeunesse ou encore sur les besoins en locaux et en stratégie de développement. Dans une ville de bientôt 30 000 habitants, le Conseil Municipal, tout comme le CCAS d'ailleurs, devrait être le lieu où nous prenons collectivement de la hauteur sur ce qui se déroule dans notre ville grâce à ses équipements. C'est le sens même de l'action publique. La Maison des jeunes souffre-t-elle d'un manque de place ? Devrions-nous lui proposer de nouveaux locaux ? Les locaux sont-ils suffisants pour continuer à organiser certaines activités ? A-t-on réfléchi à de nouvelles activités qui favoriseraient davantage le lien social et la baisse des addictions aux écrans ? Nous voterons pour le renouvellement de cette convention d'objectifs et de moyens, mais nous repartirons avec nos questions, ce qui est fort désagréable pour notre opposition constructive. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Vous voulez répondre, Gérard et Sylvie ? »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Contrairement à ce que vous dites, Madame NÉGRIER, un comité de pilotage a été mis en place. Je crois qu'il a été voté lors du dernier Conseil Municipal ou de l'avant-dernier, dont nous faisons partie avec quelques élus : Sylvie ROS-ROUART, Carine BARBIER, moi-même, les services, et Catherine VERRE. Nous avons passé deux ou trois heures la dernière fois avec l'ensemble de la direction de la MJC pour comprendre les activités, le nombre d'adhérents, le nombre d'utilisateurs, le nombre d'intervenants professionnels, le nombre d'heures de cours dispensées chaque semaine, ainsi que les programmes d'action culturelle tout au long de l'année. Nous avons mesuré la taille des équipes administratives, examiné l'adéquation entre le coût des adhésions et le budget global, et compris les équilibres budgétaires. Nous avons surtout extrapolé sur leurs demandes et leurs besoins pour les années à venir en termes de locaux, de rénovation de locaux et d'extension. Ce travail est en cours. Une première réunion a eu lieu et va déboucher sur une deuxième en termes de chiffrage de la partie rénovation de la MJC. Cela fera l'objet de la deuxième réunion. Bien évidemment, l'opportunité des Arcades nous permettra de répondre partiellement aux besoins concernant le sport, la danse, la musculation et toutes les activités annexes qui se déroulent aux Arcades, où il y a de toute évidence un manque de place assez important.

Ce travail est réalisé en concertation, et je trouve que cette concertation, je parle sous le contrôle de mes deux collègues, Madame BARBIER et Madame ROS-ROUART, est tout à fait transparente, tout à fait intelligente, et témoigne d'une volonté d'aboutir pour doter la ville d'un équipement municipal qui nous appartient et permettant d'envisager les dix ou vingt années à venir au service, encore une fois, des Castelnaubiens. »

Madame Cécile NÉGRIER

« C'est dommage de ne pas nous transmettre ce type de documents, d'informations. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Vous vous adressez à votre collègue élu qui a le document, qui a le même compte rendu que moi et que j'ai sous les yeux. Il faut vous parler dans le groupe. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais vous pouvez mettre à disposition de l'ensemble des élus ce type d'informations. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Je viens de le faire à l'instant. Il y a une première réunion de travail. Nous ferons un compte rendu complet quand des éléments importants seront à donner. Nous venons de le faire sur l'énergie. Nous vous donnons une trajectoire sur six ans. Nous expliquons ce qui est fait. Cela ne va pas, ce n'est pas bon, nous ne faisons pas ce qu'il faut, cela ne va pas assez vite, etc. Vous nous dissuadez un peu. Peut-être qu'à Jacou, c'est beaucoup mieux. Nous allons nous en inspirer, nous allons regarder ce qu'ils font, ils sont sûrement beaucoup plus forts que nous. Attendez, laissez-moi terminer. Je note quand même que vous le citez souvent en exemple. Vous savez qu'il y a deux EHPAD à Castelnaud. Comment sont les EHPAD à Castelnaud ? Ils sont municipaux. Oui, je me suis battue pour qu'ils restent municipaux. Vous savez comment est l'EHPAD à Jacou ? Il est privé. Ce n'est pas forcément un modèle. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Pourquoi me parlez-vous de l'EHPAD de Jacou ? »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Parce que vous vous inspirez toujours de Jacou et je vous dis que chacun a son modèle. Ils n'ont pas de Palais des Sports. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Pas du tout. Vous vous trompez, Monsieur SIGAUD, je ne m'inspire pas systématiquement d'eux. »

Monsieur Gérard SIGAUD

« Je vous réponds sur la MJC et je vous ai donné des éléments. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais vous voyez, lorsque nous parlions tout à l'heure des Arcades, si vous nous aviez joint un bilan des activités et des demandes... »

Monsieur Philippe GUY

« Je vais peut-être vous éclairer sur ce sujet. »

Monsieur le Maire

« Oui, parce qu'il y a le conseil d'administration. »

Monsieur Philippe GUY

En tant qu'adhérente, certainement, et même si vous ne l'étiez pas, vous avez chaque année l'assemblée générale de l'association au mois de janvier. Cette structure édite un rapport complet : rapport moral, comptes (les contrôles du commissaire aux comptes), orientation dans tous les domaines (programmation des événements culturels, artistiques, les expositions, etc.) et les projets de partenariats avec les Maisons des proximités ou que la commune a souhaités voir associé à la MJC. Tout cela est compris dans le rapport.

Bien sûr, il y a un jour d'assemblée générale, mais ce rapport est remis à tous les adhérents. Vous pouvez y avoir accès très facilement, il est annuel et très précis. »

Monsieur le Maire
« Je mets aux voix. »

Monsieur Jean KOEHLIN
« J'avais demandé la parole, mais Monsieur SIGAUD a répondu, puisque je me demandais si le comité de pilotage s'était réuni et si nous pouvions avoir des informations sur ce comité de pilotage. Merci pour l'information. »

Monsieur le Maire
« Sylvie, vous vouliez ? »

Madame Sylvie ROS-ROUART
« Juste dire que c'est la plus grande MJC de France. Nous sommes fiers de la conserver et de l'aider à définir son périmètre afin de permettre à tous ces jeunes de participer aux activités proposées. »

Monsieur le Maire
« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-16 BUDGET PRIMITIF 2026 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Castelnaud-le-Lez est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

À ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants :

- lutte contre l'exclusion : Le CCAS gère notamment un service d'aide alimentaire et une épicerie sociale
- prévention et animation pour les personnes âgées : portage de repas à domicile, suivi social en lien avec les services départementaux, plan canicule, actions d'animations collectives...
- gestion de deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,

- soutien au logement : en liens réguliers avec les bailleurs sociaux présents sur la commune, le CCAS met à la disposition des Castelnaviens les dossiers de demande, aide à la constitution du dossier, transmet les demandes et suit les dossiers instruits.
- Lutte contre la fracture numérique : accompagnement numérique adapté aux besoins et au niveau de chacun.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant minimum de 717 000 €, au titre de l'exercice 2026.

La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS. Le montant voté est un montant minimum susceptible d'évoluer, les versements seront ajustés en fonction des besoins réels du CCAS constatés dans le courant de l'année et les crédits seront éventuellement complétés lors du Budget Supplémentaire ou d'une Décision Modificative ultérieure.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 717 000 € au CCAS de Castelnaud-le-Lez.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif de l'exercice 2026, au chapitre 65

- Subventions aux associations :

La Ville de Castelnaud-le-Lez apporte un total soutien à l'action des associations du territoire. Elle a toujours mis un point d'honneur à les aider à pérenniser ou développer leurs activités, mener des projets, mettre en place de nouveaux événements. Lorsque cela est possible et que cela répond à l'intérêt de la population, elle leur apporte également un soutien financier, sur la base des dossiers de demande de subventions étudiés et instruits selon des critères objectifs par les services de la Ville et les élus ayant une délégation en lien avec l'activité de l'association.

Pour l'exercice 2026, il est proposé d'attribuer des subventions pour les associations suivantes :

Madame Sylvie ROS-ROUART, Adjointe au Maire déléguée à la culture et à l'égalité Femmes/Hommes, expose :

| CULTURE | |
|--|---------------------|
| CASTELNAU EN SCÈNES | 4 000,00 € |
| CASTELNAU MULTI-COLLECTIONS | 500,00 € |
| CASTEL CLAQ | 1 500,00 € |
| CAPSULES | 1 500,00 € |
| CONNAISSANCE & PARTAGE | 3 500,00 € |
| FEEL THE MOTION | 1 500,00 € |
| MAISON DE LA GRAVURE | 1 000,00 € |
| GROUPE INCLINE – Cie TAFANEL | 1 000,00 € |
| MAISON DES ARTS/Peintres de Castelnaud | 4 500,00 € |
| ZEPETRA | 4 500,00 € |
| MJC ÉCOLE DE MUSIQUE | 95 000,00 € |
| | |
| SOUS-TOTAL CULTURE | 118 500,00 € |

Monsieur Philippe GUY, adjoint délégué à la vie associative, à l'animation, au jumelage et à la Mémoire expose :

| JUMELAGE/VIE ASSOCIATIVE | |
|---------------------------------|-------------------|
| ASSOCIATION DU DEVOIS | 3 000,00 € |
| EUREK'ACT | 3 000,00 € |

| | |
|---|---------------------|
| MJC – ACJCLS 1 ^{ère} tranche sur la subvention 2026 dont le montant final sera à ajuster en cours d'exercice | 150 000,00 € |
| MJC – FRMJC | 80 604,00 € |
| | |
| SOUS-TOTAL JUMELAGE/VIE ASSOCIATIVE | 236 604,00 € |

| | |
|---|-------------------|
| MÉMOIRE | |
| UNC | 1 200,00 € |
| CULTURE, HISTOIRE ET MÉMOIRES DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION | 8 000,00 € |
| SOUS-TOTAL MÉMOIRE | 9 200,00 € |

| | |
|--------------------------|-----------------|
| DIVERS | |
| MAISON BRIQUE | 500,00 € |
| SOUS-TOTAL DIVERS | 500,00 € |

Madame Muriel SARRADIN, adjointe déléguée au sport et au e-sport expose :

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| SPORT | |
| BAD IN LEZ | 14 000,00 € |
| CASTELNAU AÏKIDO – Kihon Gi Budo Kai | 500,00 € |
| CASTELNAU BASKET | 70 000,00 € |
| CASTELNAU KARATÉ ACADÉMIE | 1 000,00 € |
| CASTELNAU LE CRÈS FC | 43 000,00 € |

| | |
|---------------------------|---------------------|
| CASTELNAU PÉTANQUE | 7 500,00 € |
| CASTELNAU TENNIS DE TABLE | 1 500,00 € |
| CLUB ESCRIME | 3 000,00 € |
| DÉTENTE ET NATURE | 600,00 € |
| FLYING DRAGONS CASCADE | 3 000,00 € |
| LA CASTELNAUVIENNE | 1 000,00 € |
| GYM SPORTS LOISIRS | 11 000,00 € |
| JOGGING CASTELNAU | 2 000,00 € |
| RUN & TRAIL | 2 000,00 € |
| OLYMPIQUE JUDO CASTELNAU | 7 500,00 € |
| MCVUC | 30 000,00 € |
| WORLD KRAV MAGA | 500,00 € |
| SOUS-TOTAL SPORT | 198 100,00 € |

Madame Isabelle SERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, expose :

| | |
|---|-------------------|
| SCOLAIRE | |
| ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE F. BAZILLE | 500,00 € |
| COUP DE POUCE | 5 000,00 € |
| ENTRAIDE SCOLAIRE ET AMICALE | 500,00 € |
| FCPE | 1 200,00 € |
| LES INDÉPENDANTS | 1 200,00 € |
| | |
| SOUS-TOTAL SCOLAIRE | 8 400,00 € |

Monsieur Bruno ROUDIER, Adjoint au Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme résilient, l'Innovation et la Démocratie participative, expose :

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| VILLE DURABLE | |
| TERRE DE CAYLUS | 5 000,00 € |
| SOUS-TOTAL VILLE DURABLE | 5 000,00 € |

Le montant des subventions de fonctionnement proposées pour 2026 à diverses associations de la commune est donc de **576 304, 00 €**

NB : La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations oblige l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 € à conclure une convention définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions de l'aide attribuée.

Des conventions d'objectifs et de moyens, renouvelables annuellement, sont en cours de validité avec CASTELNAU LE CRÈS FC, CASTELNAU BASKET, ACJCLS MJC et le MCVUC

Madame Isabelle SERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, expose :

- Subventions aux coopératives scolaires :

Le Conseil Municipal est également invité à attribuer des subventions aux coopératives des écoles maternelles et élémentaires de la commune

Il est proposé au Conseil Municipal de verser, comme chaque année, une subvention aux coopératives scolaires, composée de 3 éléments :

- Une subvention d'un montant de 6,50 € par élève correspondant à la participation au fonctionnement des coopératives scolaires (1 € par élève) et à la participation aux sorties scolaires (5,50 € par élève), soit, pour 2 143 élèves, un montant global de 13 929.50 € à répartir en fonction des effectifs de chaque école.
- Une subvention d'un montant de 42 000 € correspondant à la participation communale aux classes découvertes, répartie entre les 4 écoles élémentaires au prorata du nombre d'élèves. L'affectation de ce montant global sera effectuée selon les modalités suivantes : école Mario Roustan : 10 580 € ; école Jean Moulin : 13 245 € ; école Saint-Exupéry : 11 120 € ; école Jacques Chirac 7 055 €
- Une subvention d'un montant de 1,50 € par élève ayant assisté à une séance « scolaire » au Kiasma durant l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ces attributions, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la ville.

Monsieur le Maire

« Alors, attendez, y a-t-il des interventions ? Monsieur FERRAND, Madame NÉGRIER, Monsieur FAIVRE et Monsieur CORVAISIER. Il y a quatre interventions et après, nous passerons au vote. Monsieur FERRAND ? »

Monsieur Hugues FERRAND

« Oui, merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, je suis très attaché au bon fonctionnement de nos associations sportives, culturelles, généralistes. Elles offrent des activités, des lieux d'échange et de rencontres, luttent contre l'isolement social et œuvrent pour le bien commun en soutenant l'économie. Elles constituent une interface du lien social et de la sécurité – nous en avons beaucoup parlé et je crois fermement au rôle des associations dans ce domaine. Elles contribuent par conséquent à notre bien-vivre ensemble. Leur place actuelle n'est pas suffisante à mon sens et certaines sont en difficulté financière, même sans le Covid. Comme chaque année, je vote favorablement à l'attribution de toutes ces subventions, comme mes collègues de l'opposition, malgré des lettres que l'on pourrait qualifier de grossières envoyées à ces associations pour dire que l'opposition ne pense pas au bon fonctionnement des associations. Nous avons réclamé une maison des associations et aucun projet ne nous a été présenté pour qu'une inscription puisse figurer sur les investissements. Quelle a été la politique menée par les associations et les maisons de proximité, par exemple ? La mise à disposition de matériel et de salles correspond-elle vraiment aux demandes ? Quelle mise en valeur de notre richesse associative leur a-t-elle été proposée en termes de communication ? Comment les nouveaux besoins liés à l'augmentation de la population ont-ils été pris en compte ? Monsieur l'adjoint aux associations, je ne partage pas votre satisfecit quant au niveau des réponses apportées. Les réponses que vous avez formulées au travers des subventions ont pu répondre, bien entendu, partiellement à des demandes, mais s'avèrent insuffisantes au regard des attentes des Castelnaubiens et Castelnaubiennes. Finalement, vous avez attendu qu'une offre concertée avec les habitants, la concertation n'étant pas votre fort, leur soit proposée par votre opposition progressiste à la prochaine mandature. Je vous rassure, Monsieur le Maire, nous serons présents au rendez-vous avec des propositions concrètes au bénéfice des Castelnaubiens et Castelnaubiennes sur ce sujet. Merci. »

Monsieur le Maire

« Madame NÉGRIER ? »

Madame Cécile NÉGRIER

« Je souhaite aborder la subvention du CCAS. Lorsque nous lisons “ Au fur et à mesure des besoins, nous ajusterons ”, nous comprenons que vous n’avez toujours pas de stratégie en matière sociale. Certes, des actions existent, mais il n’y a pas de vision globale, pas de stratégie, pas d’ambition. Tout cela se répercute sur les agents et sur des Castelnauviens. Nous comprenons que vous n’avez pas envie d’aller beaucoup plus loin dans la régulation des besoins sociaux de vos administrés, alors même qu’une analyse des besoins sociaux a bien identifié l’ensemble des besoins sur la commune et que vous aviez là de quoi lancer une véritable politique sociale. Cependant, vous êtes resté sur un fonctionnement du CCAS à minima. Nous n’arrivons toujours pas à comprendre de quelle manière votre politique soi-disant transversale rend service aux personnes qui ont besoin d’aide sur la commune. Concernant la distribution alimentaire, je considère qu’elle reste complètement déconnectée de la réalité des besoins dans les différents quartiers. Malgré tout l’enthousiasme et le travail de Luisa, que je tiens à saluer, même en son absence, son équipe est bien sûr vaillante, mais cela reste très insuffisant pour Castelnaud et l’ensemble de ses quartiers. À force de vouloir cacher ce service de distribution alimentaire, vous avez réussi à le rendre invisible pour de nombreux Castelnauviens qui auraient besoin d’aide.

En ce qui concerne le handicap, il y a encore beaucoup à dire. Il n’existe pas d’aide sur la commune pour les séjours de personnes handicapées, par exemple. Il n’y a pas d’aide pour les déplacements sur la commune. Vous savez que le GIHP n’accompagne plus les seniors qui ne sont pas en fauteuil. Nous avons un grand besoin d’aide à la mobilité pour les seniors sur la commune. Malheureusement, sans une ambition plus forte, nous passons à côté de tous ces besoins. Je trouve cela vraiment dommage. Les agents du CCAS sont des personnes très disponibles et volontaires pour agir, mais encore faut-il qu’il y ait pour eux un projet beaucoup plus ambitieux. Je vous remercie. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Merci. J’ai juste une observation technique sur cette délibération. Vous avez ajouté cette année une nouvelle mention : “ Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la ville ”. D’une part, vous nous imposez de voter le budget primitif en bloc. D’autre part, vous nous invitez à délibérer sur ces subventions dans une délibération distincte. Quels sont la cohérence et le sens de ces deux votes ? Pour aller dans le sens de ce qu’a dit mon collègue Hugues FERRAND, veuillez bien noter au procès-verbal que nous votons bien évidemment pour ces subventions au CCAS, aux associations et coopératives scolaires, et pour les montants indiqués, à savoir un total de 1,3 million d’euros. Monsieur le Maire, j’insiste sur ce point, pour que cela ne vous donne pas envie d’envoyer votre courrier mensonger annuel aux associations, comme vous le faites depuis plusieurs années, en indiquant que nous serions contre la subvention de leur association, ce qui est totalement faux. Vous écrivez des mensonges dans vos courriers. »

Monsieur le Maire

« Vous le direz aussi au président du conseil départemental. »

Monsieur Frédéric FAIVRE

« Vous le feriez cette fois, qui plus est, en contexte électoral, au moment des élections municipales, même si vous êtes soumis, je pense, au droit de réserve. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Monsieur le Maire, nous allons voter en faveur de l’attribution des subventions aux associations de Castelnaud-le-Lez. Ce soutien est essentiel, car les associations jouent un rôle irremplaçable dans la vie de notre ville. Elles créent du lien, offrent des services, des activités et font vivre les valeurs de solidarité et d’engagement. Il m’apparaît important de rappeler que, depuis le début du mandat, l’ensemble des élus d’opposition a soutenu nos associations.

Il serait très malvenu que cette année, comme les précédentes, vous utilisiez les services de la ville pour adresser des courriers laissant entendre que l'opposition ne soutient pas la vie associative. La réalité est simple, je vous l'ai déjà expliquée, mais je vais le refaire une nouvelle fois : un budget se vote dans sa globalité et, lorsqu'il contient des dépenses jugées excessives ou peu prioritaires, comme certains projets d'infrastructures, de construction de Maison du Numérique ou autres, nous devons le rejeter dans son ensemble. Cela ne signifie en rien que nous nous opposons à toutes les dépenses qu'il contient – peut-être même que sur certaines, on irait plus loin. Nous continuerons évidemment à soutenir le tissu associatif et à défendre un financement juste, transparent et ambitieux pour toutes les associations. Je le répète, c'est indispensable pour notre ville. Je pense aux nombreux bénévoles qui sont investis dans ces associations. Ce serait les respecter de ne pas les polluer avec votre courrier cette année. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Matthieu. Vous m'avez réveillé, Monsieur PERROT, Madame NÉGRIER. »

Monsieur Matthieu PERROT

« J'étais en train de m'endormir. Lorsque nous entendons un certain nombre de bêtises, il faut quand même réagir. Je voulais clairement dire que nous n'avons aucune leçon de solidarité à recevoir de l'opposition. Je trouve même assez désobligeants les propos qui ont été tenus vis-à-vis du travail que fait Nathalie tout au long de l'année et du travail que nous effectuons avec Monsieur le Maire sur le handicap.

Je vais donc reprendre sur le handicap. Je pense que jamais une commune n'a fait autant sur ce sujet que ce que nous avons réalisé cette année. Nous avons été constamment sur le terrain. D'ailleurs, vous n'y étiez pas souvent, nous ne vous avons pas beaucoup vu sur le terrain, que ce soit pour toutes les activités sportives au cross, à l'ESAT l'Envol. Nous sommes allés rencontrer toutes les personnes en situation de handicap lors d'une très belle manifestation. L'opération a également été menée avec le volley, où nous avons accueilli plus de 80 jeunes et jeunes adultes handicapés mentaux, avec lesquels nous avons joué au volley quelques minutes avec Monsieur le Maire. Nous n'avons pas été très forts, mais ce n'est pas grave, le cœur y était. Nous avons aussi organisé une soirée en février 2025. Je ne sais pas si vous y étiez d'ailleurs. Nous avons travaillé sur l'accessibilité des bâtiments. Je ne vais pas anticiper ce que nous allons dire dans quelques jours à la Commission, mais là aussi, tout ce sur quoi nous nous sommes engagés a été tenu. Je maintiens que les budgets et investissements, notamment sur l'école, ont été réalisés malgré des contextes budgétaires compliqués.

Nous serons quasiment à 100 % d'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce que je constate dans les études que je vois, c'est que la plupart des communes sont à 50 ou 60 %. Je n'ai pas vérifié Jacou, peut-être qu'ils sont à 120 %, mais je regarderai demain. Nous avons signé – là aussi, je ne vous ai pas vu non plus – il y a trois ou quatre jours au parc Laporte, une charte Ville Handicap. Dix-huit associations du domaine du handicap ont joué le jeu et ont signé avec nous cette charte. Et j'en passe, notamment avec la remise à Monsieur le Maire pour l'accessibilité du S3A, du label pour l'Hôtel de Ville.

Peut-être sommes-nous en campagne électorale. Je trouve cela assez insultant pour les élus et pour les salariés de la ville, pour Monsieur PARIGI aussi, pour Madame Alicia BOU, qui travaillent au quotidien dans l'intérêt des Castelnaubiens les plus précaires. »

Monsieur le Maire

« Monsieur KOEHLIN et Monsieur MIRO. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Je suis également très sensible aux associations et à tout ce qu'elles apportent à la ville. Je pense que le soutien est absolument indispensable d'un point de vue culturel, de solidarité et sportif. Ma question porte plutôt sur le processus d'attribution des subventions. Je souhaitais savoir s'il y avait des associations pour lesquelles vous aviez refusé des demandes, pour des raisons légitimes ou non. Cela pourrait être intéressant. Y a-t-il des associations qui ont fait des demandes peut-être exagérées et pour lesquelles vous n'avez pas attribué l'ensemble de la subvention demandée ? Peut-être pourriez-vous nous éclairer sur ce point. Merci. »

Monsieur le Maire

« Nous faisons à la tête du client, en fin de compte. Non, mais attendez, il y a des Commissions d'arbitrage avec les services, avec les élus, et des conventions d'objectifs. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Excusez-moi, Monsieur le Maire, je ne mets pas du tout en doute le processus. Je souhaite simplement savoir, puisque nous votons des subventions pour des associations. Ma question, je la repose de façon très simple : existe-t-il des associations qui ont fait des demandes de subventions qui ont été éventuellement rejetées pour des motifs légitimes ? C'est tout. C'est vous qui faites des interprétations de mes paroles. Je suis désolé. »

Monsieur Thierry DEWINTRE

« Mais pourquoi, si le motif est légitime, cela nécessiterait-il une discussion ? Ils déposent un dossier financier avec l'ensemble des pièces. Point final. Si c'est légitime, je ne vois pas quelle est la question qui est posée. Cela devient bizarre, quand même. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MIRO. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Vous ne comprenez pas les questions. C'est simple. »

Monsieur le Maire

« Ah, nous avons l'impression que nous faisons la tête du client. »

Monsieur Jean KOEHLIN

« Non, je n'ai jamais dit cela. Je pose juste la question pour savoir, car certaines années, des associations ont déposé des demandes démesurées, qui n'ont pas été prises en compte. Un processus existe et je ne vois pas en quoi il est illégitime de se poser cette question. Je ne comprends même pas votre réponse. »

Monsieur le Maire

« Allez, Monsieur MIRO. »

Monsieur Julien MIRO

« Merci, Monsieur le Maire. C'est difficile de s'exprimer dans cet océan de tension. »

Monsieur le Maire

« Celle-là, elle est bonne. Vous êtes vite tendu. Vous en verrez d'autres. Ne vous inquiétez pas. Heureusement que vous faites rire. Allez-y. »

Monsieur Julien MIRO

« Ça y est, Monsieur le Maire, c'est bon ? »

Monsieur le Maire

« Ah oui, oui, ça fait du bien. »

Monsieur Julien MIRO

« Mais nous verrons qui rira le dernier, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Allez-y. »

Monsieur Julien MIRO

« Sur les questions des associations, je pense que, effectivement, mon groupe et tous les élus du groupe soutiennent toutes les subventions accordées aux associations. C'est objectivement le cas de tous les élus présents ici. Nous sommes tous très favorables à l'ensemble des subventions. Nous sommes tous très attachés au travail des associations et aux bénévoles. Objectivement, une ville dynamique, attractive, en mouvement et ayant une qualité de vie élevée est une ville qui a des... »

Monsieur le Maire

« Merci pour tous ces compliments. »

Monsieur Julien MIRO

« Non, mais Monsieur, vous n'incarnez pas la ville. La ville, ce n'est pas vous. Je sais que certains disent : " La République, c'est moi ", mais la ville, ce n'est pas vous, Monsieur LAFFORGUE. Je vous laisse vos inspirations. Mais laissez-moi finir mes phrases avant de... »

Monsieur le Maire

« Quand on vous lit, on a l'impression d'avoir des choses différentes. »

Monsieur Julien MIRO

« Je peux finir ma phrase après, Monsieur ? »

Monsieur le Maire

« Allez-y, allez-y. Merci beaucoup. »

Monsieur Julien MIRO

« Sur les associations, je pense que nous sommes tous évidemment alignés. Je rejoins les élus qui se sont exprimés pour dire que, sur ce sujet, il peut y avoir une belle unanimité. Je crois objectivement, Monsieur le Maire, que vous ne vous grandissez pas à polluer avec des courriers qui sont mensongers. De plus, ces courriers nous obligent à faire des courriers rectificatifs. Parfois, nous pouvons trouver dans la justesse, la transparence et la vérité des échanges une certaine grandeur. Peut-être pourriez-vous le tester avant la fin du mandat. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Vous le direz aussi au président du département. »

Monsieur Julien MIRO

« Quel rapport ? »

Monsieur le Maire

« Il fait exactement le même courrier. »

Monsieur François BROTHIER

« Et alors ? C'est ridicule comme argument. »

Monsieur le Maire

« Vous qui étiez au Parti Socialiste, ce n'est pas mal. »

Monsieur Julien MIRO

« Ne critiquez pas le Parti Socialiste parce que votre voisin de droite y était aussi. Faites attention dans vos critiques. Soyez mesuré, Monsieur LAFFORGUE. Attention, soyez très mesuré. »

Monsieur François BROTHIER

« Ce Conseil Municipal est merveilleux aujourd'hui. C'est incroyable. »

Monsieur Julien MIRO

« Du début à la fin, vous n'avez pas tenu votre conseil. »

Monsieur François BROTHIER

« Non, mais c'est une catastrophe aujourd'hui. »

Monsieur le Maire

« Dans les pitreries, nous aurons donné ce soir. »

Monsieur Julien MIRO

« Vous nous inspirez beaucoup, il faut dire. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes inspiré, cela je vous confirme. Là, vous avez donné à fond.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une superbe unanimité. Il faut voter le budget pour pouvoir donner aux associations. Heureusement qu'il y a une majorité qui vote le budget. C'est la réalité. »

Philippe GUY et Laurent PRADIER ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 32 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-17 APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU SOPHIE MILLIET

Madame Muriel SARRADIN, adjointe déléguée au sport et au e-sport expose :

Considérant que les athlètes de haut niveau, de par leurs performances sportives et la valeur d'exemplarité qu'ils incarnent auprès des jeunes, contribuent à véhiculer une image valorisante de la Ville de Castelnau-le-Lez et participent pleinement à son rayonnement, la commune souhaite poursuivre son soutien à une athlète castelnauvienne de haut niveau, membre de l'équipe de France féminine d'échecs, Sophie MILLIET.

Sophie MILLIET est une figure reconnue des échecs français. Sextuple championne de France féminine et membre régulier de l'équipe de France féminine d'échecs, elle a participé en 2025 :

- au Championnat d'Europe par équipes (Batoumi, Géorgie, octobre 2025) ;
- au Championnat du monde par équipes féminines (Linares, Espagne, novembre 2025).

Par ailleurs, son objectif individuel pour la saison à venir est le Championnat d'Europe individuel féminin au printemps 2026, où l'athlète vise un podium.

En contrepartie d'un soutien financier, l'athlète concernée devra s'engager à :

- demeurer licenciée dans un club français ;
- participer aux compétitions individuelles et par équipe sous les couleurs de son club ;
- répondre au minimum à deux sollicitations par saison sportive de la commune pour des actions d'intérêt général ;
- ne consommer aucune substance prohibée par la réglementation relative à la lutte contre le dopage.

Le manquement à l'un de ces engagements entraînerait la résiliation de la convention et obligerait l'athlète à rembourser l'intégralité des sommes perçues.

Il est ainsi proposé d'approuver l'attribution d'une aide financière d'un montant de 500 € ainsi que les termes de la convention de partenariat entre la commune et l'athlète bénéficiaire de cette aide.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur l'attribution d'une aide financière de 500 € à Sophie MILLIET et à autoriser Mr le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document utile à la mise en application de cette décision.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur Jacques BURGUIERE

« Monsieur le Maire et chers collègues, ma prise de parole concerne cette délibération et la suivante. Je souhaite les commenter sous l'angle de l'égalité femmes/hommes. En début de mandat, le 8 mars 2021, Castelnau a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette charte a engagé notre ville à rédiger un plan d'action, à fixer les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation. D'ailleurs, une des délibérations du jour concerne la présentation du rapport social unique, vue notamment au prisme de l'égalité femmes/hommes. Toutefois, en matière d'égalité femmes/hommes, au-delà du papier et des mots, les symboles ont un sens.

Deux athlètes de haut niveau, reconnus par le Comité national olympique et sportif français, une femme championne d'échecs et un homme champion de ski, résidant à Castelnau, sollicitent notre soutien pour contribuer à leurs meilleures conditions d'entraînement. Selon les deux délibérations, en contrepartie d'une contribution financière de notre commune, l'athlète concerné devra s'engager à respecter des règles, les mêmes pour chacun des deux athlètes. Elles nous ont été énoncées lors de la présentation de la délibération. Or, en dépit de conditions d'attribution identiques, Sophie MILLIET bénéficiera d'une aide de 500 euros et Aubin GAUTIER-PELISSIER de 1 500 euros. Je n'ai trouvé dans les attendus de chacune de ces deux délibérations, ni dans chacune des conventions associées, d'éléments qui justifient cette différence. Je demande donc à notre Assemblée de réévaluer les délibérations soumises à notre vote afin d'accorder une subvention identique à ces deux athlètes. À défaut, je m'abstiendrai sur chacune de ces deux délibérations. »

Madame Muriel SARRADIN

« Oui, cher collègue, comme je l'ai expliqué lors de la Commission, il ne s'agit pas d'être dans la discrimination. C'est simplement parce que l'achat du matériel pour pratiquer la discipline d'Aubin GAUTIER-PELISSIER n'a rien à voir en termes financiers. Il doit acheter une carabine et des skis, et notre aide est destinée à faciliter l'achat de ce matériel. Sachant l'attachement que nous portons à l'égalité femmes/hommes au sein de la commune, pensez bien que nous n'avons jamais souhaité créer une discrimination quelconque. C'est justifié par le coût du matériel et de la pratique. »

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 1 (Jacques BURGUIERE)

Contre : 0

N° 2025/12-18 APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU AUBIN GAUTIER-PELISSIER

Madame Muriel SARRADIN, adjointe déléguée au sport et au e-sport expose :

Considérant que les athlètes de haut niveau, de par leurs performances sportives et la valeur d'exemplarité qu'ils incarnent auprès des jeunes, contribuent à véhiculer une image valorisante de la Ville de Castelnau-le-Lez et participent pleinement à son rayonnement, la commune souhaite poursuivre et renforcer son soutien à un jeune athlète castelnauvien de haut niveau, néo-fondeur, Aubin GAUTIER-PELISSIER.

Aubin GAUTIER-PELISSIER, est un athlète castelnaudvien licencié au Ski Club Vercors Isère. Multiple champion de France U22 en biathlon, il a notamment été sacré champion de France U22 du sprint en mars 2025. À l'intersaison 2024-2025, il a décidé de poser la carabine pour se consacrer exclusivement au ski de fond au plus haut niveau. Intégré au Team Vercors Isère, il vise désormais une sélection en équipe de France de ski de fond et une participation aux grandes courses internationales de la discipline.

En contrepartie d'un soutien financier, l'athlète concerné devra s'engager à :

- demeurer licencié dans un club français ;
- participer aux compétitions individuelles et par équipe sous les couleurs de son club ;
- répondre au minimum à deux sollicitations par saison sportive de la commune pour des actions d'intérêt général ;
- ne consommer aucune substance prohibée par la réglementation relative à la lutte contre le dopage.

Le manquement à l'un de ces engagements entraînerait la résiliation de la convention et obligerait l'athlète à rembourser l'intégralité des sommes perçues.

Il est proposé d'approuver l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 500 € ainsi que les termes de la convention de partenariat entre la commune et l'athlète bénéficiaire de cette aide.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer et autoriser Mr le Maire à signer la convention de partenariat, sachant que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2026.

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Merci. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 1 (Jacques BURGUIERE)

Contre : 0

N° 2025/12-19 RECENSEMENT DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur Gérard SIGAUD, Premier Adjoint, expose :

Une nouvelle campagne de recensement de la population va se dérouler du 15 janvier au 21 février 2026, pilotée par l'INSEE et mise en œuvre par des agents communaux.

Cette opération annuelle porte sur environ **8 %** des adresses d'habitation issues du répertoire des immeubles localisés (RIL) soit **1 178** logements à recenser en 2026 pour Castelnau-le-Lez.

La ville reçoit chaque année de l'INSEE, une dotation au titre de la rémunération des agents chargés du recensement de la population. Cette année cette dotation sera de 4 697 €, montant à confirmer après le vote du budget de l'État.

Sachant que le coordonnateur principal de l'enquête de recensement ainsi que les agents recenseurs sont désignés par arrêté municipal, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents en charge du recensement de la population comme suit :

- 8 500 € à répartir entre le coordonnateur principal et les agents recenseurs en fonction des enquêtes réalisées par chacun d'entre eux et de la charge supplémentaire liée à la coordination du dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- De décider la mise en œuvre de la campagne de recensement de la population dans les conditions fixées par l'INSEE,
- D'approuver le dispositif de rémunération des agents coordonnateurs et recenseurs
- De dire que les crédits induits par cette décision sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, au chapitre « charges de personnel ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-20 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MÉDECINE PRÉVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT

Monsieur Laurent PRADIER, Conseiller municipal délégué, chargé du quartier du Devois, des ressources humaines et de la responsabilité sociétale des organisations, expose :

Par délibération du Conseil Municipal, la commune de Castelnaud-le-Lez avait adhéré au service de médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de l'Hérault jusqu'au 31 décembre 2025. Aussi, afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents confiés à ce jour et à venir, il est proposé de signer la convention d'adhésion 2026-2028, jointe à la présente délibération.

À ce titre, il est rappelé que les agents font l'objet d'une surveillance médicale et sont soumis à un examen de manière périodique à intervalle régulier. Le pôle médecine préventive permet de bénéficier d'une équipe pluridisciplinaire et procède également à une surveillance particulière à l'égard des personnes reconnues travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux et des agents souffrant de pathologies particulières. Le Conseil d'Administration du Centre de gestion de l'Hérault en sa séance du 20 juin 2025 s'est prononcé en faveur d'une tarification à hauteur de 0,42 % de la masse salariale.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Livre I portant droits, obligations et protections,

Vu le Livre VIII portant prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un service de médecine préventive,

Considérant que la précédente convention d'adhésion au service de médecine préventive expire au 31 décembre 2025 et qu'il convient dans ces conditions de proposer son renouvellement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Hérault.
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le centre de gestion de l'Hérault avec effet au 1^{er} janvier 2026 et tous les documents y afférents.
- De dire que les crédits induits par cette décision seront inscrits au budget communal de l'exercice 2026 et suivants, au chapitre « charges de personnel ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-21 MISE À JOUR DES CONDITIONS DE MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION EN CAS DE MALADIE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur Laurent PRADIER, Conseiller municipal délégué, chargé du quartier du Devois, des ressources humaines et de la responsabilité sociétale des organisations, expose :

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 instaure le régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres.

La délibération n° 2024/12-15 du 16 décembre 2024 fixait le cadre général de l'instauration de ce régime indemnitaire dans les conditions et les limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur pour les agents de la collectivité relevant de la filière sécurité.

Afin d'harmoniser les conditions de maintien et/ou de suspension applicables à l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) avec les autres filières pour les agents éligibles au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), il est proposé d'actualiser la délibération en vigueur à ce jour.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération n° 2024/12-15 du 16 décembre 2024 portant sur le régime indemnitaire de la police municipale ;

Vu l'avis à l'unanimité du Comité social territorial en date du 28 novembre 2025 ;

Considérant que les agents appartenant à la filière police municipale sont exclus du champ d'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés ;

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'article 5 du dispositif arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2024 pour mettre en cohérence ses dispositions avec celles, plus favorables, applicables aux autres agents de la collectivité :

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE MAINTIEN ET/OU DE SUSPENSION APPLICABLES À L'ISFE

L'ISFE étant liée à l'exercice des fonctions, des modulations fondées sur l'absentéisme ou des sujétions particulières sont fixées.

Les attributions individuelles portant sur les parts fixes et variables versées mensuellement seront automatiquement réduites à raison de 1/120^{ème} par jour d'absence, après retenue du (ou des) jour(s) de carence conformément à la réglementation en vigueur, à l'exclusion des absences liées aux événements suivants :

- Congé maternité, congé de paternité et congé d'adoption,
- Accident du travail dont l'imputabilité au service est reconnue par le conseil médical,
- Mariage ou PACS de l'agent,
- Décès,
- Autorisations d'absences syndicales

En cas de passage à ½ traitement (à partir du 90^{ème} jour de maladie ordinaire), l'ISFE suivra le sort du traitement perçu. En cas de longue maladie, de longue durée, de grave maladie et de disponibilité d'office pour maladie, l'ISFE est suspendue.

En application de la circulaire du 15 février 2018 relative au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique, en cas de placement à temps partiel thérapeutique, l'ISFE sera proratisée en fonction de la quotité de temps partiel.

La part d'ISFE variable versée annuellement n'est pas impactée par cette mesure.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver cette modification de l'article 5 et la rendre applicable dès le 1^{er} janvier 2026

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, merci, Monsieur le Maire. Les représentants du personnel vous ont fait part de la possibilité pour les policiers municipaux de conserver un régime indemnitaire à 100 %. Or, sur cette délibération, ils auraient 1/120^{ème} de retenue pour maladie, ce qui est mieux qu'un soixantième, mais ils auraient pu bénéficier d'une RI à 100. Ils vous avaient présenté les textes le 24 novembre et apparemment, vous n'avez pas tenu compte de cela. Je souhaiterais savoir pourquoi. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Tout simplement pour un principe d'équité. Les agents normaux bénéficient de ce même traitement. Pour les policiers municipaux, nous avons décidé de nous aligner sur ce qui était fait pour les autres agents. Il faut savoir qu'il n'y avait déjà aucune obligation en la matière. Nous aurions pu ne pas le faire du tout. Par principe d'équité, nous avons tenu à le faire pour que cela soit pareil pour tout le monde. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais là, vous les lésez. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Pas par rapport aux autres. C'est équitable par rapport aux autres. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais eux, ils ont un statut particulier, ils ont un régime particulier, donc ils auraient dû pouvoir bénéficier de la RI à 100. »

Monsieur le Maire

« Ils ont un régime particulier aussi. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais pourquoi refusez-vous ? Je ne comprends pas. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Par principe d'équité, je ne sais pas ce que vous ne comprenez pas. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Je veux dire, ils ont un régime qui leur permet d'avoir quelque chose de mieux. Pourquoi les pénaliser ? Je ne comprends pas. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Pour moi, ce n'est pas pénalisant. Je ne comprends pas la question. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Si, c'est pénalisant. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Cela aurait été pénalisant si nous avions pris la décision de ne rien faire, car nous avons la possibilité de ne rien faire. Il n'y avait aucune obligation en la matière. Si nous n'avions rien fait, vous auriez pu me dire que c'était pénalisant. Là, ce n'est pas le cas. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Mais Monsieur PRADIER, ils ont la possibilité d'avoir une RI à 100. Vous les remboursez différemment. Ne dites pas que c'est mieux pour eux. »

Monsieur le Maire

« Il y a eu unanimité au CST. Cela a été présenté en CST. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, mais ils vous ont envoyé un courrier le 24 novembre. »

Monsieur le Maire

« Cela a été présenté en CST, avec l'explication que vous venez d'avoir. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Ils vous ont fait cette remarque aussi. C'est juste que votre réponse est incompréhensible. »

Monsieur le Maire

« Attendez, il y a Monsieur GUTIERREZ, Monsieur CORVAISIER et Gassien, peut-être sur ce point-là. Monsieur GUTIERREZ. »

Monsieur Fabien GUTIERREZ

« Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Cette délibération a pour objet d'améliorer le traitement indemnitaire des agents de la police municipale en réduisant la perte liée à l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement en cas d'absence. Le comité social territorial du 28 novembre a examiné ces nouvelles dispositions, mais une majorité des élus s'est abstenue et est restée déçue de votre peu d'écoute sur ce sujet.

Alors que le métier de policier municipal reste en tension, avec un déficit d'effectif notoire dans notre commune, et que les problèmes de sécurité perturbent le quotidien de tous les Castelnaviens et Castelnaviennes, vous avez fait le choix d'une amélioration minimale de leurs conditions indemnitaires au travers de cette délibération. En dix ans, les effectifs de la police municipale de Castelnaud-le-Lez ont diminué, alors que la population a augmenté de 43 %. Ce sous-effectif se ressent avec des patrouilles sur le terrain limitées et une présence la nuit restreinte alors que l'insécurité a augmenté depuis dix ans dans notre commune, comme le démontrent les chiffres du ministère de l'Intérieur : plus 48 % pour les vols de véhicules, plus 239 % pour les violences physiques. »

Monsieur le Maire

« Nous n'avons pas les mêmes chiffres. »

Monsieur Fabien GUTIERREZ

« La Direction générale des collectivités locales, dans une note du 25 juin 2025, avait pourtant bien précisé, comme vous l'ont rappelé en CST certains élus, qu'il était possible de maintenir à 100 % pendant les trois premiers mois de congé de maladie ordinaire l'ISFE. Ces dispositions sont autorisées, car le principe de parité ne s'applique pas aux agents de police municipale. En choisissant de continuer de pénaliser les agents de police municipale, vous n'envoyez pas un signe positif aux agents en place et à ceux qui souhaiteraient rejoindre notre commune. Nous voterons favorablement pour cette délibération qui apporte un meilleur traitement des agents de police municipale. »

Monsieur le Maire

« Les bras m'en tombent. »

Monsieur Fabien GUTIERREZ

« Puis-je terminer, s'il vous plaît ? Je vous remercie. Nous voterons favorablement pour cette délibération qui apporte un meilleur traitement des agents de police municipale, même si nous vous invitons dès à présent à mettre en œuvre l'avis plus favorable de la DGCL sur ce sujet. Il ne s'agit pas d'une question d'équité, puisque les agents de police municipale ont un régime qui est différent des autres agents. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CORVAISIER, de mémoire, ainsi que Gassien et peut-être Laurent. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je suis bien embarrassé, car je trouve que la manière dont nous évoquons ce sujet est parfois empreinte d'une certaine légèreté. C'est problématique, car de nous parlons d'agents qui se retrouveraient en congé maladie, en longue maladie. Derrière ce papier et ces taux, il y a des hommes et des femmes qui vivent des situations très difficiles. Nous avons la possibilité, avec cette délibération, soit de réduire, soit de moins réduire leurs revenus. C'est de cela dont il s'agit. Ce n'est pas une question d'équité ou de tirer tout le monde vers le bas. Ce n'est pas de cela dont il est question, mais d'une partie de notre personnel. Nous avons la possibilité, avec cette délibération, d'essayer de les soutenir, en tout cas de ne pas les pénaliser financièrement, en plus des difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils sont malades, car les agents ne choisissent pas d'être malades. De plus, l'activité professionnelle peut être un des éléments qui les conduit à ces états de santé. Je trouve donc qu'il n'est pas correct de traiter ce sujet avec rigolade. Nous devrions l'aborder de manière beaucoup plus humaine. Je suis donc en faveur d'un régime le plus favorable possible, car il est essentiel d'accompagner nos agents lorsqu'ils se retrouvent dans des situations aussi difficiles, pour eux et pour leurs proches. Je pense qu'il serait judicieux de modifier cette délibération. De plus, cela n'aura strictement aucun coût budgétaire pour notre commune. Il est important de relativiser les choses. En revanche, cela peut changer la vie de nos agents lorsqu'ils sont malades. »

Monsieur Gassien GAMBIER

« Oui, juste une petite précision sur ce sujet. Ce n'est pas pris à la légère, bien au contraire. Je pense que les ricanements viennent du fait que certaines personnes parlent pour ne rien dire et n'y connaissent finalement pas grand-chose, puisqu'il s'agit d'un dispositif destiné aux agents en arrêt maladie, qui ne sont donc pas dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions pour lequel ils ont un régime indemnitaire assujéti à la dangerosité du métier. »

Monsieur le Maire

« C'est bien sur le salaire de base, c'est bien sur le régime indemnitaire. »

Monsieur Gassien GAMBIER

« Exactement. Nous ne touchons pas au salaire. L'impact sur le régime indemnitaire est relativement infime, de l'ordre d'un à deux euros, je crois, de mémoire, par jour pour chaque agent. Cela permet de remettre les choses dans leur contexte. Nous avons parlé d'équité, mais aussi d'égalité. C'est un choix qui a été fait lors du CST. J'ai été présent et je peux vous dire que cela n'a pas posé particulièrement de problème. En ce qui concerne l'abstention de nos collègues élus, ils ont adopté une politique d'abstention pour près de 100 % des sujets. Cela n'a pas été accueilli avec de vives critiques ou, en tout cas, un sentiment d'injustice. »

Monsieur le Maire

« Élus syndicaux. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Je voulais juste rajouter ce que vient de dire Gassien. Je n'ai pas d'élément complémentaire. »

Monsieur le Maire

« Parfait. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-22 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Laurent PRADIER, Conseiller municipal délégué, chargé du quartier du Devois, des ressources humaines et de la responsabilité sociétale des organisations, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis à l'unanimité du Comité social territorial du 28 novembre 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'arrêter l'état des emplois,

Monsieur le Maire :

- Propose la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités définies ci-dessous ;
- Précise que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus par voie contractuelle à défaut d'agents titulaires, conformément au Code général de la fonction publique, et aux articles L 332-8 à L332-12 pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement ;
- Précise que la Collectivité pourra avoir recours au contrat d'apprentissage conformément au Code général de la fonction publique (article L. 424-1) et au Code du Travail (articles L.6211-1 et suivants, L.6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5) ;
- Précise que la Collectivité pourra avoir recours au contrat de projet conformément au Code général de la fonction publique (article L332-24) pour mener à bien un projet ou une opération identifiés ;
- Précise que la Collectivité pourra recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, et à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, conformément au Code général de la fonction publique (article L332-23).

| État des emplois permanents occupés ou temporairement vacants | Ancien effectif | Dont TNC | Modification proposée | Nouvel effectif | Dont TNC | Motif |
|--|------------------------|-----------------|------------------------------|------------------------|-----------------|--|
| FILIÈRE ADMINISTRATIVE | | | | | | |
| Directeur Général des services | 1 | 0 | | | | |
| Attaché Hors Classe | 1 | 0 | | | | |
| Attaché Principal | 8 | 0 | - 1 poste à TC | 7 | 0 | 1 recrutement sur un autre grade |
| Attaché | 15 | 1 | | | | |
| Rédacteur Principal 1ère classe | 4 | 0 | | | | |
| Rédacteur Principal 2ème classe | 4 | 0 | | | | |
| Rédacteur | 9 | 0 | - 2 postes TC | | | 1 départ remplacé sur un autre grade 1 recrutement sur un autre grade |
| Adjoint Administratif Principal de 1ère classe | 22 | 0 | + 1 poste TC | 23 | 0 | 1 départ remplacé sur un autre grade |

Suite de la délibération N° 2024/12-22

| | | | | | | |
|--|----|---|-----------------|----|---|--|
| Adjoint Administratif Principal de 2ème classe | 9 | 0 | | | | |
| Adjoint Administratif | 36 | 0 | - 4 postes à TC | 32 | 0 | 1 avancement de grade 2 départs remplacés sur autres grades 1 recrutement sur un autre grade |
| Collaborateur de Cabinet | 1 | 0 | | | | |
| FILIÈRE ANIMATION | | | | | | |
| Animateur principal 1ère classe | 2 | 0 | | | | |
| Animateur principal 2ème classe | 1 | 0 | | | | |
| Animateur | 5 | 0 | - 1 poste à TC | 4 | 0 | 1 départ remplacé sur un autre grade |

| | | | | | | |
|--|----|----|-----------------|----|----|--|
| Adjoint d'animation principal de 1ère classe | 7 | 1 | | | | |
| Adjoint d'animation principal de 2ème classe | 6 | 1 | - 3 postes à TC | 3 | 1 | 2 avancements de grade 1 recrutement sur un autre grade |
| Adjoint d'animation | 39 | 10 | + 1 poste à TNC | 40 | 11 | 1 départ remplacé sur un autre grade |
| FILIERE CULTURELLE | | | | | | |
| Adjoint du patrimoine | 2 | 0 | - 1 poste à TC | 1 | 0 | 1 départ remplacé sur un autre grade |
| FILIERE MEDICO-SOCIALE | | | | | | |
| Psychologue de Classe normale | 1 | 1 | | | | |
| Infirmier Soins Généraux de classe normale | 4 | 0 | | | | |
| Auxiliaire de puériculture de classe supérieure | 15 | 0 | + 1 poste à TC | 16 | 0 | 1 départ remplacé sur un autre grade |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale | 17 | 0 | | | | |
| FILIERE SECURITE | | | | | | |
| Directeur PM | 1 | 0 | | | | |
| Chef de Service de Police Principal de 2ème classe | 1 | 0 | | | | |
| Chef de Service de Police Municipale | 1 | 0 | | | | |
| Brigadier-chef principal | 17 | 0 | | | | |
| Gardien – Brigadier | 16 | 0 | - 3 postes TC | 13 | 0 | 1 avancement de grade 2 départs remplacés sur autres grades |
| FILIERE SOCIALE | | | | | | |
| Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle | 7 | 0 | | | | |
| Éducateur de jeunes enfants | 14 | 0 | | | | |
| ATSEM principal de 1ère classe | 7 | 0 | + 1 poste TNC | 8 | 1 | 1 départ remplacé sur un autre grade |
| ATSEM principal de 2ème classe | 9 | 6 | + 1 poste TNC | 10 | 7 | 1 départ remplacé sur un autre grade |
| Agent Social Principal de 1ère classe | 1 | 0 | | | | |
| FILIERE SPORTIVE | | | | | | |
| Conseiller Principal des APS | 1 | 0 | - 1 poste TC | 0 | 0 | 1 départ remplacé sur un autre grade |
| Éducateur des APS Ppal 1ère classe | 3 | 0 | | | | |
| Éducateur des APS | 3 | 0 | | | | |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | | | |
| Directeur des Services Techniques | 1 | 0 | | | | |
| Ingénieur Hors CI | 2 | 0 | | | | |
| Ingénieur Principal | 2 | 0 | | | | |
| Ingénieur | 2 | 0 | + 1 poste TC | 3 | 0 | nouveau besoin |
| Technicien Principal 1ère classe | 2 | 0 | | | | |
| Technicien Principal 2ème classe | 1 | 0 | + 1 poste TC | 2 | 0 | |
| Suite de la délibération N° 2024/12-22 | | | | | | |
| Technicien | 6 | 0 | + 2 postes TC | 8 | 0 | nouveau besoin départ remplacé sur un autre grade |

| | | | | | | |
|--|------------|----|--|------------|----|--|
| Agent de maîtrise principal | 8 | 0 | | | | |
| Agent de maîtrise | 19 | 0 | | | | |
| Adjoint Technique Principal de 1ère classe | 20 | 2 | - 2 postes TC | 18 | 2 | 2 promotions internes |
| Adjoint Technique Principal de 2ème classe | 24 | 0 | - 7 postes TC | 17 | 0 | 2 avancements de grade 2 promotions internes 3 départs remplacés sur autres grades |
| Adjoint Technique | 90 | 14 | - 2 postes TC | 88 | 14 | 1 recrutement sur un autre grade 1 départ remplacé sur un autre grade |
| SANS FILIÈRE | | | | | | |
| Grade non statutaire – Assistant.e maternel.le | 9 | 0 | - 3 postes TC | 6 | 0 | 3 départs non remplacés |
| | | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 476 | 36 | - 24 postes TC + 3 postes TNC | 455 | 39 | |

| <i>État des emplois non permanents recrutés pour faire face à des besoins temporaires</i> | Effectif (en équivalent temps plein annuel) | Motif |
|---|---|---|
| Recrutement par la voie du contrat d'apprentissage | 3 | Accueil et formation de futurs diplômés |
| Recrutement par la voie du contrat de projet | 1 | Développement numérique RH |
| Recrutement en accroissement temporaire d'activité | 35 | Animation des temps périscolaires |
| Recrutement en accroissement temporaire ou saisonnier d'activité | 10 | Renfort temporaire lié à une surcharge d'activité |

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Monsieur le Maire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2025/12-23 PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Monsieur Laurent PRADIER, Conseiller municipal délégué, chargé du quartier du Devois, des ressources humaines et de la responsabilité sociétale des organisations, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L231-1 à L231-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales fixant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du RSU,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et codifié aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la fonction publique, le rapport social unique (RSU), élaboré chaque année, dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée.

Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux.

Le RSU 2024 doit faire l'objet d'une diffusion publique sur le site internet de la Ville, dans un délai de 60 jours à compter de sa présentation en CST.

Il est proposé au Conseil Municipal de prend acte de la présentation du rapport social unique de la collectivité de Castelnau-le-Lez portant sur l'année 2024, au vu de l'avis favorable à l'unanimité émis par le Comité social territorial lors de sa réunion du 28 novembre 2025.

Madame Cécile NÉGRIER

« C'est celui de l'année dernière, je pense qu'il y a eu un problème. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Non, c'est le RSU 2024 qui est présenté. »

Madame Cécile NÉGRIER

« On n'a pas reçu le même que les agents. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Là, c'est la synthèse du rapport social unique 2024. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Il y a un problème de date. »

Monsieur Laurent PRADIER

« C'est celui qu'on a reçu en délibération, enfin, en invitation. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Les agents n'ont pas reçu le même rapport que le nôtre. Il y a donc un problème de date. Ensuite, il n'y a pas eu d'unanimité sur ce vote. Il y a eu quatre abstentions. Ce serait bien de préciser les abstentions. Pour les représentants, c'est important. Le rapport que vous nous avez adressé n'est pas le bon. Vous nous avez envoyé le même que l'année dernière.

Monsieur le Maire.

« C'est le rapport 2024. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Je ne vois pas. Je l'ai sous les yeux, c'est pour cela que je dis que je ne le vois pas. »

Monsieur le Maire

« Je mets aux voix. Ah, Monsieur CORVAISIER, pardon. C'est une prise d'acte. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« C'est très rapide. J'ai vu dans le rapport qu'il y avait eu 45 arrivées d'agents en 2024 et 57 départs. En effet, nous avons une diminution des effectifs entre 2023 et 2024. Est-ce que cette tendance est la même pour l'année 2025 ? »

Monsieur le Maire

« On est sur des titulaires. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Certes, mais cela ne change pas ma question. Je reprends dans les emplois permanents... »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de baisse d'effectifs en 2025. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« A priori, l'année n'est pas terminée, mais nous sommes toujours sur les 351 agents ? »

Monsieur le Maire

« Oui, emplois permanents. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Oui, donc nous sommes toujours sur le même cycle ? Nous ne sommes pas sur la chute que nous avons eue en 2024. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de chute. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Écoutez, je suis en page trois du rapport. Peut-être que je suis le seul à l'avoir consulté, mais en haut de cette page, il y a noté les effectifs physiques et théoriques. Nous passons de 363 à 351. En haut, il est indiqué "emplois permanents rémunérés". Juste avant, en tête de chapitre, il est mentionné 45 arrivées et 57 départs. Tout cela me semble, à première lecture, indiquer une variation des effectifs. Dans l'ensemble, nous avons une baisse de 3,3 %. C'est ce qui est indiqué dans le rapport. Je ne sais pas, mais je suis vraiment en page trois du rapport. C'est pour cela que je vous pose la question, car cela m'a interpellé.

Visiblement, je ne suis pas le seul à être interpellé. Ma question n'est pas du tout polémique, mais c'est juste pour savoir si c'est la même chose en 2025. Vous comprenez qu'avec ce qui peut se passer en 2026, si nous récupérons une administration avec des dizaines d'effectifs en moins... Je ne vais pas refaire l'histoire du budget, mais cela me questionne forcément. Nous avons une population qui augmente, des besoins qui augmentent et là, nous avons un rapport qui semblerait indiquer – et pour le coup, il n'y a pas d'interprétation, il me semble en tout cas que c'est clair dans le rapport – qu'en 2024, nous avons une chute. »

Monsieur le Maire

« On vérifiera. Nous vous ferons un écrit à ce sujet, Monsieur CORVAISIER, pour que cela soit précis. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Si vous pouvez également me fournir, même si ce ne sont que des prévisions pour 2025, ce que cela donne, ce serait vraiment parfait. »

Monsieur le Maire

« Nous vous préciserons également pour 2025. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« D'accord. Si possible, avant... Enfin, rapidement, vous comprenez. »

Monsieur le Maire

« Oui, ne vous inquiétez pas. Pendant la trêve des confiseurs. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Ce sera mon cadeau de Noël, merci. »

Monsieur le Maire

« Vous aurez votre cadeau. »

Monsieur Julien MIRO

« Cette délibération, qui concerne le rapport social unique, est un document qui permet d'avoir une vue d'ensemble sur les effectifs. C'est un document chiffré qui est obligatoire et qui atteint son but. Je crois qu'au-delà des chiffres, l'intérêt est ailleurs. L'intérêt, c'est aussi d'en tirer des conclusions. Pendant tout le mandat, vous n'avez eu de cesse de nous présenter des chiffres, des mots, des satisfecit – je pense à Monsieur PRADIER – mais à aucun moment, vous n'avez pris conscience de la situation de votre administration. Cette situation, je l'ai dénoncée. Nous avons été plusieurs à la dénoncer ici depuis le début du mandat. C'est une situation de malaise pour des agents qui ne sont pas considérés à leur juste valeur. Depuis le début du mandat, que vous le vouliez ou non, c'est une situation de malaise pour des agents dont on n'écoute plus l'expertise, alors qu'ils en disposent. Je ne vais pas prendre comme exemple la Maison du Numérique et les lavandes. Alors que les agents vous avaient dit de ne pas les planter en plein été, vous avez voulu les planter en plein été. Chacun peut aller voir le résultat. C'est également une situation de malaise pour des agents qui ne voient pas le cap, qui ne savent pas où l'on va et qui se retrouvent, il faut bien l'avouer, en porte-à-faux vis-à-vis des habitants. Vous avez sciemment nié cette situation pendant tout le mandat, malgré les relances, malgré les interventions des syndicats, des élus de tous bords, malgré les situations personnelles parfois graves, et elles sont nombreuses au sein de la mairie.

Monsieur le Maire, contrairement à vous et à ce que démontrent vos actions, je considère que les agents sont le cœur battant de la ville. Sans les agents, sans leur expertise, sans leur détermination, sans leur dynamisme, nulle politique n'est possible, nulle politique ne peut réussir. Je crois que lorsque je vois l'état de tension dans lequel vous êtes avec votre majorité, il est évident qu'aucune politique n'a pu être mise possible.

Votre mandat, Monsieur le Maire, aura été celui qui aura abîmé les agents et leur quotidien au travail. Je crois que rétablir le lien de confiance entre les agents et les élus, remettre de l'humain – toujours pas le mot " humain ", toujours pas – et du respect au quotidien au sein de l'administration, sera, de mon point de vue, la première des priorités. C'est ce que nous défendrons, justement, dans le cadre des échéances évoquées par Monsieur CORVAISIER. Je vous remercie. »

Monsieur Laurent PRADIER

« Juste un dernier point. Je voulais remercier notre opposition de dire que c'était un document très important et je les remercie de l'avoir lu. Ainsi, ils ont pu constater que le nombre d'accidents du travail a diminué et que le nombre d'agents formés a augmenté. Il y a des chiffres très parlants. Ce ne sont pas uniquement des chiffres que vous semblez trouver je ne sais où. Il y a eu 150 avancements d'échelon et 17 avancements de grade. Il y a de nombreux chiffres intéressants. Si nous comparons ces chiffres au niveau national, et je suis certain que vous l'avez fait, vous verrez que nous sommes plutôt bien placés. Merci à vous. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Oui, je voulais m'excuser parce qu'il y a un problème sur le rapport femmes/hommes qu'il y a un problème. Ce n'est pas sur le RSU. Nous avons reçu un rapport femmes/hommes qui n'est pas le bon. »

Monsieur le Maire

« Ça, c'est Sylvie. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Ensuite, ce que je voulais dire sur le rapport social unique, c'est que nous aurions pu recevoir un bilan qui aurait permis d'analyser ces chiffres de manière approfondie et de les mettre en perspective. Là, nous lisons des indicateurs, c'est parfait, mais c'est bien aussi de présenter une analyse rigoureuse pour voir comment nous pouvons progresser dans le temps correctement. »

Monsieur le Maire

« C'est une prise d'acte. »

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

N° 2025/12-24 DÉNOMINATION D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL « ESPACE JOSEPH-SCHMITT »

Monsieur Philippe GUY, Adjoint au Maire délégué à la vie associative, à l'animation, au jumelage et à la mémoire, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination du bâtiment situé à l'arrière du Palais des Sports Jacques Chaban-Delmas, situé au 515 avenue de la monnaie.

Cet espace, mis à disposition de plusieurs associations castelnauviennes, accueille notamment les activités du Club du 3ème âge Rose de France, de l'association Castelnau-Multi collections, ainsi que, depuis peu, de plusieurs associations d'anciens combattants.

Afin de reconnaître l'engagement public et associatif d'une personnalité qui a marqué la vie locale, il est suggéré de donner à ce lieu le nom d'« espace Joseph-Schmitt ».

Monsieur Joseph Schmitt a en effet exercé des responsabilités municipales, en tant que conseiller municipal de 1983 à 1989, puis adjoint au maire délégué aux anciens combattants de 1989 à 2009.

Il était également très engagé dans la vie associative locale, en tant que président de l'Association des Pieds Noirs de Castelnaud-le-Lez.

La dénomination de cet équipement en hommage à Joseph Schmitt permettra de saluer son engagement durable au service de la collectivité et d'honorer la mémoire d'un acteur majeur de la vie municipale et associative castelnaudienne.

Monsieur Jacques BURGUIERE

« Merci, Monsieur le Maire, pour la parole. Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite également commenter ce projet de délibération sous l'angle de l'égalité femmes/hommes. J'ai connu et rencontré Joseph Schmitt et j'ai pu mesurer son engagement et sa contribution indubitable à la vie municipale. Toutefois, notre commune présente un énorme déficit en matière d'attribution de noms de personnalités féminines à des équipements et voiries de notre commune. Le nom de Simone Veil, associé à la place de l'Europe pendant ce mandat, fait un peu exception et reste l'arbre qui cache la forêt ou qui a du mal à cacher la forêt. Un des exemples les plus criants est qu'aucun des établissements d'enseignement de la commune n'est associé à une femme. Je demande donc à notre Assemblée de réévaluer ce projet de dénomination et à la majorité municipale de relire notre charte de l'égalité femmes/hommes avant de valider des projets de délibération à présenter à notre Conseil Municipal. Si cette délibération est maintenue en l'état, je voterai contre. »

Monsieur le Maire

« Je suis désolé, je vais demander à la maintenir en mémoire de Joseph Schmitt et la mémoire des élus, elle compte. Je vous ai apporté une réponse. Je mets aux voix. Qui est contre ? En mémoire de sa famille. Cinq contre ? Vous êtes contre ? Abstention ou contre ? Alors, combien de voix contre ? Cinq. »

Madame Muriel SARRADIN

« Monsieur le Maire, je peux faire un commentaire ? Je trouve que votre position n'honore pas le combat pour l'égalité femmes/hommes. »

Monsieur le Maire

« Vis-à-vis de la famille de Joe, très franchement... »

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 30 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 5 (Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI)

N° 2025/12-25 PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET DE CRÉATION D'UN OUVRAGE AFIN DE SUPPRIMER LE PASSAGE A NIVEAU N° 39

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, expose :

La commune de Castelnaud-le-Lez est traversée d'est en ouest par deux infrastructures de transport très proches l'une de l'autre, l'avenue de l'Europe et la ligne ferroviaire Tarascon-Sète. Les trafics supportés par ces deux infrastructures rendent leur intersection à niveau avec d'autres voiries particulièrement délicates.

C'est le cas du Passage à Niveau n° 39 (PN 39), lieu de croisement de la ligne ferroviaire Tarascon-Sète et de l'avenue Marcel Dassault, répertorié par le ministère de la Transition Écologique comme étant un passage à niveau préoccupant dont la suppression est prioritaire. Par conséquent, le PN 39 est inscrit au Programme de Sécurisation National (PSN).

Depuis de nombreuses années et notamment depuis 2017, la commune de Castelnaud-le-Lez tente de réunir tous les interlocuteurs concernés par la suppression de ce passage à niveau afin de boucler un plan de financement.

Depuis ces années, toutes les parties prenantes au projet à savoir, l'État, la Région Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole, la ville de Castelnaud-le-Lez, et SNCF Réseau ont affirmé leur volonté de supprimer le PN 39. Il avait donc été décidé, en 2022, de relancer une optimisation du coût d'ouvrage de niveau Étude Préliminaire en se basant sur la réalité foncière de la zone des travaux.

Le besoin de financement nécessaire à la réalisation de cette étude (96 000 €) a alors fait l'objet d'une clé de financement intégrant les rétablissements des modes actifs le long de la voie ferrée en cohérence avec le Schéma Directeur des Mobilités Actives de la Métropole et la préfiguration du réseau Express Vélo.

Une convention de financement à hauteur de 50 000 € a été contractualisée à cet effet entre l'État et SNCF Réseau à parts égales, le solde (46 000 €) étant assumé à parts égales par la commune et la Métropole.

Ces études ont permis de définir un nouveau coût des travaux et études fixé à 31 M€.

Mr le Préfet, par courrier en date du 24 mai 2024, a donc décidé de mobiliser l'ensemble des partenaires financiers potentiels pour le financement des études d'avant-projet (AVP) dont le montant est désormais fixé à 1,860 million d'euros HT. Il proposait pour cela la clé de financement suivante :

- État 50 %
- Montpellier Métropole 35 %
- Ville de Castelnaud-le-Lez 10 %
- Région Occitanie 5 %.

Après des mois sans réponse, La Région a depuis a informé Mr le Préfet que sa participation globale aux études et travaux ne dépasserait pas 100 000 € soit moins de 0,33 % du coût global de l'opération. Cette position a été confirmée par courrier signé de Mme DELGA adressé à la commune.

Dans ce contexte et afin de ne plus faire attendre la réalisation de ces études et considérant que le risque existe de perdre la participation de 50 % de l'État comme confirmé par la DDTM lors de la dernière réunion du comité de coordination en date du 28 octobre dernier, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement modifié des études d'avant-projet de création d'un ouvrage afin de supprimer le Passage à Niveau n° 39 (PN 39) à Castelnaud-le-Lez – (Ligne n° 810 000 de Tarascon à Sète), en portant la participation de la commune de 10 à 15 % afin de tenir compte du désengagement de la Région
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer

Monsieur le Maire

« Monsieur MIRO, Madame NÉGRIER, Monsieur FERRAND, Monsieur CORVAISIER. »

Monsieur Julien MIRO

« Monsieur le Maire, cette délibération porte sur l'approbation du plan de financement pour sécuriser le passage à niveau, comme vous l'avez dit. Le passage à niveau situé avenue Marcel Dassault est classé parmi les plus dangereux de France depuis 25 ans. Alors que la situation de beaucoup d'autres passages à niveau a été réglée, en particulier à Baillargues, tout proche, le passage à niveau de Castelnaud est devenu le plus dangereux d'Occitanie. Cela fait des années que nous vous alertons sur la dangerosité du passage à niveau et que nous vous demandons d'agir et d'arrêter de perdre du temps. Cette fois, nous sommes au bord du précipice. Les services du préfet vous ont indiqué que si les travaux n'étaient pas réalisés, ils se réservaient le droit de fermer la voie. »

Monsieur le Maire

« Je vous coupe. »

Monsieur Julien MIRO

« Vous ne me coupez pas, Monsieur le Maire. Vous me répondrez après. C'est écrit dans le courrier. C'est écrit mot à mot dans le courrier. »

Monsieur le Maire

« Je vous donne un élément, Monsieur MIRO. Les services de la préfecture, il y a cinq ans, avaient fait cette même proposition. »

Monsieur Julien MIRO

« Oui, mais cela ne vous grandit pas, étant donné que vous l'avez déjà entendu il y a cinq ans. Une réunion a eu lieu le 28 octobre. Si l'on en croit la liste des présents, vous n'étiez pas présent, ni aucun élu de votre majorité. »

Monsieur le Maire

« Vous plaisantez ? »

Monsieur Julien MIRO

« Vous le direz au courrier, sur le courrier, vous n'êtes pas présent. Cette réunion s'est tenue en présence du directeur de cabinet et du préfet, des maires de Lunel et de Lunel-Viel, eux aussi concernés par un passage à niveau sur leur commune. »

Monsieur le Maire

« De Lunel, de Béziers. J'étais présent. »

Monsieur Julien MIRO

« Monsieur le Maire, cela n'est pas mentionné dans le compte rendu, je le transférerai à l'ensemble du Conseil Municipal. Dans le compte rendu de cette réunion du 12 novembre dernier... »

Monsieur le Maire

« Le DGS et Madame DAYRE étaient présents. »

Monsieur Julien MIRO

« Je vous transférerai le courrier. »

Monsieur le Maire

« Attendez, je sais avec qui je suis, quand même. »

Monsieur Julien MIRO

« Dans le compte rendu de cette réunion du 12 novembre dernier, il est indiqué clairement, concernant le passage à niveau de Castelnau par les services de la préfecture, que “ le projet prend un retard important et que le planning n’est pas optimisé. De ce fait, compte tenu de la dangerosité croissante de ce passage à niveau, la fermeture du passage à niveau pourrait être proposée à la signature de Monsieur le Préfet ”. C’est écrit mot à mot. Je me permets de répéter pour que tout le monde entende bien. Il est écrit dans le courrier qu’à cause de 25 ans de recul sur ce sujet de votre part, il est évoqué la possibilité de fermer l’avenue Marcel Dassault si les travaux ne sont pas réalisés. C’est pour cela que le préfet intervient et reprend la main, et nous l’en remercions. »

Monsieur le Maire

« Non, mais j’ai les épaules larges comme ça aussi. Arrêtez de raconter n’importe quoi, Monsieur MIRO. Vous racontez n’importe quoi pourvu que cela mousse. C’est n’importe quoi. »

Monsieur Julien MIRO

« Votre inaction, et c’est bien le sens du courrier du préfet, fait prendre un risque majeur aux habitants. Vous vous retrouvez à proposer dans l’urgence, poussé par le préfet, à la dernière délibération du dernier Conseil Municipal de votre mandat, une délibération pour accepter enfin que la commune finance les études. Le temps perdu va coûter très cher à la commune. D’abord, le temps perdu sur ce dossier va faire courir un risque aux habitants, qui se vérifie avec des drames humains réguliers, c’est inadmissible. Ensuite, le temps perdu sur ce dossier par votre majorité va coûter très cher aux Castelnauviennes et aux Castelnauviens d’un point de vue financier. Alors que Baillargues acceptait de participer au financement de son passage à niveau à hauteur de 5 %, Castelnau refusait toute participation. Conséquence : le passage à niveau de Baillargues est réalisé et à Castelnau, nous sommes toujours au stade des études avec une réalisation hypothétique en 2031-2032. Que tout le monde ait les chiffres en tête : estimé à 10 millions d’euros en 2011, puis à 22 millions d’euros en 2019, aujourd’hui, à cause de votre laxisme, le coût du projet explose à 31 millions d’euros. Aujourd’hui, nous sommes obligés de porter la participation de la commune non pas à 10, mais à 15 % pour sécuriser le passage à niveau, car la région où vous siégez a baissé sa participation de 5 à 0,33 %. Cela signifie que si vous aviez accepté de financer à hauteur de 5 % en 2011, lorsque vous étiez adjoint, cela aurait coûté 500 000 euros à la commune. Cela veut dire que si vous aviez accepté de financer à hauteur de 5 % en 2019, cela aurait coûté 1,1 million à la commune. Aujourd’hui, cela coûtera 15 % de 31 millions, soit 4 650 000 euros. Vous étiez adjoint au maire en charge de l’urbanisme en 2011 et maire en 2019. L’addition que vous présentez aux habitants, c’est bien la vôtre. Elle s’élève à 4 658 millions d’euros, dont plus de 4 millions dus au retard pris.

En plus des drames humains, en plus de la question de l’argent gaspillé, il y a la réalisation de l’ouvrage lui-même qui va être faite. L’urbanisation intensive du secteur lors des dernières années, Monsieur le Maire, où vous étiez adjoint à l’urbanisme – urbanisation que vous avez voulue en tant qu’adjoint à l’urbanisme puis maire – rend la réalisation d’un ouvrage très limitée. Vous avez construit si près de la voie ferrée que, d’une part, il n’est plus possible de faire de pont, l’emprise au sol n’est pas suffisante et, en ce qui concerne le passage souterrain, la seule solution désormais possible est celle d’un tunnel avec un gabarit réduit et un sens unique. Je précise d’ailleurs que la région elle-même, en réponse à un courrier de votre part, vous a indiqué que vous étiez défaillant. Je cite : « Le 3 juillet dernier, le coût du projet a considérablement augmenté depuis 2011, dû en partie aux contraintes accrues causées par l’importance de la densification urbaine autour de ce passage à niveau. »

Monsieur le Maire

« Vous racontez n’importe quoi. »

Monsieur Julien MIRO

« Je tiens le courrier à disposition. Il est bien écrit : “ Dû en partie aux contraintes accrues causées par l’importance de la densification urbaine autour de ce passage à niveau ”. Avec plus de quatre millions d’euros perdus pour la commune et un tunnel à sens unique, voici le résultat, Monsieur le Maire, lorsqu’on met la priorité sur l’urbanisation et non pas sur la sécurisation et la qualité de vie.

Conclusion : nous voterons évidemment la sécurisation du passage à niveau, comme nous l’avons toujours demandé, et nous remercions le préfet d’enfin reprendre les choses en mains. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Nous allons vous lire quand même, nous rétablirons la vérité. »

Monsieur Julien MIRO

« J’enverrai tous les courriers et le compte rendu. »

Monsieur Philippe GABAUDAN

« Monsieur MIRO, je vais lire le compte rendu de cette réunion. Que lisez-vous en page quatre sur cinq, si vous l’avez lu ? Il est écrit dans le compte rendu : “ Monsieur le Maire de Castelnaud souligne que, pour le lancement des études du PN39, il manque des financements et ceci en raison du retrait de la région. La totalité du coût de l’ouvrage s’élève à ce jour à environ 31 millions d’euros, dont 1,8 million nécessaire aux études préalables. Initialement, la répartition du financement était prise en charge à 50 % par l’État, 30 % par la Métropole, 10 % par la commune et 5 % par la région. Depuis le retrait de la région, les questions de financement se posent. La commune propose de prendre en charge 5 % supplémentaires pour le montant de l’étude seulement. ” Cela montre bien que Monsieur le Maire était présent, puisque ses paroles sont reprises dans le compte rendu. »

Monsieur Julien MIRO

« Donnez la liste des présents. »

Monsieur le Maire

« J’étais présent, je sais où je suis encore. »

Monsieur Julien MIRO

« Donnez la liste des présents, Monsieur le DGS, puisqu’elle est écrite en haut, à gauche. Voulez-vous que je la lise moi-même ? Dites-moi si, dans la liste des présents, Monsieur le Maire y est. »

Monsieur le Maire

« Je sais ce que j’ai dit. J’y étais. »

Monsieur Julien MIRO

« Vous auriez pu faire un rectificatif. Cela ne vous a pas ennuyé. »

Monsieur François BROTHIER

« Ils ne vous ont pas remarqué. C’est peut-être cela. »

Monsieur Julien MIRO

« Peut-être qu’effectivement, ils ne vous ont pas remarqué. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes intervenu, je suis intervenu. En plus, c’est vraiment déplacé, Monsieur BROTHIER. »

Monsieur Julien MIRO

« Ce qui est déplacé, c'est de faire payer quatre millions et demi aux Castelnaubiennes et Castelnaubiens. Cela, c'est déplacé, Monsieur le Maire. Avoir un tunnel à sens unique avec un gabarit réduit, ça, c'est déplacé, Monsieur le Maire. Quand la région explique qu'à cause de votre urbanisation intensive, nous ne pourrions plus faire de double voie ou de pont, cela, c'est inadmissible. »

Monsieur le Maire

« C'est ça. Et faire le malin à côté du passage à niveau, ça aussi. J'avais honte pour vous, quand les pompiers et la police m'ont raconté. Quand il y a un suicide, vous vous jetez comme un viandard, moi, j'ai honte pour vous, excusez-moi. J'ai vraiment honte pour vous. Je mets au vote. Qui est contre ? Non c'est bon, je mets au vote. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Non, attendez, Monsieur le Maire. Franchement, nous, on est raisonnables. »

Monsieur le Maire

« Tu veux répondre ? »

Monsieur Gérard SIGAUD

« C'est le dernier Conseil. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Vous perdez vos nerfs ! »

Monsieur le Maire

« Pas du tout. »

Monsieur François BROTHIER

« Est-ce qu'on peut se permettre de vous couper autant que vous nous avez coupés ? »

Monsieur le Maire

« Et là, qu'est-ce que vous faites ? »

Monsieur François BROTHIER

« Vous avez empêché Monsieur MIRO de parler. »

Monsieur le Maire

« Arrêtez. On va pleurer. N'importe quoi. Monsieur FERRAND. »

Monsieur Hugues FERRAND

« Monsieur le Maire, vous avez failli à votre mandat. Je suis désolé. Monsieur le Maire, vous et votre prédécesseur n'avez pas voulu prendre ce sujet au sérieux et protéger vos administrés qui empruntent ce passage à niveau considéré comme dangereux, comme cela a été à juste titre rappelé, tant au niveau régional qu'au niveau national. Vous avez laissé, avec votre prédécesseur, l'urbanisation envahir le terrain attenant, qui aurait pu servir pour un ouvrage sécurisé et peu coûteux, et en tout cas bien moins coûteux qu'aujourd'hui. Vous n'avez jamais voulu investir dans un projet prioritaire. Vous avez préféré favoriser les promoteurs immobiliers au détriment de la sécurité des Castelnaubiens et des Castelnaubiennes. Vous avez créé une situation insoutenable : soit ne rien faire et laisser se multiplier les accidents mortels sur ce passage à niveau, ce qui est la situation actuelle, soit faire peser sur l'ensemble des Castelnaubiens et des Castelnaubiennes une dépense très lourde, qui sera la situation future. Car non seulement il faut financer de nouvelles études, mais il faudra également payer pour la réalisation d'un ouvrage complexe. »

De quelques millions d'euros prévus à l'origine, nous risquons de nous retrouver avec un coût faramineux de plus de 31 millions – et peut-être que ce n'est pas fini. On peut comprendre que certaines collectivités, comme la région, ne souhaitent pas vous suivre dans cette course aveugle. Ce n'est pas faute de vous avoir prévenu. Nous vous avons à plusieurs reprises alerté et insisté sur l'importance d'agir sur des données urgentes, mais vous êtes resté sourd à nos alertes.

Par ailleurs, selon le résultat des études qui seront lancées, nous l'espérons, des Castelnaudais et des Castelnaudaises risquent de découvrir un projet qui perturbera de manière très significative et durable la circulation dans ce secteur. Mais là encore, attachez-vous de l'importance aux attentes et aux difficultés de vos concitoyens qui résident dans ce quartier, à la baisse du chiffre d'affaires pour les commerces qui sera engendrée par de longs travaux, ainsi qu'aux allongements de trajet des Castelnaudais et des Castelnaudaises qui empruntent cette voie pour leur travail ou pour porter leurs enfants à l'école ? Permettez-moi d'en douter.

Monsieur le Maire, vous avez failli à votre mandat et à vos obligations d'agir pour la sécurité des Castelnaudais et Castelnaudaises. Vous nous imposez de vous suivre pour financer les études, mais avons-nous le choix ? Nous allons voter pour, mais avec beaucoup de regrets et de réserves. »

Madame Cécile NÉGRIER

« Dans cette délibération, vous accusez la région de se désengager. Pourtant, Monsieur le Maire, vous êtes élu à la région et à la Métropole. Comment expliquez-vous cette difficulté à vous faire entendre et à vous faire respecter sur un dossier aussi urgent que la suppression de ce PN 39 ? Que se passe-t-il ? Comment voulez-vous faire avaler à nos concitoyennes et concitoyens que ce cumul des mandats leur est profitable pour leur sécurité ? C'est bien vous, Monsieur le Maire, qui avez choisi de densifier ce secteur, la véritable cause du coût final de cette opération de suppression du PN 39. Monsieur le Maire, vous n'avez pas écouté les conseils et vous n'avez pas travaillé ce dossier. Vous auriez dû faire en sorte que ce soit l'État qui le finance. La réponse de Carole DELGA sur ce dossier est très claire : les projets de sécurisation de l'ampleur de celui concernant le PN 39 sont des projets d'une ampleur nationale. »

Monsieur le Maire

« Attendez, excusez-moi, il faut remettre les pendules à l'heure. Sur les passages à niveau de France et de Navarre, l'État finance à hauteur de 50 %, les 50 % restants étant à la charge des collectivités. La collectivité compétente sur ce dossier est la Métropole. Pour faire avancer ce dossier, comme à Baillargues en 2017, j'ai proposé que la ville finance à la même hauteur que Baillargues. À l'époque, après l'accident de Millas – alors, est-il nécessaire d'attendre un accident à Millas pour que la région vienne financer ? — la région a financé trois passages à niveau. Je vais vous redonner les montants. À Agde, nous sommes passés de 11 millions à 22 millions. À Baillargues, nous sommes passés, je crois, de six millions à 13 millions. Cela remonte à 15 ans. Nous avons le même passage à niveau à Nemours, le PN 88, qui rencontre les mêmes difficultés que celui de Castelnaud. Le projet était initialement estimé à dix millions. Aujourd'hui, il est à plus de 30 millions. Ce n'est pas le maire qui fait augmenter les prix des passages à niveau. Des exemples existent en France et dans la région Occitanie.

Aujourd'hui, concernant le passage à niveau, SNCF Réseau a reconnu une erreur de calcul à l'origine sur les 11 millions. C'est pourquoi ils nous ont fait payer d'autres études complémentaires. Les études n'étaient pas suffisamment complètes, notamment en ce qui concerne l'étude de sol. Actuellement, si un complément sur les études est demandé, c'est sur la méthode, à cause de l'étude de sol. Nous savons très bien qu'il y a de l'eau à proximité. Deux solutions techniques doivent être étudiées, car l'une d'elles coûte plus cher que l'autre. Une solution entraîne également beaucoup de contraintes, ce qui pourrait engendrer un délai supplémentaire. Aujourd'hui, les études sont là. La présidente de région a retiré une délibération qui avait été prise après l'accident de Millas. Il y a le passage à niveau de Montgiscard et un autre passage à niveau qui a été financé à hauteur de 15 %. Une délibération avait été adoptée par la région – ce n'était pas un rêve du maire de Castelnaud – pour venir en aide, en complément des autres collectivités. À Baillargues, la région n'était pas présente à l'époque, mais il y avait le département et l'Agglomération.

À Agde, la ville a financé pour compléter. Je sais que Gilles D'ETTORE, à l'époque, a dû compléter en raison de difficultés liées au passage de pistes cyclables, ce qui a également entraîné un surcoût. L'Agglomération d'Agde a aussi financé avec le département. La région n'était pas intervenue à l'époque. Concernant le PN 39, la région aurait dû mettre 15 %. Le préfet a écrit à la présidente de région. Je ne vous mentionne pas la réponse du DGS. Les politesses vis-à-vis d'un préfet sont plus que limites. Je pense qu'à un moment donné, il y a des fonctions qui doivent être respectées, même à travers un courrier. La réponse a été faite : " Nous ne finançons pas les études, mais 100 000 euros sur l'ouvrage ". Il y a donc un désengagement de la région. Ce n'est pas le maire de Castelnaud. Je suis intervenu au Conseil régional sur ce sujet. À chaque accident sur le passage à niveau 39, des pénalités sont payées. Lorsqu'un train est arrêté pendant trois ou quatre heures, la SNCF ne fait pas de cadeaux. À travers le budget de la région, des compensations sont mises en place. Donc aujourd'hui, les études que Madame DELGA ne souhaite pas financer, nous les payons dix fois à chaque incident et que les trains sont arrêtés.

Je veux bien avoir tous les défauts de la terre, mais je peux vous dire qu'on travaille ce dossier et qu'il est complexe. Actuellement, on est passé de 11 millions à 31 millions et au départ, l'État ne finançait que la moitié, soit 4,5 millions. Avec les fonds post-Covid, le préfet de région a pris l'engagement de financer à hauteur de 15 millions pour ce passage à niveau – on est passé de 4,5 à 15. Et en effet, lors de la dernière réunion, et j'étais bien présent, le directeur de cabinet a précisé qu'il fallait se dépêcher de lancer les études supplémentaires, car les crédits affectés à ces passages à niveau ne seront plus disponibles dans un avenir proche.

J'ai rencontré le président de la Métropole, qui a eu des discussions avec la présidente de région, laquelle a refusé de financer ces études. Cela représentait 5 % sur 1,8 million. La région n'est pas foutue de mettre 5 % sur 1,8 million. En revanche, pour se promener au Japon, il n'y a pas de souci. Cela fait partie des choix. 5 % sur 1,8 million avait été demandé par le préfet, mais il a reçu une non-réponse de la part du DGS de la région. Je préfère le préciser. Aujourd'hui, le président de la Métropole est d'accord pour que la Métropole complète ces études avec la Ville de Castelnaud. Nous avons donc des études complémentaires à financer, et par la suite, nous reviendrons sur les clés de financement. Je tenais à vous donner ces précisions. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Merci pour ces précisions. Cependant, cela n'enlève pas votre responsabilité, je suis désolé, Monsieur LAFFORGUE. Cela fait maintenant bientôt six ans que nous sommes élus. Systématiquement, nous avons alerté sur la dangerosité de ce passage à niveau. »

Monsieur le Maire

« Vous croyez que je ne me rends pas compte de la dangerosité ? »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Attendez, si vous pouviez, Monsieur le Maire juste adopter une attitude... Non, mais écoutez-moi. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CORVAISIER, excusez-moi... »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Dites-moi ce que vous avez à dire, je prendrai la parole quand vous me laisserez parler. »

Monsieur le Maire

« Monsieur CORVAISIER, juste encore la semaine dernière, je ne veux pas cristalliser là-dessus, car malheureusement, quand nous en parlons, Gassien le sait, il est intervenu encore la semaine dernière. Et il y a un an et demi, nous ne connaissions même pas le nom de la personne. C'est la ville qui a pris en charge. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Est-ce que je peux parler, Monsieur le Maire ? Dites-moi. »

Monsieur le Maire

« Allez-y. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Je reprends. Je vous remercie pour les informations que vous nous avez données. Cependant, cela n'exonère pas votre responsabilité. Votre responsabilité concerne les délais. »

Monsieur le Maire

« S'il n'y a pas un rond en face, comment voulez-vous que je fasse ? Nous n'allons pas mettre 30 millions. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Monsieur le Maire, arrêtez de me couper la parole. Il y a un peu plus d'un an, je vous disais ici, dans cette salle, que les cofinanceurs traînaient des pieds et qu'il fallait compenser directement au niveau de la commune de Castelnaud, mettre le budget sur la table. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, plus d'un an après. Nous avons perdu un an et cela, c'est de votre responsabilité. J'ajoute, Monsieur le Maire, que j'ai entendu votre ami sénateur Jean-Pierre Grand dire " Monsieur Frédéric LAFFORGUE est fabuleux, en plus il est conseiller régional et c'est pour défendre les intérêts de Castelnaud-le-Lez ". Mais où nous avez-vous défendus, là ? 0,33 %. Franchement, je me demande même si ce n'est pas de la provocation. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes amie avec Madame DELGA, faites lui entendre. Non, mais attendez, c'est tout de même de la politique. Votre voisin est au PRG, il n'a qu'à aller voir Madame DELGA, il lui expliquera. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« C'est quand même hallucinant. Le bilan de votre mandat au conseil régional pour les Castelnaudais, c'est plusieurs années de retard et nous n'avons plus un euro sur ce projet. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas que celui-là, ce sont tous les PN d'Occitanie. Il n'y a pas que celui de Castelnaud. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« En tout cas, c'est un bilan d'inefficacité de votre part au conseil régional. Franchement, je suis content de ne pas être à votre place, car j'aurais du mal à assumer un truc pareil. »

Monsieur le Maire

« Je ne suis pas dans la majorité, excusez-moi. Ce sont vos amis politiques. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Le deuxième point, Monsieur le Maire, qui m'inquiète toujours autant, est que même avec cette délibération, je ne suis pas convaincu que vous allez vraiment appuyer sur l'accélérateur. Tout le temps, nous vous attendons : " Ce n'est pas moi, c'est les autres, il faut attendre ". »

Monsieur le Maire

« Et vous, vous avez été d'une grande efficacité. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Mais bien sûr, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Vous avez été voir Madame DELGA, c'est votre amie politique, pour lui dire : " Surtout, Madame DELGA, défendez le dossier de Castelnaud " ? »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Mais je ne suis pas conseiller régional, Monsieur le Maire. Démissionnez. Si vous ne servez à rien au conseil régional, démissionnez. »

Monsieur le Maire

« Regardez vos voisins. Ils sont amis avec Madame DELGA, ils font alliance avec vous. »

Monsieur Richard CORVAISIER

« Franchement, c'est de cette manière que vous vous occupez de Castelnaud ? Ce n'est pas possible. Si vous n'êtes pas capable de défendre nos intérêts, démissionnez du conseil régional. Laissez la place à ceux qui sont capables de travailler.

En attendant, j'aimerais quand même finir, parce que, Monsieur le Maire, vous êtes encore maire pendant quelques semaines. Vous avez une responsabilité sur la sécurité des Castelnaudais, car à chaque fois, on nous dit que les drames, " Ah oui, vous comprenez, ce sont des suicides ". Ce sont déjà des suicides, mais il n'y a pas que cela. Aujourd'hui, nous avons énormément de croisements entre la voie de chemin de fer et des piétons, des cyclistes, des automobilistes, des bus, tout un tas de véhicules. Nous avons un danger réel sur ce passage à niveau et il est inadmissible que cela traîne autant. En six ans, depuis le début du mandat jusqu'à aujourd'hui, nous en sommes au même point d'avancement. C'est-à-dire que nous sommes encore en train de nous dire que nous allons démarrer des études et peut-être que si, par malheur, nous nous apercevons qu'il y a encore une difficulté, peut-être que nous reprendrons encore les études. Franchement, ce n'est pas possible. À côté, vous me parliez d'une halte TER, mais nous allons l'avoir en 2150, à ce rythme-là. Non, mais franchement... »

Monsieur le Maire

« Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Tout cela pour cela. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NÉGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

Monsieur le Maire

« Je vais lever le Conseil Municipal, mais j'avais un mot à vous dire. C'est le dernier Conseil Municipal qui aura été bien animé et le plus long, je crois, de la mandature. Ah non, nous en avons eu un plus long, c'est vrai, nous l'avions commencé à 14 heures. C'est vrai, je dis une bêtise.

C'est aussi le dernier Conseil Municipal de Philippe GABAUDAN. Je voulais lui rendre hommage pour son travail remarquable, son professionnalisme, sa connaissance des dossiers, mais aussi des collectivités, la protection des élus, l'équité et l'égalité que vous avez insufflées dans cette collectivité, en particulier pour les agents qui étaient insuffisamment valorisés, votre rigueur de travail, Philippe, et surtout sur ces projets structurants en deux ans. La remise à plat de l'organisation, comprendre les problématiques de la collectivité, faire évoluer cette collectivité dans une ère nouvelle avec la transition numérique de la ville – j'ai testé sur les i-parapheurs, les démat – la limitation des tâches à faible valeur ajoutée avec l'IA et toujours avec une recherche permanente de l'efficacité en liant le confort du travail des agents de la collectivité. Cela a été aussi votre travail de responsabilité en tant que chef de service, en travaillant leur autonomie, leur maîtrise sur les ressources humaines, sur les finances et aussi sur la stratégie de leur service. L'anticipation. Nous avons eu le plus bel exemple avec Thierry sur le DILICO et les principes de précaution et de prudence que vous nous avez insufflé cela en même temps et cela a été, pour ma part, mais aussi pour les élus, très rassurant. Dans la vie, il y a un train qui passe. Celui-là, je ne sais pas si c'est un train Corail ou un TER, mais il relie Montpellier à Toulouse. C'est un très beau poste de directeur général d'un grand club d'Europe, bien sûr de France, même j'allais dire du monde. Le passage du public au privé, c'est courageux de votre part. C'est aussi positif. En tout cas, nous en sommes très fiers à Castelnaud. Je vous souhaite vraiment le meilleur pour vous, pour Nathalie, votre épouse, et pour Nina et Mattéo. Merci pour votre action pour la Ville de Castelnaud. Merci pour votre solidarité. Je vous souhaite plein de succès. Nous allons souhaiter autant de succès à Castelnaud que pour le stade toulousain dans ses résultats rugbystiques. En tout cas, merci beaucoup, Philippe. »

Applaudissements.

Monsieur le Maire

« Je vais lever la séance et je vous souhaite aussi de bonnes fêtes de fin d'année. »

Monsieur Julien MIRO

« Monsieur le Maire, peut-être un mot pour les agents qui ont préparé tous les conseils tout au long du mandat, pour les remercier. Merci beaucoup à eux. »

Fin de la séance 00h15